

Université de Montréal

Déterminants des migrations de l'Afrique vers l'Europe : du court séjour à la migration
durable et / ou irrégulière

Par

Mateyédou Lamboni

Département de démographie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de
l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en Démographie

Décembre, 2018

© Mateyédou Lamboni, 2018

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée

Déterminants des migrations de l’Afrique vers l’Europe : du court séjour à la migration durable et / ou irrégulière

Présentée par :

Mateyédou Lamboni

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Simona Bignami, Présidente – rapporteuse et représentante du doyen de la FESP

Alain Gagnon, Directeur de recherche

Cris Beauchemin, Co-directeur de recherche

Marc Termote, Membre du jury

Danièle Bélanger, Examinatrice externe

Résumé

La migration internationale est souvent considérée comme un mouvement unique et unidirectionnel d'un pays d'origine vers un pays d'accueil. À l'encontre de cette vision unidirectionnelle des migrations, cette thèse s'intéresse à l'articulation entre les migrations temporaires et celles de longues durées, dans le contexte des migrations entre l'Afrique et l'Europe. Plus spécifiquement, elle s'intéresse aux facteurs, individuels et contextuels, qui expliquent que des déplacements supposés limités dans le temps (dits temporaires) se transforment en séjours de longues durées. Dans cette recherche, les déplacements temporaires sont abordés de deux points de vue : celui de la durée et celui du droit. Dans un cas [1^{er} article empirique], il s'agit d'étudier dans quelle mesure et pour quelles raisons des séjours ponctuels (d'une durée inférieure à un an) deviennent les précurseurs d'une installation durable en Europe (pour une durée d'un an au moins). Dans l'autre cas [2^{ème} et 3^{ème} articles empiriques], il s'agit d'étudier comment et pourquoi des séjours conçus comme temporaires du point de vue légal (cas où les migrants ont un droit de séjour non permanent) se transforment en séjours durables irréguliers. La thèse adopte une approche comparative qui permet de s'intéresser aux effets de contexte à la fois dans trois pays africains d'origine (République Démocratique du Congo, Ghana et Sénégal) et dans six pays européens de destination (Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Italie et Espagne), avec une attention particulière pour les changements de politiques migratoires. Elle tire parti de trois bases de données internationales : d'une part, les données biographiques individuelles du projet MAFE (Migrations entre l'Afrique et l'Europe) et, d'autre part, de deux bases de données contextuelles qui contiennent une description codée des changements de politiques migratoires des projets « Immigration Policy » et « Temporary

vs permanent migration », et du projet « Determinants of International Migration : A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects » (DEMIG). Les méthodes statistiques utilisées sont, d'une part, les statistiques descriptives, notamment les courbes de Kaplan-Meier et les méthodes d'analyses bivariées et, d'autre part, les modèles explicatifs, en particulier les modèles de risque et de durée en temps discrets et le modèle logit.

Dans le premier article, il ressort que le séjour de courte durée a un effet positif sur la migration de longue durée pour les trois flux subsahariens considérés, bien que cet effet soit beaucoup plus important pour les Congolais que les Ghanéens et les Sénégalais. L'effet d'une migration de court séjour dépend par ailleurs de la période pour les migrants congolais, alors que cette interaction n'est pas significative pour les migrants sénégalais et les migrants ghanéens, ce qui indique non seulement le contexte du pays d'origine module l'effet du court séjour sur la migration durable, mais aussi la variation du contexte dans le temps au sein d'un même pays d'origine peut modifier la relation entre le séjour de courte durée et la migration de longue durée. En outre, on note que le niveau d'éducation, la possession de terrain et de maison, le chômage dans le pays d'origine, les réseaux sociaux et les études en Europe semblent favoriser la relation entre les séjours court et long, mais l'activité économique et l'emploi dans les pays d'origine semblent avoir un effet contraire. Le deuxième article a révélé que le risque d'être en situation irrégulière était accru dans les périodes où les politiques migratoires devenaient de plus en plus strictes. L'influence de la période d'entrée est très claire pour les migrants ghanéens et sénégalais, mais le risque d'être en situation irrégulière a diminué dans les années 1990 et les années 2000 chez les migrants congolais, ce qui semble indiquer que les migrants issus d'un pays en conflit

bénéficient d'une certaine protection face à l'irrégularité. Le risque d'être en situation irrégulière est plus élevé dans les pays d'immigration récents (l'Italie et l'Espagne) que dans les pays d'immigration traditionnels (France et Royaume-Uni). L'irrégularité dépend également des caractéristiques individuelles et des circonstances de départ pour l'Europe. Le troisième article a révélé, de manière inattendue, que seules les politiques destinées à limiter les entrées semblent avoir un effet significatif sur la transition vers l'irrégularité des migrants sénégalais déjà entrés légalement en France, en Italie et en Espagne. Ce résultat suggère que lorsque les politiques visant à contrôler les entrées se durcissent, les migrants n'osent plus sortir par peur de ne plus être capables de rentrer à nouveau. D'autres éléments contextuels influencent aussi l'irrégularité des migrants : un effet négatif de la croissance annuelle du PIB du Sénégal sur la transition vers l'irrégularité (les immigrants choisiraient de retourner au pays pour y travailler, évitant ainsi l'irrégularité), mais un effet positif de la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil sur la transition vers l'irrégularité (ils y resteraient pour profiter de la croissance malgré l'irrégularité).

Mots clés : court séjour, déplacements temporaires, migration durable, séjour long, irrégularité, politiques migratoires, migration irrégulière, transition, séjour irrégulier

Abstract

International migration is often seen as a single, one-way movement from a country of origin to a host country. In contrast to this unidirectional view of migration, this thesis focuses on the articulation between temporary and long-term migration in the context of migration between Africa and Europe. More specifically, it focuses on the individual and contextual factors that explain why movements supposedly limited in time (called temporary) are transformed into long stays. In this research, temporary travel is approached from two perspectives: duration and law. In one case [1st empirical article], the aim is to study to what extent and for what reasons occasional stays (lasting less than one year) become the precursors of a sustainable settlement in Europe (for a period of at least one year). In the other case [2nd and 3rd empirical articles], the aim is to study how and why stays designed as temporary from a legal point of view (cases where migrants have a non-permanent right of residence) are transformed into irregular long-term stays. The thesis adopts a comparative approach that focuses on contextual effects in both three African countries of origin (Democratic Republic of Congo, Ghana and Senegal) and six European countries of destination (Belgium, United Kingdom, Netherlands, France, Italy and Spain), with a particular focus on migration policy changes. It draws on three international databases: on the one hand, the individual biographical data of the MAFE project (Migrations between Africa and Europe) and, on the other hand, two contextual databases containing a coded description of migration policy changes of the "Immigration Policy" and "Temporary vs permanent migration" projects, and the "Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects" (DEMIG) project. The statistical methods used are, on the one hand, descriptive

statistics, in particular Kaplan-Meier curves and bivariate analysis methods and, on the other hand, explanatory models, in particular discrete time risk and duration models and the logit model.

In the first article, it appears that short-term stay has a positive effect on long-term migration for the three sub-Saharan flows considered, although this effect is much greater for Congolese than for Ghanaians and Senegalese. The effect of short stay migration also depends on the period for Congolese migrants, while this interaction is not significant for Senegalese migrants and Ghanaian migrants, which indicates not only the context of the country of origin modulates the effect of the short stay on sustainable migration, but also the variation of the context over time within the same country of origin can modify the relationship between short stay and long term migration. In addition, it is noted that the level of education, land and house ownership, unemployment in the country of origin, social networks and studies in Europe seem to favour the relationship between short and long stays, but economic activity and employment in the countries of origin seem to have the opposite effect. The second article revealed that the risk of being in an irregular situation was increased in periods when migration policies were becoming increasingly strict. The influence of the entry period is very clear for Ghanaian and Senegalese migrants, but the risk of being in an irregular situation decreased in the 1990s and 2000s among Congolese migrants, suggesting that migrants from a country in conflict benefit from some protection against irregularity. The risk of being in an irregular situation is higher in recent immigration countries (Italy and Spain) than in traditional immigration countries (France and the United Kingdom). The irregularity also depends on the individual characteristics and circumstances of departure for Europe. The third article unexpectedly revealed that

only policies aimed at limiting entry appear to have a significant effect on the transition to irregularity of Senegalese migrants already legally entering France, Italy and Spain. This result suggests that when policies to control entry become more stringent, migrants no longer dare to leave for fear of not being able to return. Other contextual elements also influence the irregularity of migrants: a negative effect of Senegal's annual GDP growth on the transition to irregularity (immigrants would choose to return to the country to work, thus avoiding irregularity), but a positive effect of the host country's annual GDP growth on the transition to irregularity (they would remain there to benefit from growth despite irregularity).

Keywords: short stay, temporary movement, sustainable migration, long stay, irregularity, migration policies, irregular migration, transition, irregular stay

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	vi
Table des matières.....	ix
Liste des tableaux.....	xi
Liste des figures	xiv
Liste des sigles et abréviations.....	xv
Dédicace.....	xvi
Remerciements.....	xvii
Introduction générale	1
Chapitre 1 : Approches théoriques et cadre conceptuel sur la relation entre la migration temporaire et la migration permanente	8
1.1. Définition des concepts	8
1.2. Approches théoriques de la migration internationale et la migration temporaire ..	11
1.2.1. Théorie néoclassique.....	14
1.2.2. Théorie de la nouvelle économie de la migration du travail.....	16
1.2.3. Théorie des réseaux.....	19
1.2.4. Théorie structurelle	22
1.3. Politiques migratoires.....	24
1.4. Cadre conceptuel de la relation entre le déplacement ponctuel ou migration supposée limitée dans le temps et la migration plus durable	27
Chapitre 2 : Bases de données	34
2.1. Projet de Migrations entre l’Afrique et l’Europe	34

2.1.1.	Plan d'échantillonnage du projet MAFE	36
2.1.2.	Questionnaires.....	43
2.1.3.	Limites des données.....	45
2.2.	Bases contextuelles sur les politiques migratoires	47
2.2.1.	Base ImPol (Immigration Policy).....	48
2.2.2.	Base DEMIG POLICY (Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects - Policy)	52
Chapitre 3 : Article 1 - Effet des mobilités temporaires transnationales sur la migration permanente : une analyse longitudinale de trois flux migratoires subsahariens vers l'Europe.....		57
Chapitre 4 : Article 2 - Expliquer l'irrégularité des migrants entrés légalement : une analyse longitudinale et comparée de trois flux subsahariens en Europe.....		104
Chapitre 5 : Article 3 - Rôle des changements de politiques migratoires dans la transition vers l'irrégularité des migrants entrés légalement : une analyse longitudinale du flux migratoire sénégalais en France, en Italie et en Espagne.....		146
Discussion générale et conclusion		189
Bibliographie.....		204

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : brèves histoires politiques et économiques de la République Démocratique du Congo, du Ghana et du Sénégal de 1960 à 2009	31
Tableau 2.1 : Taille des échantillons et années d'enquête par pays	37
Tableau 2.2 : Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays africains	38
Tableau 2.3: Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays européens	41
Tableau 2.4 : Changements de politiques régissant l'entrée, le séjour et le retour des migrants.	55

ARTICLE 1

Tableau 1 : Statistiques descriptives	79
Tableau 2a : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Congolais vers l'Europe (risques relatifs)	86
Tableau 2b : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Ghanéens vers l'Europe (risques relatifs)	88
Tableau 2c : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Sénégalais vers l'Europe (risques relatifs)	90
Tableau 3 : Effets de l'interaction entre les pays d'origine et le séjour court sur la migration durable, prenant en compte les autres variables explicatives (risques relatifs)	98
Tableau 4 : Test de différence entre pays d'origine et la période	99
Tableau 5: Distribution des individus selon le statut d'immigration et le cours séjour	99

ARTICLE 2

Tableau 1 : Statut légal des migrants en Europe (en pourcentage de leur temps passé en Europe)	120
Tableau 2 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants durant leur séjour à destination	124
Tableau 3 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants sénégalais entrés légalement en France, Italie et Espagne	130
Tableau 4 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants ghanéens entrés légalement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas	131
Tableau 5 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants congolais entrés légalement en Belgique et au Royaume-Uni	132
Tableau 6 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants sénégalais entrés légalement en France, Italie et Espagne (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)	139
Tableau 7 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants ghanéens entrés légalement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)	140
Tableau 8 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants congolais entrés légalement en Belgique et au Royaume-Uni (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)	141
Tableau 9 : Test de différence entre pays d'accueil selon la période d'entrée	142

ARTICLE 3

Tableau 1 : Statistiques descriptives sur la transition vers l'irrégularité	164
Tableau 2 : Indicateurs retenus pour la construction des indices mesurant les changements des politiques d'entrée et de séjour du pays d'accueil selon les catégories de migrants	165

Tableau 3 : Changements de politiques visant à contrôler l'entrée des migrants selon le pays d'accueil et la catégorie de migrants	172
Tableau 4 : Changements de politiques sur les droits de séjour des migrants selon le pays d'accueil et la catégorie de migrants	173
Tableau 5: Rapports de cote des politiques sur la transition vers l'irrégularité	178
Tableau 6: Rapports de cotes des variables explicatives sur la transition vers l'irrégularité en tenant compte de l'interaction entre le pays de destination et la période d'entrée	179
Tableau 7 : Rapports de cotes des variables explicatives sur la transition vers l'irrégularité sans interaction entre pays de destination et période d'entrée.	184

Liste des figures

Figure 2. 1 : Fiche AGEVEN (Âge événement) 44

ARTICLE 1

Figure 1 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration congolaise de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non 81

Figure 2 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration ghanéenne de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non 82

Figure 3 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration sénégalaise de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non 83

ARTICLE 2

Figure 1 : Changements de politiques de migration concernant l'entrée des migrants non européens en Belgique, Royaume-Uni, France, Italie, Espagne et aux Pays-Bas, 1960-2010 112

Figure 2 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants sénégalais par période d'entrée et pays de destination 127

Figure 3 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants ghanéens par période d'entrée et pays de destination 127

Figure 4 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants congolais par période d'entrée et pays de destination 128

Liste des sigles et abréviations

AGEVEN	:	Âge événement
BM	:	Banque mondiale
CESEDA	:	Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIEMI	:	Centre d'informations et d'études sur les migrations internationales
	:	Spanish National Research Council- Centre of Human and Social Sciences
CSIC- CCHS		
EDS		Enquête démographique et de santé
DEMIG	:	Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects
FMI	:	Fonds monétaire international
FRONTEX	:	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
GISTI	:	Groupe d'information et de soutien des immigrés ou GISTI, anciennement Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés
IFORD		Institut de formation et recherche démographiques
IMPALA	:	International Migration Law and Policy Analysis
ImPol	:	Immigration Policy
INED	:	Institut national des études démographiques
LAMP	:	Latin American Migration Project
MAFE	:	Migration entre l'Afrique et l'Europe/Migration between Africa and Europe
MIPEX	:	Migration Integration Policy Index
MMP	:	Mexican Migration Project
NU		Nations Unies
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	:	Organisation internationale pour les migrations
ONG		Organisation non gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
PIB	:	Produit intérieur brut
RDC ou RD Congo	:	République Démocratique du Congo
UE	:	Union européenne

Dédicace

À la mémoire de mon père (qui nous a quittés durant ces études doctorales), de ma tante Sodémè et de ma grand-mère Lognè,
Qui ont semé sans récolter,
Merci pour le sacrifice consenti pour l'éducation de leurs enfants.
Que Dieu vous accueille dans son Paradis Céleste.

À ma mère,
Que ce modeste travail, soit l'expression des vœux que tu n'as cessé de formuler dans tes prières.
Que Dieu t'accorde la santé et une longue vie.

À mon épouse Gentille Akouvi, à mes fils Pakiyendou Yves et Éphraïm
Pour la patience et la compréhension,
Pour tant de sacrifices et de privations durant mon absence,
Pour tout le bonheur que vous m'avez procuré.

Remerciements

La réalisation de cette recherche doctorale a été possible grâce au précieux concours de plusieurs personnes physiques et morales à qui je voudrais exprimer ma reconnaissance et ma gratitude.

Mes remerciements vont d'abord à mes encadreurs et promoteurs, les Professeurs Alain Gagnon (directeur de recherche) et Cris Beauchemin (codirecteur de recherche) pour avoir accepté la lourde responsabilité de diriger ce travail, malgré leurs multiples occupations. Ce fut un honneur et un grand plaisir de travailler sous leur supervision et de profiter de leurs riches expériences. Je les remercie pour la confiance, la rigueur, la disponibilité, ainsi que les conseils et suggestions qui m'ont permis d'améliorer la qualité du document. Grâce à eux, j'ai réalisé ce travail dans de bonnes conditions matérielles, financières, scientifiques et morales. Merci pour tout.

Mes remerciements vont ensuite à Thomas Legrand qui a contribué grandement à la réalisation de cette étude doctorale et à Marc Termote pour ses précieux conseils et qui a accepté de lire certains de mes écrits et y a apporté des observations critiques et des suggestions.

Je voudrais remercier aussi Amparo González-Ferrer et Yoan Molinero Gerbeau pour l'intérêt qu'ils ont accordé à cette recherche doctorale pour avoir contribué à la construction des indices politiques et m'avoir aidé dans la prise en main des données sur les politiques migratoires.

Mes vifs remerciements à l'Institut national des études démographiques (INED) de Paris en France qui m'a permis d'accéder à l'ensemble des bases de données utilisées dans cette

thèse et qui m'a accueilli comme stagiaire et soutenu financièrement pendant mon séjour à Paris. Les trois accueils à l'INED m'ont permis de réaliser cette thèse dans des conditions exceptionnelles. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de les rencontrer.

Je remercie aussi le Département de démographie et la faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal pour le soutien que j'ai bénéficié : la bourse d'excellence d'admission et la bourse d'exemption des frais de scolarité pour les étudiants internationaux. Je suis également reconnaissant à l'ensemble du personnel administratif, aux enseignants et aux étudiants du Département de démographie de l'Université de Montréal pour la bonne ambiance et la convivialité durant ces années d'études.

Qu'il me soit aussi permis de remercier les Professeurs Didier Nganawara et Honoré Mimché de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé au Cameroun qui m'ont soutenu et encouragé à faire cette étude doctorale.

Mes remerciements s'adressent également aux camarades du programme de doctorat pour les échanges concernant les questions méthodologiques. Je pense plus particulièrement à Moussa Bougma, Dominique Alexi Sanon, Louis Niamba, Awoenam Kodzo Adedzi, Astrid Flenon, Enrique Acosta, Djamila Chagra, Zinvi Degnon Dossou Firmin, Faye Ndiouma, Floriane Kamgaing, Gilbert Montcho, Adama Togola et Elisée Emmanuel Dabré.

Je tiens également à adresser de sincères remerciements aux familles Assoumaila Bagna Egbètondji Landoukpo. Je me suis senti bien entouré par vos soutiens multiformes, pendant ce moment important de ma vie qui alternait avec le stress, la passion, le doute et l'espoir.

Enfin, toute ma gratitude à mes frères et sœurs, à ma belle-famille, à tous mes amis et à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse.

Introduction générale

La migration internationale est souvent implicitement considérée comme un mouvement unique et unidirectionnel d'un pays d'origine vers un pays d'accueil, que ce soient chez les tenants de la théorie néoclassique ou dans les développements plus récents de la théorie des migrations familiales et des réseaux. À l'encontre de cette vision des migrations internationales, cette recherche doctorale s'intéresse à l'articulation entre les migrations internationales temporaires et celles durables. Les déplacements temporaires sont abordés de deux points de vue : celui de la durée et celui du droit. Les trajectoires migratoires s'avèrent souvent plus complexes, les migrants pouvant se retrouver dans un schéma de mobilités transnationales temporaires avant d'effectuer une migration durable ou profiter de leur séjour temporaire pour s'installer de manière irrégulière durable. Les facteurs qui déterminent la relation entre ces différentes formes de mobilité internationale, dans le contexte des migrations de l'Afrique vers l'Europe, restent mal connus (Beauchemin, 2015b).

Les recherches antérieures quantitatives sur les différentes formes de la mobilité transnationale ont été dominées par l'analyse du système migratoire du Mexique vers les États-Unis, grâce à la disponibilité des données longitudinales du « Mexicain Migration Projet » et du « Latin American Migration Project » (Massey et Espinosa, 1997). Toutefois, le cas des migrations mexicaines aux États-Unis présente un double inconvénient : il ne concerne qu'un seul pays d'origine et qu'un seul pays de destination, ce qui limite la possibilité d'analyser les effets de contexte, puisqu'un seul contexte, impliquant le pays de départ et le pays d'arrivée, est disponible pour l'analyse. Les conclusions de ces recherches

ne sont pas facilement transposables, entre autres, aux migrations d'Afrique vers l'Europe, impliquant plusieurs pays d'origine et une diversité de destinations migratoires.

La migration internationale en provenance d'Afrique subsaharienne est un sujet de préoccupation important en Europe, tant pour l'opinion publique que pour les décideurs politiques. L'image très répandue des migrations africaines vers l'Europe repose sur celle des personnes qui traversent la mer Méditerranée dans de petites embarcations de fortune pour entrer illégalement en Europe. Or l'entrée irrégulière en Europe ne touche qu'une minorité des migrants aux statuts irréguliers vivant en Europe ; la plupart d'entre eux sont entrés légalement, et s'installent ensuite comme résidents ou travailleurs, mais basculent dans l'irrégularité par la suite quand ils se voient refuser un permis de travail ou de résidence (de Haas, 2007). Pourtant, le public et les médias font souvent part de leurs craintes de « l'invasion », tout en restant insensibles au nombre - c'est ce que cette thèse démontrera - beaucoup plus important d'arrivants légaux par avion qui dérivent vers l'irrégularité. Ainsi, l'élaboration des politiques migratoires repose souvent sur des idées reçues, car les contrôles stricts en matière d'immigration sont centrés sur les frontières (Vickstrom, 2014).

Cette recherche doctorale est axée sur trois flux migratoires en provenance du Sénégal, du Ghana et de la République Démocratique du Congo (RD Congo) pour deux principales raisons. D'une part, les trois grandes « nouvelles diasporas africaines » en Europe sont constituées des migrants en provenance de ces pays d'origine (Koser, 2003). Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent qu'elles représentent les trois plus grandes populations subsahariennes en Europe (Beauchemin et al., 2010). D'autre part, ces trois pays subsahariens offrent des contextes

qui permettent des comparaisons intéressantes : ils ont des histoires différentes, et surtout des passés coloniaux différents ; leurs situations politiques sont très diverses. En effet, depuis son indépendance en 1960, la République Démocratique du Congo, une colonie belge, est marquée par une série de récessions économiques et d'instabilités politiques. Ainsi, dans les années 1980, elle a connu de bouleversements économiques dus à la crise pétrolière, à l'effondrement du cours du cuivre et d'autres produits de base, et à la mauvaise politique publique (Schoumaker et al., 2010). Pour faire face à la crise, l'État congolais a mis en œuvre une série de réformes politiques, notamment la compression des salaires, la non-subvention des hôpitaux (PNUD, 2014). Cette crise a été aggravée par un conflit armé dans les années 1990, ce qui constitue la décennie la plus sombre de l'histoire du pays. Elle a occasionné le déplacement massif de la population vers les pays voisins surtout et vers l'Europe et les États-Unis. La migration constitue un des facteurs pour lutter contre la pauvreté. Le Ghana, quant à lui, est une colonie britannique et a eu son indépendance en 1958. Il a connu une série de coups d'État militaires de 1966 à 1981 sans connaître la guerre (Andrews, 2010). Au cours de cette période, on assiste à une augmentation de la dette publique, le déclin économique et la flambée de l'inflation (Anaman, 2006). Mais, depuis 1990, le Ghana connaît des situations politiques relativement stables ainsi que la relative prospérité économique (basée principalement sur les produits de rente, notamment le café et le cacao, et les produits pétroliers). Le Sénégal, en revanche, peut se prévaloir d'une relative stabilité politique depuis 1960 (Bruzzone et al., 2006). Il est colonisé par la France et a essayé d'asseoir la démocratie. Son économie est basée sur la production céréalière qui a connu de crises économiques en raison de longues périodes de sécheresse observées au début des années 1970 (Robin et Lalou, 2000).

L'objectif principal de cette recherche vise d'abord à contribuer à la littérature sur les migrations internationales subsahariennes vers l'Europe, en exploitant de nouvelles sources de données qui permettent de tenir compte à la fois de certaines caractéristiques des systèmes migratoires africains. Il tient compte de l'importance de l'hétérogénéité des contextes d'origine et de réception, des schémas complexes de migration qui vont au-delà des mouvements unidirectionnels d'un pays d'origine vers une destination, du profil des migrants et de la dimension longitudinale de la trajectoire des migrants. Les résultats de cette recherche doctorale permettent aussi d'éclairer en partie les débats politiques sur l'articulation entre la migration temporaire et la migration durable des Africains subsahariens en Europe.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- étudier dans quelle mesure et pour quelles raisons des séjours ponctuels (d'une durée inférieure à un an) deviennent précurseurs d'une installation durable en Europe (pour une durée d'un an au moins) (article 1),
- étudier comment et pourquoi des séjours conçus comme temporaires du point de vue légal (cas où les migrants ont un droit de séjour non permanent) se transforment en séjours durables irréguliers (articles 2 et 3). Contrairement aux pratiques en vigueur dans les autres grands pays d'immigration (États-Unis, Canada et Australie), la migration vers l'Europe est toujours limitée dans le temps.

La thèse adopte une approche comparative qui permet de se pencher sur les effets de contexte à la fois dans trois pays d'origine étudiés (Sénégal, Ghana et République Démocratique du Congo) et dans six pays européens de destination, avec une attention

particulière sur les changements de politiques migratoires. Les pays d'accueil sont constitués à la fois des anciens pays d'immigration de l'Europe (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) et des pays récents d'immigration (Italie, Espagne). Malgré qu'ils aient traditionnellement reçu beaucoup de migrants, les premiers ont commencé à appliquer des politiques d'immigration plus strictes à l'égard des migrations africaines dans les années 1980, alors que les seconds, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, optaient pour la régularisation à grande échelle des statuts de leurs migrants. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que l'Italie et l'Espagne ont commencé à appliquer les politiques restrictives pour se conformer aux politiques de l'Union européenne (UE) dans le but de contrôler les migrations internationales.

Après cette introduction, la suite de la thèse est organisée en cinq chapitres suivis d'une discussion générale et conclusion. Les chapitres 3 à 5 présentent les résultats empiriques de la thèse sous forme d'articles scientifiques.

La première section du premier chapitre est consacrée à la définition du concept « migration », car plusieurs définitions de la migration temporaire et la migration permanente ou durable ont été utilisées dans la littérature. Pour éviter toute confusion, les différentes notions liées à la migration sont clarifiées pour leur opérationnalisation. Les sections ultérieures présentent successivement la littérature sur les différentes approches théoriques de la migration, les politiques migratoires ; ce qui permet de déduire un cadre conceptuel qui permet de cerner l'articulation entre les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps du point de vue légal et les migrations durables.

Le second chapitre présente les différentes sources de données utilisées. La thèse tire parti de trois bases de données : les données biographiques du projet MAFE¹ (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*) et les données contextuelles sur les politiques « DEMIG – POLICY »² (*Determinants of International Migration : A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects - POLICY*) et « ImPol »³ (*Immigration Policy*) qui contiennent une description codée des changements de politiques migratoires et sont utilisées respectivement dans les chapitres 4 et 5. La première partie du chapitre décrit les objectifs du projet MAFE, le plan de sondage, les procédures d'échantillonnage et les questionnaires d'enquêtes. Les deuxième et troisième parties présentent les bases de données contextuelles ImPol et DEMIG POLICY. Par souci de clarté, les méthodes d'analyses statistiques sont présentées directement dans les articles.

Le troisième chapitre examine le rôle des mobilités temporaires transnationales dans la migration permanente : une analyse longitudinale de trois flux migratoires subsahariens

¹ Le projet MAFE est coordonné par l'Ined (C. Beauchemin), en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (B. Schoumaker), la Maastricht University (V. Mazzucato), l'Université Cheikh Anta Diop (P. Sakho), l'Université de Kinshasa (J. Mangalu), l'University of Ghana (P. Quartey), l'Universitat Pompeu Fabra (P. Baizan), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. González-Ferrer), le Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (E. Castagnone), et l'University of Sussex (R. Black). Le projet MAFE a reçu un financement du Septième Programme-cadre de la Communauté européenne (subvention 217206). L'enquête MAFE-Sénégal a été réalisée grâce au soutien financier de l'INED, de l'Agence Nationale de la Recherche, de la région Ile de France, et du programme FSP « Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud ».

² DEMIG (2015) *DEMIG POLICY, version 1.3, Online Edition*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford. www.migrationdeterminants.eu

³ La base de données ImPol a été compilée entre 2014 et 2018 dans le cadre du projet TEMPER (Migration temporaire ou permanente) financé par la subvention n° 613468 du VIIe PC. Elle contient des informations qualitatives et quantitatives sur tous les textes juridiques existants en matière d'immigration en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, pour la période 1990-2015. L'ImPol définit et codifie plus de 60 indicateurs qui rendent compte des variations d'ouverture/restriction dans les dimensions d'éligibilité et de droits des politiques d'immigration. L'une de ses caractéristiques les plus innovantes consiste à fournir des mesures des indicateurs prédéfinis pour de nombreuses professions différentes correspondant à différents niveaux de compétences, ce qui permet de mieux saisir l'hétérogénéité et la complexité croissantes du cadre réglementaire des migrations de main-d'œuvre. Pour plus d'informations sur son contenu, sa méthodologie et ses conditions d'accès, voir : <http://www.temperproject.eu/>.

vers l'Europe. Basé sur l'enquête biographique du projet MAFE, cet article empirique contribue à la littérature en examinant, dans un cadre quantitatif, l'effet des déplacements temporaires sur la migration durable.

Basé sur l'enquête biographique du projet MAFE, l'objectif du quatrième chapitre (second article) est d'étudier les facteurs de l'irrégularité des migrants, c'est-à-dire le risque pour un migrant d'être en situation irrégulière alors même que son entrée était autorisée, en s'intéressant non seulement à l'hétérogénéité des contextes d'origine et de destination, mais aussi aux profils des migrants.

Dans le chapitre empirique précédent, la relation entre les politiques migratoires et la migration irrégulière est essentiellement appréhendée à travers la période d'entrée des migrants qui ne permet pas d'analyser l'effet net des politiques et ne dissocie pas la politique contrôlant les entrées de celle encadrant la durée de séjour des migrants. Le cinquième chapitre (troisième article) de la thèse se penche sur le cas particulier des immigrants en provenance du Sénégal et vise à examiner le rôle des changements de politiques migratoires dans la transition vers l'irrégularité des migrants sénégalais entrés légalement en France, en Italie et en Espagne. Basé sur l'enquête biographique du projet MAFE comme les deux premiers articles, ce troisième et dernier article tire profit en plus des données contextuelles ImPol. Couplées à l'enquête biographique du projet MAFE, ces données permettent de saisir pratiquement en temps réel (année) l'effet des changements de politiques d'immigration dans les pays d'accueil sur la transition vers l'irrégularité, en particulier les politiques qui se rapportent aux contrôles à l'entrée et à l'encadrement des durées de séjour des migrants.

Chapitre 1 : Approches théoriques et cadre conceptuel sur la relation entre la migration temporaire et la migration permanente

Ce chapitre aborde la revue de la littérature théorique sur la migration internationale. Les théories de la migration ne sont pas statiques, mais elles sont dynamiques. Elles évoluent à cause des travaux scientifiques qui les enrichissent au fur et à mesure. Elles sont en lien direct non seulement avec les besoins changeants du marché de travail, mais aussi avec les débats sociaux et politiques du moment (Piché, 2013). De ce fait, à partir des différentes théories et études empiriques, nous cherchons plus spécifiquement à comprendre comment et pourquoi les déplacements ponctuels ou migrations supposées limitées dans le temps deviennent plus durables et éventuellement irréguliers.

1.1. Définition des concepts

La migration, selon la Division démographique des Nations Unies, est définie comme étant *« les déplacements exceptionnels, entraînant l'installation durable dans un lieu autre que le lieu d'origine, et s'accompagnant d'un changement de lieu de résidence habituelle »* (Dehoorne, 2002). Une telle définition exclut non seulement les déplacements quotidiens et de tourisme, mais aussi les déplacements répétés et/ou fréquents, par exemple ceux des nomades. La définition du concept de la « migration » prête, cependant, souvent à confusion.

Cette définition de la migration des Nations Unies suscite un certain nombre d'interrogations : à partir de quelle durée peut-on considérer « l'installation » comme « durable » ? À partir de quelle distance parcourue peut-on parler du « changement du lieu de résidence habituelle » ? Comment définit-on le « lieu d'origine » ? Est-ce le lieu de

naissance ? La définition du concept « migration » pose des problèmes d'échelles spatiale et temporelle. Les critères de durée et de résidence varient d'un pays à un autre, d'une étude à une autre. Les chercheurs sont donc confrontés aux problèmes inhérents à l'opérationnalisation du concept « migration ».

De ce point de vue, selon Bilborrow (2016), la migration internationale doit être distinguée des autres formes de mobilité humaine qui n'impliquent pas à la fois le changement de résidence habituelle et le mouvement à travers une frontière internationale. Il existe des mouvements temporaires qui peuvent impliquer un passage à travers une frontière internationale reconnue, mais pour lesquels la durée de séjour est courte, ce qui n'entraîne pas de changement de résidence habituelle (Bilborrow, 2016). Ainsi, Bell et Ward (2000) définissent la « migration temporaire » comme étant le complément de la migration permanente, c'est-à-dire toute forme de mouvement territorial qui ne représente pas une résidence « permanente » et un changement de résidence habituelle.

Pourtant, ces différents termes sont constamment utilisés par les chercheurs. La définition de la migration diffère d'une source de données à une autre ; ce qui pose le problème de comparabilité des résultats dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, pour établir la comptabilité démographique, le standard international retenu pour l'installation durable par les démographes et les instituts de statistique est au moins un an. On distingue alors la migration durable (au moins une année) de la migration temporaire (moins d'une année). Cette décomposition selon le critère de durée est l'une des recommandations des Nations Unies en matière de statistiques de la migration internationale pour des comparaisons internationales. Toutefois, cette distinction entre la migration durable et la migration temporaire peut être trompeuse et doit être clarifiée, car ce seuil (une année) ne s'impose

pas à toutes les enquêtes sociodémographiques. Par exemple, les enquêtes menées dans le cadre du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) ont adopté une durée minimum d'au moins six mois pour définir la migration permanente. En outre, l'expression « migration temporaire » est souvent appliquée à certaines catégories de migrants (étudiants, demandeurs d'asile, etc.), dont la présence effective sur le territoire d'accueil est de plusieurs années.

Vu la complexité du concept de « migration durable », nous adoptons, dans le cadre de la recherche doctorale, la définition retenue par le projet MAFE qui constitue la principale source de données utilisées dans la thèse. Ainsi, la migration durable ou de longue durée est tout déplacement entraînant l'installation d'au moins un an dans un pays autre que son pays d'origine. Par ailleurs, nous opérationnalisons la notion « migration temporaire » de deux manières différentes. D'une part, la migration temporaire est saisie à travers les termes « déplacements ponctuels » ou « courts séjours » ou « visites », dont la durée est de moins de 12 mois. D'autre part, la distinction entre les termes « temporaire » et « permanent » se fait aussi en termes de statuts légaux. C'est parce que les migrants n'ont pas un statut permanent qu'ils deviennent irréguliers. Le statut du migrant est déterminé par les lois d'immigration du pays d'accueil sur la durée de résidence, c'est-à-dire par les différents types de visas ou les permis de séjour et de travail. Il faut noter que toutes les définitions de la migration temporaire ou durable que l'on adopte sur la durée sont toujours en partie arbitraires, ce qui peut entraîner de biais liés à nos choix opérationnels dans les résultats.

Il est à noter que ces deux définitions du concept « migration temporaire » que nous avons retenues ne sont pas liées aux programmes de migrations temporaires tels que conçus après

la Seconde Guerre mondiale aux États-Unis entre 1942 et 1964 (Bracero) et en Europe occidentale dans les années 1960 et 1970 (Gastarbeiter 1955-1973 en Allemagne, par exemple) et qui connaissent un certain renouveau (Castles, 2004). Ces programmes avaient pour objectif de recruter les migrants à titre temporaire pour travailler dans certains secteurs d'activité qui exigeaient peu de qualification professionnelle, comme pour les migrations dites « saisonnières », par exemple. La durée de séjour dans le pays d'accueil était limitée, parfois supérieure à une année, mais ces migrants temporaires devaient retourner dans leur pays d'origine aux termes de leur contrat. Ce type de migration temporaire n'est pas pris en compte par l'enquête MAFE, tout simplement, parce que de tels types de migrants n'ont pas été spécifiquement inclus dans les échantillons.

À la lumière de ces définitions, nous cherchons à savoir comment les différentes théories de la migration internationale pourraient expliquer l'articulation entre ces différentes formes de mobilité internationale.

1.2. Approches théoriques de la migration internationale et la migration temporaire

Les approches théoriques de la migration internationale considèrent la migration comme durable ou permanente. Ainsi, jusqu'à maintenant, les questions sur comment et pourquoi les déplacements ponctuels ou migrations supposées limitées dans le temps deviennent plus durables et leur articulation n'ont pas fait l'objet de développement théorique, que ce soit chez les tenants de la théorie néoclassique ou dans les développements plus récents de la théorie des migrations familiales et des réseaux. La plupart des théories s'intéressent à des questions économiques et structurelles qui suscitent ou favorisent le maintien des flux

migratoires (Massey et al., 1994a; Massey et Espinosa, 1997). Plus précisément, Massey et al. (1993) ont regroupé les théories existantes en deux parties distinctes : les unes se penchent sur les facteurs qui suscitent à l'origine les mouvements migratoires internationaux (théories néoclassique, de la nouvelle économie de la migration du travail, du marché de travail segmenté et des systèmes mondiaux) et les autres s'intéressent à la perpétuation de ce mouvement international (la théorie des réseaux et de la causalité cumulative).

La plupart des approches théoriques ont considéré les deux formes de mouvement comme distinctes (Hugo et al., 2003; Pinger, 2007; Joarder et Hasanuzzaman, 2008; Brownell, 2010; Budnik, 2011). Bon nombre des études portaient sur la comparaison de comportements entre les migrants temporaires et les migrants permanents (Berninghaus et Seifert-Vogt, 1989; Galor et Stark, 1990; Dustmann, 1997). Il ressort, par exemple, de l'étude de Budnik (2011) que le retour des migrants temporaires est lié à la situation économique du pays d'origine. Les migrants temporaires, en raison des conditions économiques précaires dans le pays d'origine, sont plus susceptibles d'épargner que des migrants permanents, parce que les migrants temporaires économiseraient pour la consommation future dans le pays d'origine pendant leur séjour à l'étranger (Galor et Stark, 1990; Bauer et Sinning, 2009) ; ce qui implique que les économies totales des migrants qui tentaient de rester plus longtemps à destination étaient inférieures à celles de leurs homologues qui prévoyaient un séjour plus court (Bauer et Sinning, 2011). Les envois de fonds par les migrants temporaires sont motivés par le soutien familial altruiste, y compris l'accumulation d'actifs et d'investissements dans le pays d'origine (Brown, 1997; de la Brière et al., 1997). La valeur des actifs financiers et des logements détenus dans le pays

d'origine est plus élevée chez les migrants qui considèrent leur séjour à destination comme temporaire que chez les migrants dont leur séjour est durable (Dustmann et Mestres, 2010).

Néanmoins, bien que ces études aient pu mettre en évidence ce qui différencierait une migration temporaire d'une migration permanente, elles n'ont pas tenu compte de la relation entre les séjours courts et longs. Les séjours de courtes durées peuvent jouer un rôle crucial parmi les déterminants de la migration internationale. Rares sont les études qui ont considéré la migration temporaire comme celle qui est susceptible de faciliter la migration de longue durée (Balaz et al., 2004; Khoo et al., 2008). Ainsi, certaines personnes en déplacement temporaire pourraient profiter de leur séjour pour s'installer de manière durable ou définitive à destination, et éventuellement irrégulière. Parce que la migration temporaire permet de connaître le pays d'accueil, surtout le marché de travail, de sorte que les migrants temporaires changeraient leurs intentions initiales pour s'y installer de manière durable. Elle pourrait être considérée comme une voie pour contourner les politiques d'immigration dans le but de pouvoir entrer dans le pays hôte pour y rester définitivement, même avec un statut illégal. D'autres pourraient considérer leurs courts séjours à destination comme précurseurs d'une éventuelle migration durable. Les séjours de courtes durées modifient les perceptions et les motivations pour le long terme en matière d'attentes salariales. Ils réduisent les risques et les coûts associés à la migration facilitant ainsi une migration durable.

Toutefois, les études empiriques antérieures qui ont tenté d'examiner la relation entre la migration temporaire et la migration de longue durée ont des lacunes méthodologiques (voir Balaz et al. (2004) et Khoo et al. (2008)). Les résultats de ces études ne sont pas concluants, parce que les données sont transversales et la variable dépendante portait sur

les intentions d'une migration permanente. En outre, ces études de cas se limitent à un seul pays d'origine et/ou à un seul pays de destination, ce qui limite la possibilité d'étudier les effets de contextes d'origine et d'accueil. De fait, l'examen du lien d'association entre ces différentes formes de mobilité internationale nécessite une recherche longitudinale qui doit tenir compte de l'hétérogénéité des contextes d'origine et de réception, et des caractéristiques individuelles dont certaines sont susceptibles de varier dans le temps.

La recension des écrits qui suit a pour but d'expliquer comment les différentes théories pourraient approcher l'articulation entre la migration temporaire et la migration durable, d'un point de vue temporel et en rapport au statut légal. Bien que la littérature existante aborde rarement les différences entre les différentes formes de migration et leur articulation, elles sont au cœur de notre analyse.

1.2.1. Théorie néoclassique

Les défenseurs de cette théorie ont souvent soutenu la thèse selon laquelle les individus se déplacent d'un endroit à un autre sur la base de l'analyse de coûts et bénéfices afin d'utiliser rationnellement leur capital humain (Sjaastad, 1962). Ainsi, étant donné la différence de salaires entre le pays d'origine et le pays de destination, l'individu vise à maximiser son profit net attendu en utilisant son capital humain dans le pays d'accueil où le rendement est plus élevé. La théorie néoclassique ne fait pas de distinction entre la migration temporaire et la migration durable. De ce fait, elle n'explique pas les raisons pour lesquelles certains déplacements ponctuels ou migrations supposées limitées dans le temps deviennent plus durables.

Néanmoins, on peut supposer que le passage de la migration temporaire à la migration permanente, d'un point de vue du statut légal, serait dû aux événements économiques inattendus (par exemple, une crise économique) dans le pays d'accueil (Piore, 1979) qui empêcheraient les individus d'épargner suffisamment à la date prévue pour leur retour dans le pays d'origine. Les migrants pourraient ainsi se voir obligés de prolonger la durée de leur séjour afin de pouvoir envoyer une grande proportion de leurs économies dans le pays d'origine pour investir dans des activités génératrices de revenus. Certains d'entre eux se retrouveraient alors dans une situation d'irrégularité à destination en raison du refus de l'administration du pays d'accueil de renouveler leur statut légal. En outre, le manque d'informations sur le marché de travail du pays d'accueil (Berninghaus et Seifert-Vogt, 1989) pourrait aussi occasionner un séjour dont la durée est supposée limitée dans le temps de devenir irrégulier plus durable. Les individus sont confrontés à la réalité de la vie du pays hôte qu'en étant sur le territoire (Jung, 2015).

Par ailleurs, les crises économiques et politiques dans le pays d'origine pourraient entraîner aussi une entrée massive des migrants occasionnant l'augmentation du chômage à destination ; ce qui pourrait être à l'origine du prolongement de la durée de séjour à destination. Par exemple, les travaux antérieurs de Borjas (2003) et Friedberg et Hunt (1995) ont montré que l'augmentation de l'effectif des migrants dans le pays d'accueil a un effet négatif sur les salaires à destination, ce qui entraîne un séjour plus long que prévu par les lois d'immigration.

La présente thèse avance également que la migration temporaire peut être vue comme un déplacement ponctuel, précurseur d'une nouvelle migration plus durable. Dans un contexte d'instabilité politique et de guerres dans le pays d'origine, où l'écart salarial entre les pays

d'origine et de destination peut augmenter de manière importante, les individus qui avaient l'habitude d'effectuer les déplacements temporaires à destination pourraient migrer de manière durable pour la recherche d'un emploi ou l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est le cas des Juifs de l'ex-Union soviétique en 1990 qui considéraient leurs déplacements temporaires comme précurseurs d'une installation durable en Allemagne, à cause de la crise économique qui sévissait dans leur pays d'origine à l'époque (Morokvasic-Muller, 1999). Dans un contexte de crise ou de conflits armés dans le pays d'origine et de restriction des politiques migratoires à destination, les allers-retours répétitifs entre le pays d'origine et le pays hôte qui autrefois, en période de paix, constituaient tout naturellement un flux circulaire continu, peuvent facilement se transformer en des migrations plus durables ou d'installation.

En somme, du point de vue de la théorie néoclassique, une personne en déplacement temporaire à l'étranger est susceptible de devenir un migrant de longue durée si le revenu attendu actualisé qui peut être gagné dans le pays d'accueil déduit des coûts de migration est supérieur au revenu attendu actualisé dans le pays d'origine qu'à long terme. En outre, les gains attendus en termes de revenu dépendent du contexte politique et économique des pays d'origine et de destination et des caractéristiques du migrant temporaire telles que l'âge à la migration, le niveau d'instruction, l'expérience et la qualification professionnelle.

1.2.2. Théorie de la nouvelle économie de la migration du travail

La théorie de la nouvelle économie de la migration du travail reconnaît, elle aussi, que les gains attendus jouent un rôle important dans les décisions de la migration. Cependant, à la différence de la théorie néoclassique, elle souligne l'importance de la prise de décision

collective et non individuelle. La décision de migrer est donc prise au sein du ménage ou de la famille en réponse à l'incertitude économique dans les pays en développement dans le cadre d'une stratégie de diversification des risques et d'accumulation du capital (Stark et Bloom, 1985; Stark et Taylor, 1989; Stark, 1991). Elle recentre la réflexion de l'indépendance individuelle vers l'interdépendance mutuelle, envisageant la migration comme une « stratégie calculée » et collective, et non comme un acte de désespoir ou d'optimisme débordant (Stark et Bloom, 1985; Stark, 1991; Cassarino, 2004). Du point de vue de la nouvelle théorie de la migration du travail, les motifs tels que les défaillances des marchés de crédit, l'absence de sécurité sociale, les liens altruistes ou culturels entre les membres de la famille et la privation relative du ménage par rapport aux autres ménages dans le pays d'origine sont d'une importance capitale dans la prise de décision de migrer (Budnik, 2011).

Cette théorie de la nouvelle économie de la migration du travail, elle aussi, ne distingue pas la migration temporaire de la migration de longue durée. Cependant, les motifs soulevés précédemment pourraient déclencher les différentes formes de mobilité internationale. Le passage des déplacements ponctuels ou migrations supposées limitées dans le temps vers les migrations plus durables et éventuellement irrégulières est susceptible d'être entraîné par l'accès limité aux marchés des capitaux par les membres du ménage et/ou l'absence de sécurité sociale de la famille dans le pays d'origine. Voulant diversifier sa source de revenu à longue échéance, la famille voudra peut-être encourager une migration en terres étrangères de plus longue durée, ce qui favorisera le passage d'une migration autrefois envisagée comme temporaire à la permanente. De ce fait, nous pouvons déduire de cette approche que la décision que prendrait un individu pour transformer son

déplacement temporaire en migration durable dans le pays d'accueil pourrait dépendre en partie de la décision des membres du ménage ou de la famille, et non pas le fruit d'une décision purement individuelle, comme le veut la théorie néoclassique. En effet, le départ d'un individu dans les pays en développement pour l'étranger est souvent rendu possible par l'intervention des autres membres de la famille; ces derniers apportent leur soutien, surtout financier, pour prendre en charge une partie du coût associé à la migration. Le migrant est donc redevable vis-à-vis de sa famille, voire envers tous ceux qui l'ont aidé à chaque étape du processus migratoire. Il a le devoir, à son tour, de chercher à rembourser la dette qu'il avait contractée avant son départ pour l'étranger et même d'aider un membre de la famille à migrer.

Ainsi, l'augmentation du revenu du ménage dans le pays d'origine par rapatriement de fonds est susceptible d'entraîner le prolongement de la durée de séjour du migrant, ce qui peut être considéré, encore une fois, comme une stratégie d'adaptation et de diversification des risques du ménage. Cette approche implique que le migrant entretient des liens économiques avec les membres de son ménage, voire même avec sa communauté. Les travaux de González-Ferrer et al. (2013) ont suggéré que les envois de fonds à la famille dans le pays d'origine sont susceptibles de prolonger la durée de séjour dans le pays d'accueil. Ils soutiennent l'idée que la part de revenu envoyée pour la consommation quotidienne à la famille dans le pays d'origine ne permettrait pas au migrant d'épargner, voire de constituer un fonds suffisant pour payer le voyage de retour. Par conséquent, la durée de séjour devient plus longue que prévue par les lois d'immigration. L'envoi de fonds pourrait aussi entraîner une sorte de dépendance des parents qui souhaiteraient que le migrant temporaire reste de manière durable ou définitive dans le pays d'accueil. En

d'autres termes, les transferts de fonds pourraient obliger le migrant à rester au-delà de la durée de séjour prévue. En conséquence, tant que les migrants temporaires n'auraient pas pu maximiser leurs revenus afin d'assurer leur intégration sociale et économique et de satisfaire leur famille dans le pays d'origine, ils seraient contraints de prolonger la durée de leur séjour (de Haas et al., 2014). La relation entre la migration temporaire et la migration permanente repose, selon la théorie de la nouvelle économie de la migration du travail, sur l'utilité commune du ménage ou de la famille.

La durée de séjour dans le pays d'accueil pourrait aussi être modulée par les circonstances entourant le regroupement familial, qui peut avoir un effet non univoque (Waldorf, 1995). En effet, le regroupement familial pourrait se faire soit dans le pays d'accueil ou soit dans le pays d'origine. Lorsque le couple est dans le pays d'accueil, la probabilité qu'il ait l'intention d'y rester est élevée (Waldorf, 1995) ; ceci serait davantage renforcé si le couple vit avec ses enfants (Dustmann, 1992). Ceci est vrai, car les coûts émotionnels sont plus élevés si la famille est séparée de façon permanente que comme le sont les coûts économiques si l'ensemble de la famille migre. En revanche, la durée de séjour du migrant dans le pays d'accueil diminue avec la présence des enfants dans le pays d'origine (Steiner et Velling, 1994).

1.2.3. Théorie des réseaux

La théorie des réseaux souligne l'importance de l'entourage familial et social sur la migration comme un capital social à la disposition des migrants. Plus précisément, les réseaux de migrants constituent un ensemble de liens interpersonnels qui relient les migrants, les anciens migrants et les non-migrants dans les pays d'origine et de destination

par des liens de parenté et qui rendent la migration plus facile ou plus souhaitable (Massey et al., 1993). Le réseau joue ainsi un rôle important dans le prolongement de déplacements ponctuels, où la migration supposée limitée dans le temps, en des migrations plus durables. De ce fait, la théorie des réseaux est complémentaire aux deux théories précédentes. Les travaux de Reyes (2004) ont montré aux États-Unis, entre 1970 et 1998, que la probabilité des migrants de prolonger leur durée de séjour augmente avec la présence d'un membre de famille dans le pays d'accueil, surtout si ce dernier vit légalement. Les nouveaux migrants peuvent bénéficier des aides offertes par des réseaux existants à l'étranger dans le processus de demande de visa ou le financement de leur voyage. Ils peuvent aussi avoir accès aux informations sur les opportunités d'emploi sur le marché de travail ou la demande des permis de résidence et de travail. Certes, à cause du coût élevé de la migration et des difficultés liées au processus migratoire, certains individus profitent du réseau familial pour avoir accès aux visas visiteurs pour effectuer une migration durable. Par exemple, Bélanger et Wang (2013) ont montré qu'à Taiwan, il est très facile pour les parents de la femme migrante de visiter leur fille pour prendre soin du nouveau-né (petit fils ou fille) et profiter parfois pour exécuter les travaux contre rémunération.

Les réseaux sociaux ne sont pas constitués de la seule parenté proche (famille nucléaire, ménage) qui offre un soutien trop limité du fait de sa taille. Ils s'appuient également sur la « force des liens faibles » qui constituent des relations secondaires, mobilisables dont disposent les individus sur les possibilités d'intégration dans le pays d'accueil (voisinage et amis) (Guilmoto et Sandron, 2000; Liu, 2013). La « force des liens faibles » favorise l'insertion des migrants temporaires dans la communauté du pays hôte et réduit les coûts et les risques liés à la migration (Massey, 1990; Castles, 2004; Krissman, 2005) ; ce qui

pourrait leur favoriser un séjour plus long que prévu dans le pays d'accueil dans le but de maximiser leurs revenus ou de migrer de manière durable ultérieurement.

Les réseaux sociaux sont susceptibles de jouer un rôle important de facilitation entre les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps et les migrations plus durables. Comme l'avaient signalé Massey et al. (1990), les individus comptent sur les réseaux sociaux pour avoir accès à l'information concernant les routes migratoires, les possibilités d'emploi, ainsi que les informations concernant leur intégration dans le pays de destination. Après leur entrée sur le territoire, les personnes en déplacement temporaire seraient probablement en contact avec les membres de leur famille, amis et collègues. Ces derniers pourraient leur être utiles pour prolonger leur durée de séjour ou effectuer une nouvelle migration de manière durable. Durant leur séjour, les migrants temporaires peuvent créer de nouveaux réseaux ou intégrer les anciens réseaux, ce qui les aide à avoir les informations sur les différentes étapes du processus de la demande de la résidence permanente (Sahoo et al., 2010). Ainsi, l'extension des réseaux via les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps tend à rendre la migration plus durable, moins coûteuse et moins risquée. L'accumulation du capital social grâce à l'expansion du réseau est très importante pour la migration d'installation. L'étude de Balaz et al. (2004) a révélé que les migrants temporaires slovaques qui avaient gardé contact avec les amis britanniques ou slovaques au Royaume-Uni avaient une forte probabilité d'intention d'effectuer une migration permanente.

Les associations ethniques et les organisations professionnelles sont aussi une autre forme de réseau social. Elles jouent un rôle crucial auprès des migrants temporaires pour qu'ils puissent surmonter les difficultés auxquelles ils font face pour prolonger leur durée de

séjour. Par exemple, les étudiants indiens formés dans le domaine de l'information et de la communication bénéficient des réseaux ethniques bien établis aux États-Unis pour trouver du travail (Sahoo et al., 2010). Ils apprennent davantage sur les possibilités d'emploi et ils s'installent de façon permanente. Par ailleurs, les personnes qui sont en contact avec d'autres migrants permanents provenant de leur région d'origine sont susceptibles d'imiter le comportement de ces derniers pour avoir accès à d'autres réseaux afin de s'installer définitivement à destination (Pinger, 2007). De cette approche, nous pouvons déduire que les réseaux sociaux pourraient souvent ou éventuellement favoriser le passage d'une migration de courte durée ou encadrée par de visas de courte durée à une migration plus durable.

1.2.4. Théorie structurelle

L'approche structurelle se réfère aux conditions économiques, politiques, religieuses et sociales dans le pays d'origine. Les situations politiques et économiques dans le pays d'origine pourraient influencer la durée de séjour des migrants à l'étranger. Les conflits politiques, les catastrophes naturelles et l'extrême pauvreté dans le pays d'origine sont susceptibles d'entraîner le séjour de courtes durées vers une installation plus durable dans le pays de destination. Par exemple, dans les années 1960 et 1970, avec une croissance économique élevée en République Démocratique du Congo, la migration vers la Belgique était temporaire (Flahaux et al., 2014). Cependant, dans les années 1980 et spécialement dans les années 1990, les troubles politiques accompagnés par la détérioration rapide de la situation économique ont entraîné la transformation de séjour temporaire en migration permanente dans le pays d'accueil (Schoonvaere, 2010). En outre, après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et l'Europe occidentale avaient connu une pénurie de main-

d'œuvre dans certains secteurs d'activités. Des programmes de migration temporaire ont été mis en place pour stimuler la croissance économique. Mais, avec la crise pétrolière des années 1970, on assistait à un ralentissement de la croissance économique mettant fin aux programmes des travailleurs temporaires. Parmi ces migrants qui étaient supposés retourner dans leur pays d'origine, certains avaient transformé leur migration temporaire en migration permanente. Une des explications contextuelles de l'installation définitive des migrants temporaires dans le pays de destination était due à la récession économique dans leur pays d'origine (surtout, par exemple, en Turquie et en Afrique du Nord) qui était encore pire que ce qu'elle était en Europe à l'époque (Sahoo et al., 2010).

Par ailleurs, la croissance économique dans le pays d'origine est souvent accompagnée par une transformation sociale et démographique entraînant le retour des migrants dans leur pays d'origine. Les études ont montré que, dans les pays relativement stables sur le plan politique et économique, les gens qui partaient en Europe pour parfaire leur formation retournaient dans leur pays d'origine le plutôt possible (González-Ferrer et al., 2014). Le séjour de courte durée non seulement ne devient pas long, mais il ne peut pas être considéré aussi comme précurseur d'une migration de longue durée. Dans ce cas, la migration est temporaire, car l'environnement économique du pays d'origine est favorable au climat des affaires, aux investissements et à la création des emplois décents où le niveau de salaire pourrait correspondre au profil et au niveau de formation des individus.

En somme, l'instabilité politique dans le pays d'origine, entraînant souvent les conflits et la crise économique, contraint d'une part certains individus dont la durée de leur séjour est limitée dans le temps par les lois d'immigration à y rester plus longtemps, le plus souvent avec un statut irrégulier ; et d'autre part, d'autres individus à considérer leurs déplacements

ponctuels comme précurseurs d'une migration durable. En revanche, la stabilité politique et la croissance économique dans le pays d'origine pourraient favoriser l'intégration et l'insertion des migrants temporaires dès leur retour dans le pays d'origine. Czaika et de Haas (2014) ont suggéré que les taux élevés de croissance économique dans les pays d'origine favoriseraient le retour des migrants. En nous basant sur l'approche structurelle, nous pouvons supposer que le lien d'association entre les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps et la migration plus durable serait positif lorsque les conditions de vie des populations dans le pays d'origine sont précaires.

En plus les facteurs ci-dessus liés aux différentes théories, le contexte du pays d'accueil, en particulier les politiques d'immigration peuvent aussi renforcer le lien d'association entre ces différentes formes de mobilité internationale.

1.3. Politiques migratoires

Les politiques migratoires qui sont conçues dans le but de contrôler et de gérer l'entrée et le séjour des migrants peuvent influencer la relation entre les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps et la migration de manière plus durable. Ainsi, lorsque les politiques d'immigration deviennent plus restrictives, le coût associé à la migration augmente, ce qui dissuade certains individus d'entrer sur le territoire du pays d'accueil. La migration est limitée par la pauvreté, l'analphabétisme et le manque d'éducation dans le pays d'origine. Un certain nombre d'études ont montré que les politiques migratoires ont un impact négatif sur les flux d'entrée (voir par exemple, Hatton (2011), Mayda (2010), Ortega et Peri (2013) et Thielemann (2006)). Toutefois, lorsque les politiques visant à contrôler les entrées se durcissent, les migrants déjà à destination n'osent

plus sortir par peur de ne plus être capables de rentrer à nouveau, ce qui peut les basculer dans l'irrégularité.

Ce paradoxe des politiques migratoires sur le séjour irrégulier des migrants repose sur un certain nombre de mécanismes décrit par Massey et Pren (2012) dans le cas de la migration mexicaine vers les États-Unis. En l'absence de toute politique restrictive, les familles ne conçoivent pas la migration au début comme permanente (Sayad, 1977; Massey et al., 2002). La migration est conçue comme circulaire entre les pays d'origine et de destination : les migrants vont et viennent. Le retour du migrant dans le pays d'origine est remplacé par un autre membre de la famille pour subvenir aux besoins de la famille dans le pays d'origine. La migration est fondée sur une organisation collective et considérée comme une institution qui se reproduit sans arrêt (Massey, 1990; Guilmoto, 1998). Elle est ordonnée, c'est-à-dire contrôlée et subordonnée à l'ordre familial ou communautaire. Le système fonctionne avec une courte durée de séjour dans le pays d'accueil. Par exemple, avant la suppression du programme de Bracero en 1964, la plus grande partie de la migration est temporaire et circulaire (Massey et Pren, 2012). Les migrants rentrent chaque année au Mexique (Massey, 2011). Avec la fermeture des frontières, cependant, il est impossible d'effectuer ce relais migratoire circulaire. En conséquence, les migrants qui sont supposés retourner dans leur pays d'origine sont obligés de rester dans le pays hôte de façon permanente et de faire venir leur famille, grâce à la politique du regroupement familial. Cet effet des politiques migratoires restrictives est souvent évoqué pour expliquer le séjour irrégulier des migrants aux États-Unis. De ce fait, certains chercheurs ont suggéré que les politiques migratoires visant à lutter contre la migration irrégulière sont inefficaces (Bhagwati, 2003; Castles, 2004; Düvell, 2005).

Au fur et à mesure que les politiques deviennent de plus en plus strictes, on assiste à une forte baisse de retour des individus, ce qui entraîne une augmentation du stock des migrants, surtout des irréguliers, dans le pays de destination. Par exemple, malgré les modifications répétées aux lois d'immigration aux États-Unis depuis 1965 qui sont devenues de plus en plus strictes, surtout contre la migration mexicaine vers les États-Unis, aucun pays au monde n'a fourni autant de migrants irréguliers que le Mexique (De Genova, 2002; De Genova, 2004; Cohen, 2015). Il en est de même pour l'étude de Czaika et Hobolth (2016) qui constataient que lorsque les politiques de contrôle à l'entrée et de séjour des demandeurs d'asile devenaient plus strictes, certains déboutés, au lieu de rentrer dans leur pays d'origine, restaient dans le pays hôte. En effet, les résultats de leur étude suggèrent qu'une augmentation de 10% des demandes d'asile rejetées accroît le nombre de migrants en situation irrégulière en moyenne de 2% à 4% dans les années 2000 dans les 29 pays européens.

Bien que les lois sur l'immigration mettent clairement la différence entre le visa temporaire et le visa permanent, dans la pratique, on assiste à un nombre croissant de visas temporaires qui servent comme des courroies de transmission aux visiteurs dans le pays de destination de devenir permanents. Les associées à la migration légale pour les travailleurs migrants peu qualifiés ont contraint ceux-ci à recourir à la migration familiale ou d'asile ou encore d'étude dans le but de trouver un emploi à destination (Harris, 2002; Massey, 2004). Cela s'est produit, par exemple, lorsque les pays européens ont mis fin à la migration de main-d'œuvre des « travailleurs invités » en 1973 (Castles, 2004; de Haas et al., 2018). Il en est de même pour les politiques de régularisation qui permettent aux individus en déplacements temporaires de s'installer de façon permanente dans le pays hôte. Aux États-

Unis, par exemple, la régularisation de près de 3 millions de migrants irréguliers en 1986 a entraîné le dépassement de la durée de séjour d'autres nouveaux migrants temporaires qui auraient espéré à leur tour une régularisation de leur statut (Reyes, 2004). En outre, selon ce même auteur, d'autres migrants en déplacement temporaire auraient profité d'une visite auprès des membres de leur famille au statut migratoire nouvellement régularisé aux États-Unis pour y rester.

L'analyse de la littérature existante permet de connaître les types de facteurs qu'on pourrait privilégier, c'est-à-dire lesquels des facteurs qui permettent de mieux cerner l'articulation entre les déplacements ponctuels ou les migrations supposées limitées dans le temps et la migration plus durable.

1.4. Cadre conceptuel de la relation entre le déplacement ponctuel ou migration supposée limitée dans le temps et la migration plus durable

Que ce soient l'effet des déplacements ponctuels sur la migration durable ou l'explication de la migration supposée limitée dans le temps du point de vue du statut légal qui devient une migration irrégulière durable, l'adoption d'une approche multisite devrait permettre de comprendre les effets de divers contextes, à la fois d'origine et de destination. Ainsi, les pays africains, depuis leur indépendance, sont marqués par divers contextes concernant leurs histoires coloniales, politiques et économiques qui auraient divers impacts sur les deux formes de migration en Europe. La République Démocratique du Congo, le Ghana et le Sénégal illustrent, par exemple, l'hétérogénéité du continent africain (Tableau 1). En effet, la République Démocratique du Congo, colonisée par la Belgique, a connu une série de récessions économiques et d'instabilités politiques depuis son indépendance en 1960.

Jusqu'en 1965, la situation politique était instable, caractérisée par un désordre politique qui était instrumentalisé par les forces extérieures en raison de l'immense richesse minière du pays (Vandeburie, 2007; PNUD, 2014). De 1965 à 1973, survint la période de la restauration de la paix et de la prospérité économique. Au cours de cette période, l'économie congolaise enregistra des performances remarquables avec un taux de croissance économique moyen d'environ 5% et des excédents budgétaires (PNUD, 2014). La période de 1975 à 1989 fut celle de l'éclatement de la crise économique et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Cette situation de crise est due à la crise pétrolière, à l'effondrement du prix du cuivre et d'autres produits de base, et de la mauvaise politique publique (par exemple, des mesures de zaïrianisation⁴ en 1973 et de radicalisation) (Nzisabira, 1997; Peemans, 1997). Face à cette crise d'endettement, l'État congolais a dû procéder à la compression des salaires, à la suppression de la subvention des hôpitaux publics et à la rupture avec les institutions de Breton Woods en 1986 (Nzisabira, 1997; Mutamba Lukusa, 1999). Cette crise économique est aggravée dans les années 1990 par un conflit armé, ce qui constitue une décennie la plus sombre de l'histoire politique et économique du pays (Hesselbein, 2007; Schoumaker et al., 2010; Schoumaker et al., 2013a; PNUD, 2014). Dans ce contexte de crise économique et d'instabilité politique, les séjours de courtes durées effectués auparavant en période de paix pourraient faciliter une nouvelle migration d'installation. En revanche, les services d'immigration du pays d'accueil seraient réticents d'octroyer de visas aux individus qui n'auraient jamais effectué de courts séjours dans le pays d'accueil par crainte que ceux-ci fassent une migration d'installation. En outre, en période d'instabilité politique, les individus qui ont fait des

⁴ Les mesures de zaïrianisation prises en novembre 1973 ont consisté à la redistribution des actifs économiques détenus par les expatriés à l'élite politico-commerciale proche du Président Mobutu à l'époque.

déplacements temporaires à l'étranger pourraient décider de s'y installer de manière durable dont la plupart peuvent bénéficier du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

Depuis son indépendance en 1958, le Ghana est marqué par une série de coups d'État militaire entraînant de périodes d'instabilité politique, mais sans connaître la guerre comme c'est le cas de la République Démocratique du Congo. De 1957 à 1966, le Ghana a subi une transformation majeure dans le secteur industriel, car le gouvernement de Nkrumah a mis l'accent sur l'industrialisation entraînant une croissance économique dont le taux de croissance réel du PIB était de 4,62% (Anaman, 2006). Malheureusement, cette prospérité économique ne va pas durer et s'est confrontée à l'instabilité politique et à des régimes politiques fragiles qui ont été interrompus par de courts épisodes démocratiques de 1966 à 1981. Au cours de cette période, une succession de coups d'État militaire a renversé les gouvernements civils élus. Le pays a fait face au déclin économique avec des taux de croissance négatifs, des pénuries alimentaires, le chômage massif et la détérioration des infrastructures et l'augmentation de la dette publique (Meng, 2004). Toutefois, l'année 1984 constitue le début de la relative stabilité politique (Anaman, 2006). Du mi 1983 à 1991, le pays a obtenu l'aide auprès des institutions de Breton Woods (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale) pour la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel. L'accent a été mis sur le développement du secteur privé (telles que la suppression des contrôles des prix et de restriction à l'importation) et la privatisation des entreprises d'État. Bien que le programme d'ajustement structurel ait entraîné une augmentation de la croissance économique (Jedwab et Osei, 2012), il a, néanmoins, conduit à une augmentation de la pauvreté au sein des classes inférieures et moyennes (Anaman,

2006). Toutefois, depuis 1990 jusqu'à nos jours, le pays a connu une relative stabilité due à une alternance politique pacifique (Anaman, 2006). L'économie a rapidement décollé en enregistrant le taux de croissance annuel de 5 à 6% en 2006 (Anaman, 2006). Dans ce contexte de stabilité politique et de reprise économique depuis le début des années 1990, les déplacements temporaires à l'étranger ne peuvent pas être considérés comme précurseurs d'une nouvelle migration d'installation, car l'environnement économique est favorable à l'investissement. Par exemple, l'étude de González-Ferrer et al. (2014) a suggéré que les migrants ghanéens préféreraient retourner dans leur pays d'origine, ce qui découle de l'effet de l'attraction de l'amélioration persistante des conditions politiques et économiques au Ghana depuis le début des années 1990.

À la différence des deux pays précédents, le Sénégal, colonisé par la France, peut se prévaloir d'une relative stabilité politique depuis son indépendance en 1960 (Coulibaly, 2006). Les confréries religieuses du pays, très écoutées par les fidèles, ont su jouer un rôle régulateur. Depuis 1960, l'économie sénégalaise est basée sur la production céréalière telle que l'arachide à des fins d'exportation. Elle a connu, cependant, de crises économiques en raison de longues périodes de sécheresse successives depuis le début des années 1970. L'État sénégalais a mis en œuvre le programme d'ajustement structurel avec l'appui de Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale pour remédier les déséquilibres de la balance des paiements et l'endettement qu'a connu le pays entre 1980 et 1985 (Diagne et Lessault, 2007). Tout comme le Ghana depuis la fin des années 1980, le contexte politique et économique du Sénégal depuis son indépendance en 1960 peut être favorable au retour des migrants temporaires dans leur pays d'origine.

En résumé, les migrants qui sont issus de pays en crise politique et/ ou militaire ont sans doute davantage de chance de conserver un statut légal, notamment par la transformation de leur statut de demandeur d’asile en statut de réfugié. Au contraire, les migrants originaires des pays jugés « sûrs » par les administrations des pays d’accueil ont sans doute un risque accru d’être en situation irrégulière. Néanmoins, ils seraient moins susceptibles de considérer les séjours de courtes durées comme précurseurs d’une nouvelle migration d’installation, en raison de l’environnement politique et économique du pays d’origine favorable à l’investissement.

Tableau 1.1 : brèves histoires politiques et économiques de la République Démocratique du Congo, du Ghana et du Sénégal de 1960 à 2009

Périodes	R.D. Congo	Ghana	Sénégal
1960-1965	Instabilité politique	Stabilité politique	Stabilité politique
1966-1973	Relative stabilité politique et prospérité économique	Crises politiques et économiques marquées par les coups d'État	
1973-1982	Crise économique et mise en place des programmes d'ajustement structurel		Stabilité politique, crise économique arachidière
1983-1989	Dégradation de la situation politique, économique et sociale avec rupture des relations avec les institutions de Breton Woods en 1986	Programmes d'ajustement structurel et expulsion d'environ un million de travailleurs ghanéens avec leurs familles du Nigéria	Stabilité politique et mise en place des programmes d'ajustement structurel et la dévaluation du FCFA en 1994
1990-1995	Conflits armés, guerres	Démocratisation politique, reprise économique	
1996-2002		Stabilité politique et Reprise économique	
2003-2009	Fin de la guerre	Démocratisation politique, croissance économique	Reprise économique

Source : PNUD (2014) et Schoumaker et al. (2013a)

En dehors de l'influence du contexte d'origine, le contexte européen, surtout en matière des politiques migratoires peut modifier aussi la relation entre les différentes formes de mobilité internationale. Même si l'Union européenne demeure un espace fragmenté, où les politiques d'immigration sont à l'échelle nationale, la tendance générale dans les pays européens consiste en un durcissement des politiques migratoires, en particulier depuis les années 1970. En matière de droit d'entrée et de séjour, les années 1980 et 1990 ont marqué un tournant : les migrants africains ont alors perdu des privilèges migratoires d'autrefois hérités de la colonisation (de Haas, 2008). Par exemple, jusqu'en 1986, les Sénégalais n'étaient pas tenus d'obtenir un visa d'entrée en France (Mezger et González-Ferrer, 2013), pas plus que les Ghanéens pour entrer au Royaume-Uni avant 1990 (González-Ferrer et al., 2014). Les pays d'Europe ne connaissent, cependant, pas la même histoire migratoire. Certains sont de longue date pays d'immigration, en particulier les pays de l'Europe occidentale tels que le Royaume-Uni, la France et la Belgique, par exemple. D'autres, comme ceux de l'Europe du Sud (Espagne et Italie) ne sont devenus des destinations prisées que très récemment. Contrairement aux pays d'immigration traditionnels, l'Europe du Sud a une politique de gestion de la migration légale très récente (Vickstrom, 2014). Le dispositif législatif est parfois jugé comme presque inexistant (Sciortino, 2009). Les administrations sont mal équipées pour traiter les demandes de renouvellement de permis de travail et de séjour des migrants (González-Enríquez, 2010; Triandafyllifou et Vogel, 2010). Ainsi, les migrants temporaires qui séjournent en Europe du Sud sont plus susceptibles de basculer dans une situation irrégulière que ceux qui sont dans les pays d'immigration traditionnels.

Par ailleurs, depuis la crise économique du milieu des années 1970 et jusqu'à récemment, les pays européens d'immigration traditionnels, tels que la France et le Royaume-Uni, ont officiellement mis fin aux migrations du travail. Depuis lors, les migrations fondées sur les droits universels, tels que le droit d'asile ou encore le droit de vivre en famille, sont devenues des composantes essentielles de l'immigration. Ainsi, les personnes étrangères qui séjournent en Europe au nom de ces droits ont moins de chance d'être en situation irrégulière que celles qui y sont sans le droit d'asile ou de vivre en famille.

L'irrégularité des migrants ou l'effet des déplacements temporaires sur la migration durable peuvent ne pas dépendre seulement des contextes historiques et nationaux. Les caractéristiques individuelles peuvent également influencer ces deux formes de mobilité transnationale. En effet, l'irrégularité des migrants ou l'effet de courts séjours sur la migration durable peuvent être facilités par les réseaux, comme nous l'avons mentionné plus haut dans la théorie des réseaux. En outre, l'éducation formelle et les ressources économiques peuvent permettre aux individus de satisfaire les exigences bureaucratiques pour l'obtention de visa d'entrée et le renouvellement de permis de travail et de séjour dans le pays d'accueil, ce qui peut favoriser le lien d'association entre les séjours court et long, tandis que le plein emploi (les individus qui travaillent) dans le pays d'origine est susceptible d'avoir un effet contraire sur la relation entre les séjours court et long.

Chapitre 2 : Bases de données

Ce chapitre présente les principales sources de données utilisées dans la présente thèse. La première partie décrit les objectifs du projet « *Migrations entre l’Afrique et l’Europe* » (MAFE) dont la base de données est utilisée dans les trois articles. Elle présente les informations détaillées sur le plan de sondage, les procédures d’échantillonnage et les questionnaires d’enquête. La deuxième partie du chapitre décrit les bases de données contextuelles sur les politiques d’immigration « *Determinants of International Migration : A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects-Policy* » (DEMIG-Policy) et « *Immigration Policy* » (ImPol) qui sont utilisées respectivement dans les deuxième et troisième articles.

2.1. Projet de Migrations entre l’Afrique et l’Europe

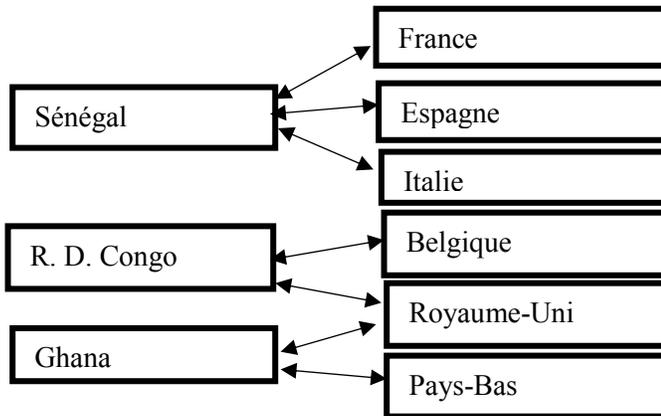
Le projet MAFE s’est appuyé sur les expériences antérieures d’enquêtes sur les migrations, telles que le *Mexican Migration Project* (MMP), le projet *Push and Pull factors of international migration* ou les enquêtes biographiques menées en France et en Afrique. Les données collectées sont transnationales et rétrospectives (Beauchemin, 2015b).

Les objectifs du projet MAFE étaient de fournir les informations nouvelles et fiables sur les migrations internationales entre l’Afrique subsaharienne et l’Europe pour alimenter les analyses dans quatre domaines : 1- les tendances de la migration africaine ; 2- les facteurs déterminants du départ et du retour des migrants ; 3- les changements associés à la migration internationale dans le domaine économique ; et 4- les changements concernant la famille (Beauchemin, 2015c). La recherche quantitative sur la migration est dominée par les études sur le système migratoire entre le Mexique et les États-Unis, en particulier sur la

base de données longitudinales du « Mexican Migration Project » (MMP) et du « Latin American Migration Project » (LAMP). Toutefois, les conclusions obtenues sur le binôme Mexique-États-Unis ne peuvent pas être transposées dans le contexte africain qui se distingue, entre autres, par une grande diversité de destinations et d'itinéraires.

Les données d'enquêtes du projet MAFE constituent l'une des rares sources de données quantitatives qui permettent de répondre à notre question de recherche : « comment et pourquoi les déplacements supposés limités dans le temps deviennent durables ? » Pour analyser l'effet des courts séjours sur la migration durable (chapitre 3), il est nécessaire de pouvoir comparer quatre populations : 1-les individus qui ont fait un séjour court, mais pas une migration durable ; 2-ceux qui ont fait l'inverse ; 3-ceux qui ont fait les deux ; 4-ceux qui n'ont pas du tout bougé. Cela exige de disposer des données transnationales et comparables, collectées à la fois dans les pays d'origine où se trouvent les migrants de retour et les non-migrants, et dans les pays de destination où résident les migrants au moment de l'enquête. De même, pour analyser les facteurs associés à l'irrégularité des migrants entrés de manière régulière en Europe, nous avons besoin des données individuelles sur les trajectoires des migrants (chapitres 3 et 4). Les données d'enquête du projet MAFE répondent à ces exigences. Elles sont biographiques, ce qui permet de situer dans le temps non seulement les événements migratoires marquant la vie des enquêtés (notamment les permis de séjour et de travail, le visa d'entrée, les séjours courts et longs, les demandes d'asile), mais aussi de nombreuses caractéristiques sociodémographiques comme l'âge à la migration, le niveau d'instruction ou encore l'existence de réseaux de connaissances dans le pays d'accueil.

Les données MAFE sont transnationales et comparables entre trois « systèmes migratoires »⁵ subsahariens : les Sénégalais vers la France, l'Italie et l'Espagne ; les Ghanéens vers le Royaume-Uni et les Pays-Bas ; et les Congolais vers la Belgique et le Royaume-Uni. L'ensemble des données a été collecté en 2008-2009.



Source : Schoumaker et Diagne (2010), Beauchemin (2012) et Schoumaker et al. (2013b)

2.1.1. Plan d'échantillonnage du projet MAFE

La stratégie d'échantillonnage est, entre autres, inspirée du projet Push and Pull Factors of International Migration qui a collecté des données dans différents pays ouest-africains, méditerranéens et européens. Le projet MAFE a une conception multisite et rassemble les informations sur les migrants présents au moment de l'enquête en Europe, d'une part, et celles sur les non-migrants et les migrants de retour dans les pays d'origine, d'autre part. Il combine un échantillonnage aléatoire de ménages et d'individus dans les pays d'origine (principales villes), avec un échantillonnage par quotas parmi les populations migrantes

⁵ Systèmes migratoires couverts par MAFE sont partiels, mais incluent la destination historique et 1 ou 2 nouvelles destinations.

des pays de destination. Dans l'ensemble, le projet MAFE a administré plus de 4 000 questionnaires auprès des ménages et 4 000 questionnaires biographiques dans trois pays africains (Sénégal, Ghana et République démocratique du Congo), et environ 1 400 questionnaires biographiques africains dans six pays européens (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique) (Tableau 2.1) (Beauchemin et al., 2014).

Tableau 2.1. Taille des échantillons et années d'enquête par pays

Pays d'enquête	MAFE-Congo			MAFE-Ghana			MAFE-Sénégal			Espagne*
	Congo	Royaume-Uni	Belgique	Ghana	Royaume-Uni	Pays-Bas	Sénégal	France	Italie	
Année d'enquête	2009	2009	2009-2010	2009	2009	2009-2010	2008	2008	2008	2008
Ménages	1576			1246			1141			
Individus	1638	149	279	1243	149	273	1062	201	205	200

*En Espagne, 400 questionnaires biographiques ont été remplis dans le cadre d'un nouveau cycle d'enquête en 2010.

Source : Beauchemin et al. (2014)

- Échantillonnage en Afrique

Dans les trois pays africains, des échantillons aléatoires stratifiés de ménages et d'individus ont été réalisés dans les villes de Dakar au Sénégal, de Kinshasa en République Démocratique du Congo et d'Accra et de Kumasi au Ghana (Beauchemin et al., 2014).

Dans chaque région, des zones d'enquête ont été tirées, dans lesquelles une opération de listage a été réalisée pour préparer la base de sondage des ménages. Cette base a été ensuite stratifiée, de sorte que les ménages ayant des migrants de retour ou des migrants à l'étranger ont pu être suréchantillonnés. Le nombre de ménages interrogés avec succès a été de 1 141 au Sénégal, 1 246 au Ghana et 1 576 en République Démocratique du Congo (Tableau 2.2).

Dans chaque ménage sélectionné, un ou plusieurs répondants ont été sélectionnés pour l'enquête biographique. Au Ghana et en République Démocratique du Congo, tous les

migrants de retour et les partenaires des migrants vivant à l'étranger ont été sélectionnés et un autre membre du ménage éligible (non-migrant) a été choisi au hasard. Au Sénégal, un maximum de deux migrants de retour, tous les partenaires des migrants vivant à l'étranger, ainsi qu'un non-migrant ont été sélectionnés au hasard. Le nombre d'individus interrogés avec succès est de 1 062 Sénégalais au Sénégal, y compris les migrants de retour, 1 243 Ghanéens au Ghana et 1 638 Congolais en République Démocratique du Congo.

Tableau 2.2 Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays africains

	Sénégal	Ghana	Congo
Zones d'enquête	Région de Dakar (26% de la population du pays)	Accra et Kumasi (12% de la population du pays)	Kinshasa (17% de la population du pays)
Stratification	Première étape : 10 strates basées sur la proportion de migrants internationaux.	Première étape : deux villes (Accra et Kumasi).	Première étape : 3 strates basées sur la proportion des migrants internationaux
	Deuxième étape : 2 ménages en strates avec et sans migrants	Deuxième étape : 3 strates : ménages avec migrants à l'étranger, avec migrants de retour, sans migrants	Deuxième étape : 3 strates : ménages avec migrants à l'étranger, avec migrants de retour, sans migrants
	Troisième étape : 3 strates : les migrants de retour, les partenaires laissés pour compte et les autres non migrants.	Troisième étape : 3 strates : les migrants de retour, les partenaires laissés pour compte et les autres non migrants.	Troisième étape : 3 strates : les migrants de retour, les partenaires laissés pour compte et les autres non migrants.
1ère étape : sélection des unités primaires d'échantillonnage	Sélection de 60 zones de recensement. Base de sondage : Recensement de la population et de l'habitat de 2002.	Sélection de 60 zones de recensement à Accra et 20 à Kumasi. Base de sondage : Recensement de la population et de l'habitat de 2000	Sélection de 29 quartiers et de 3 rues par quartier (87 unités d'échantillonnage). Base de sondage est l'Enquête démographique et de santé 2007.
2ème étape : sélection des ménages	Sélection aléatoire de 22 ménages par zone de dénombrement. 11 ménages sélectionnés dans chacune des deux strates. Si moins de 11 ménages sont disponibles dans une ou plusieurs strates, les ménages restants sont sélectionnés dans l'autre strate.	Sélection aléatoire de 24 ménages par zone de dénombrement. 8 ménages sélectionnés dans chacune des 3 strates. Si moins de 8 ménages sont disponibles dans une ou plusieurs strates, les ménages restants sont sélectionnés dans l'autre strate.	Sélection aléatoire de 21 ménages par zone de dénombrement. 7 ménages sélectionnés dans chacune des 3 strates. Si moins de 7 ménages sont disponibles dans une ou plusieurs strates, les ménages restants sont sélectionnés dans l'autre strate. Dans quelques rues, il y avait moins de 21 ménages ; tous ont été sélectionnés.

Tableau 2.2 Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays africains, suite

	Sénégal	Ghana	Congo
3ème étape : sélection des individus	Personnes âgées de 25 à 75 ans, nées au Sénégal et ayant la citoyenneté sénégalaise. Jusqu'à deux migrants de retour et partenaires de migrants, et une autre personne éligible sélectionnée au hasard.	Personnes âgées de 25 à 75 ans, nées au Ghana. Tous les migrants de retour et les partenaires des migrants, ainsi qu'une autre personne éligible choisie au hasard.	Personnes âgées de 25 à 75 ans, nées au Congo. Tous les migrants de retour et les partenaires des migrants, ainsi qu'une autre personne éligible choisie au hasard.
Taille de l'échantillon (ménages sélectionnés)	1 320 ménages	1 920 ménages (1 440 à Accra et 480 à Kumasi)	1 773 ménages
Questionnaires ménage remplis	1 141 ménages, dont : - 458 ménages sans migrant, -205 ménages avec des migrants de retour, -617 ménages avec des migrant(s) actuel(s).	1 246 ménages, incluant : -449 ménages sans migrant, -346 ménages avec des migrants de retour, -675 ménages avec des migrants actuels, -224 ménages avec des migrants de retour et des migrants actuels.	1 576 ménages, dont : - 470 ménages sans migrant, -351 ménages avec des migrants de retour, -1 027 ménages avec des migrants actuels, - 272 ménages avec des migrants de retour et des migrants actuels.
Taux de réponse des ménages	86,40%	64,90%	88,90%
Taille de l'échantillon (individus sélectionnés)	1387	1490	1946
Questionnaires biographiques remplis	1 062 personnes dont : -193 migrants de retour, -101 partenaires laissés pour compte, -768 autres non migrants	1 243 personnes dont : -319 migrants de retour, -84 partenaires laissés pour compte, -840 autres non migrants	1 638 personnes dont : -322 migrants de retour, -77 partenaires laissés pour compte, -1239 autres non migrants
Taux de réponse individuel	76,60%	83,40%	84,20%
Taux de réponse global	66,10%	54,10%	74,90%

Source : Schoumaker et al. (2013b)

- Échantillonnage en Europe

Les pays européens sélectionnés comportent à la fois les anciennes métropoles coloniales (République Démocratique du Congo-Belgique, Ghana-Royaume-Uni et Sénégal-France) et une ou deux nouvelles destinations supplémentaires (République Démocratique du

Congo-Royaume-Uni ; Ghana-Pays-Bas ; Sénégal-Italie et Espagne). En Espagne, l'échantillon est aléatoire, parce qu'une base de sondage était disponible. Les individus ont été sélectionnés au hasard dans les registres municipaux du Padron qui intègre à la fois les migrants réguliers et irréguliers. Faute de bases de sondage disponibles dans les autres pays, les échantillons ont été constitués en suivant la méthode des quotas, en fonction d'au moins deux critères : l'âge et le sexe. En France, le projet MAFE a également pris en compte la catégorie socioprofessionnelle, tandis qu'en Belgique et au Royaume-Uni, c'est le lieu de résidence qui a été utilisé comme autre critère. Dans la plupart des pays sélectionnés en Europe, les enquêtes ont porté sur les sous-régions comptant le plus grand nombre de migrants. En Belgique, certains répondants ont été recrutés dans des espaces publics (rue, station de métro, coiffeur), et d'autres ont été choisis au hasard à partir d'une liste de bénévoles identifiés dans les églises. En France, en Espagne et en Italie, certains répondants sénégalais ont été sélectionnés par le biais des contacts obtenus lors de l'enquête auprès des ménages menée au Sénégal. En outre, une combinaison de différentes sources a été utilisée : les associations de migrants, les lieux publics et les techniques de boules de neige (Beauchemin et González-Ferrer, 2011). Tous les détails de la méthodologie d'enquête MAFE sont disponibles sur le site du projet (<http://mafeproject.site.ined.fr/>) et dans plusieurs publications (Schoumaker et Diagne, 2010; Schoumaker et al., 2013b; Beauchemin, 2015a).

Dans ces pays de destination, environ 1 450 migrants au total ont été interviewés (201 Sénégalais en France, 200 Sénégalais en Espagne, et 205 Sénégalais en Italie ; 149 Ghanéens au Royaume-Uni et 273 Ghanéens aux Pays-Bas ; 279 Congolais en Belgique et 149 Congolais au Royaume-Uni) (Tableau 2.3). Une autre série d'enquêtes a été menée en

Espagne en 2010, où 400 migrants supplémentaires ont été interrogés. Les premier et deuxième tours d'enquête sont utilisés dans les articles 2 et 3.

Tableau 2.3: Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays européens

Pays	Zones d'enquête	Tailles de l'échantillon	Quotas	Méthodes de recrutement
MAFE-Sénégal				
France	3 régions sélectionnées : Île de France, autour de Paris ; Rhône-Alpes, autour de Lyon ; Provence-Alpes-Côte d'Azur, autour de Marseille.	201 (46% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 12% - dans le passé : 29%. 80 % ont vécu au moins un an dans la région de Dakar	Selon l'âge, le sexe et le statut socio-économique	Sélection à partir de contacts obtenus au Sénégal, Espaces publics, associations de migrants, boules de neige, contacts d'enquêteurs
Italie	4 régions sélectionnées : Lombardie, Émilie-Romagne, Toscane, Campanie.	205 (39% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 17% - dans le passé : 46% 54% ont vécu au moins un an dans la région de Dakar	Selon l'âge et le sexe	Sélection à partir de contacts obtenus au Sénégal, Espaces publics, associations de migrants, boules de neige, contacts d'enquêteurs
Espagne	12 provinces : Almería (Andalousie) ; Alicante & Valencia (Comunidad Valenciana) ; Barcelona, Lérida, Tarragona & Gerona (Cataluña) ; Madrid (Comunidad de Madrid) ; Zaragoza (Aragón) ; Las Palmas (Islas Canarias) ; Murcia (Comunidad Autónoma de Murcia) ; Balares (Islas Baleares)	200 (51% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 18% - dans le passé : 57%. 61 % ont vécu au moins un an dans la région de Dakar. NB : un échantillon supplémentaire d'environ 400 personnes est ajouté, grâce à une nouvelle enquête réalisée en 2010.	Échantillon aléatoire de Padron	Registre de la population (Padron) et contacts obtenus au Sénégal

Tableau 2.3: Caractéristiques d'échantillonnage dans les pays européens, suite

Pays	Zones d'enquête	Tailles de l'échantillon	Quotas	Méthodes de recrutement
MAFE-Congo				
Belgique	Ensemble du pays	279 (45% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 10% - dans le passé : 33% 87,5% ont vécu au moins un an dans la région de Kinshasa	Par âge, sexe et lieu de résidence	Espaces publics, associations de migrants, églises, boules de neige, annuaires téléphoniques, centres pour demandeurs d'asile, contacts des enquêteurs
Royaume-Uni	Ensemble du pays	149 (50% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 12% - dans le passé : 52%. 93,3 % ont vécu au moins un an dans la région de Kinshasa	Par âge, sexe et lieu de résidence	Espaces publics, églises, boules de neige, contacts des enquêteurs
MAFE-Ghana				
Pays-Bas	3 villes (dans 3 provinces différentes) : Amsterdam (Hollande du Nord) ; La Haye (Hollande du Sud) ; Almere (Flevoland)	273 (47% sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 19% - dans le passé : 56%. 72,5% ont vécu au moins un an dans la grande région d'Accra ou de la région de Kumasi	Selon l'âge et le sexe	Espaces publics, églises, boules de neige, contacts des enquêteurs
Royaume-Uni	Ensemble du pays	149 (48 % sont des femmes), y compris les sans-papiers - au moment de l'enquête : 7% - dans le passé:14%. 79,2% ont vécu au moins un an dans la grande région d'Accra ou de la région de Kumasi	Par âge, sexe et lieu de résidence	Espaces publics, églises, boules de neige, contacts des enquêteurs

Source : Schoumaker et al. (2013b)

2.1.2. Questionnaires

La conception des questionnaires est inspirée de ceux du « Mexican Migration Project » (Massey, 1987a) et des enquêtes biographiques, réalisées en Europe et en Afrique depuis une vingtaine d'années (Groenewold et Bilsborrow, 2008). Deux questionnaires ont été utilisés dans le cadre de la réalisation du projet MAFE : un questionnaire Ménage (uniquement dans les pays d'origine) et un questionnaire biographique (dans tous les pays, à l'origine et à destination). La présente thèse a utilisé uniquement la base de données issue de l'enquête biographique, parce qu'elle permet de répondre à notre question de recherche.

Le questionnaire biographique a été administré à des individus aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Il a pour objectif de reconstituer de façon cohérente le parcours de vie du répondant depuis sa naissance jusqu'au moment de l'enquête. Pour l'enquête biographique, on distingue deux outils de collecte : la fiche AGEVEN (âge événement) (Figure 2.1) et le questionnaire, lui-même, comportant à la fois une série de questions fermées et ouvertes.

Figure 2. 1 : Fiche AGEVEN (Âge événement)

ANNÉES	1. AGES	2. HISTORIQUE FAMILIAL		3. HISTORIQUE DES LOGEMENTS		5. HISTORIQUE ACTIVITE - INACTIVITE Que faisiez-vous... ? <small>(Scolarité, Formation, Apprentissage, Emploi, Aide Familial, Chômage, Retraités, au Foyer, Sans occupation)</small>	REMARQUES et PRÉCISIONS
		2.1 UNIONS	2.2 ENFANTS	Ce logement se situe dans quels :			
				3.1 VILLE OU VILLAGE ?	3.2 PAYS ?		
2007	45						
2006	44						
2005	43						
2004	42						
2003	41						
2002	40			SAINT DENIS	FRANCE	Cuisinier	
2001	39						le resto ne
2000	38						marche plus
1999	37		N 5 Sadio				
1998	36			DAKAR	SENEGAL	Restaurateur	
1997	35						
1996	34		N 4 Fallou				
1995	33		DC 3 Sidy				
1994	32	U 2 Fama					
1993	31						
1992	30		N 3 Sidy				
1991	29		N 2 Ibrahima				
1990	28						
1989	27		N 1 Diouma				
1988	26	U 1 Fatou		MONTREUIL			
1987	25			PARIS	FRANCE	Aide cuisinier	
1986	24						
1985	23					Ouvrier boulanger	
1984	22						
1983	21						
1982	20			DAKAR	SENEGAL		
1981	19						
1980	18						
1979	17						
1978	16			DAKAR	SENEGAL	Apprenti boulanger	Part chez son oncle
1977	15						
1976	14						
1975	13					A la maison	
1974	12						
1973	11						
1972	10						
1971	9						
1970	8						
1969	7					Ecole Primaire	
1968	6						
1967	5						
1966	4						
1965	3						
1964	2						
1963	1						
1962	0			SIRA DOUNDOU	SENEGAL		
1961							

Source : projet MAFE

Note de lecture : Que fait cet enquêté en 1986 par exemple? Quelle est sa situation? ... En 1986, l'enquêté a 24 ans (col. Âge); il n'est pas en union (col. Famille); il n'a pas d'enfant (col. Famille); il vit à Dakar au Sénégal (col. Ville et pays); il est ouvrier boulanger (col. Activités).

Le questionnaire biographique a permis de recueillir les informations sur les antécédents familiaux, l'histoire résidentielle, l'éducation, l'histoire professionnelle et la propriété de

biens (maisons, terrains, affaires/entreprises). Il comprend également des modules sur les expériences migratoires, y compris les tentatives de migration, les séjours courts et longs à l'extérieur du pays d'origine, les voyages de retour (courts et longs), l'expérience migratoire des amis et des parents, la citoyenneté, les demandes d'asile, les permis de séjour et de travail, les transferts d'argent et la participation des migrants à des associations. Tous ces modules permettent d'avoir les dates (à l'année près) des événements et des transitions.

2.1.3. Limites des données

Bien que les données MAFE soient innovantes, elles présentent, néanmoins, deux limites : l'une est liée aux problèmes d'échantillon et l'autre sur les problèmes de qualité des données. En effet, la nature rétrospective des questionnaires implique un biais de sélection qui se produit en raison du fait que l'enquête porte sur les individus survivants et présents au moment de l'enquête. Les individus décédés ou qui ont migré vers d'autres destinations que les pays retenus dans le projet sans repartir dans le pays d'origine ne sont pas pris en compte, ce qui pourrait induire des biais de sélection. La non-prise en compte des pays de transit pourrait, par exemple, conduire à sous-estimer surtout les migrants en situation irrégulière. L'absence de l'Amérique du Nord dans les destinations induit, peut-être, une sous-représentation des migrants les plus dotés en capital éducatif et économique. Il faut noter également que si les échantillons d'origine sont représentatifs des régions de Dakar, Kinshasa, Accra et Kumasi, certains migrants interrogés dans les pays de destination peuvent ne pas avoir vécu dans ces régions. Les échantillons en Europe sont faibles et ne concernent que certaines régions au sein de chaque pays de destination, au lieu de mener des enquêtes sur toute l'étendue du territoire national. La constitution d'échantillons

représentatifs des profils des migrants est souvent un véritable défi (Beauchemin et González-Ferrer, 2011). En effet, les migrants constituent une population rare. Il serait difficile d'avoir les migrants pour participer à l'enquête, surtout s'ils sont en situation irrégulière, parce qu'ils sont vulnérables. Même ceux qui acceptent y participer, la non-réponse peut donc constituer un problème majeur (Fawcett et Arnold, 1987). En outre, à défaut de constituer les échantillons aléatoires et probabilistes en raison de l'inexistence de bases de sondage dans les pays de destination (à l'exception de l'Espagne), le projet MAFE a adopté une méthode alternative, celle des quotas utilisant la technique de la boule de neige qui est susceptible d'induire des biais de sélection. Les migrants interrogés à destination auraient tendance à être en lien avec ceux qui ont gardé des liens étroits avec leurs communautés d'origine ou associations, ce qui signifie que les migrants qui n'ont pas de liens sont susceptibles d'être sous-représentés (Parrado et al., 2005). La technique de la boule de neige basée sur l'origine peut également sous-estimer les migrants en situation irrégulière, surtout dans un contexte où les mesures politiques du pays d'accueil vont particulièrement à l'encontre des migrants au moment de l'enquête.

Par ailleurs, nous pouvons observer également deux biais liés à la qualité des données. D'une part, un biais de mémoire qui donne lieu à des réponses parfois qui ne sont pas parfaitement exactes dues à la longue vie observée. D'autre part, le biais lié aux réseaux. L'enquête a collecté uniquement les informations sur les sources d'informations et les bénéficiaires et non pas sur les ressources (informations ou assistance à la migration), ce qui ne permet pas de bien saisir l'influence des réseaux sociaux sur la relation entre les séjours courts et longs.

Si la nature des données, longitudinales et multisites, est indispensable pour notre étude, les résultats doivent, cependant, être interprétés avec prudence au regard des limites liées à l'échantillon et à la qualité des données.

2.2. Bases contextuelles sur les politiques migratoires

Au cours de la dernière décennie, les spécialistes de la migration ont consenti des efforts pour compiler des bases de données permettant de construire les indices plus fins mesurant le caractère restrictif ou moins contraignant des politiques migratoires pour mieux évaluer l'impact des politiques migratoires. Toutefois, les bases contextuelles existantes sont limitées seulement soit aux politiques d'intégration et de citoyenneté (par exemple, Global Migration Barometer; International Migration Policy and Law Analysis « IMPALA »; Immigration Policies in Comparison « IMPIC »; Migration Governance Index « MDI »; Migrant Integration Policy Index « MIPEX ») ou soit sur une politique spécifique, notamment l'asile ou la migration de main-d'œuvre (par exemple, Cerna's Index; The Openness Index and Migrant Rights Index; Deterrence Index et Asylum Policy Index) (Scipioni et Urso, 2017). Les informations sur les différents indices de politiques construits ne sont disponibles que sur une courte période, ce qui limite la possibilité d'analyser l'effet de l'évolution des politiques migratoires sur l'irrégularité des migrants.

Les bases de données ImPol et DEMIG POLICY tiennent compte non seulement des réglementations et des mesures de contrôle à l'entrée, mais aussi des politiques encadrant les conditions et la durée de séjour des migrants et sur une longue période. Bien que le principe de codification soit similaire, il faut reconnaître, néanmoins, que la base de données ImPol porte seulement sur quatre pays d'accueil (France, Italie, Espagne et

Royaume-Uni), tandis que celle de DEMIG-Policy prend en compte des informations sur les politiques migratoires de 45 pays parmi lesquels sont inclus les six pays d'accueil de MAFE.

Par ailleurs, les données ImPol et DEMIG-POLICY ont une lacune : elles ne permettent pas une évaluation de l'ampleur de restriction ou d'ouverture d'une politique spécifique dans le temps et dans l'espace, ce qui limite la possibilité de faire une comparaison parfaite de leur ampleur entre pays. Il s'agit d'une variable ordinale qui évalue le niveau relatif de la modification du caractère restrictif dans un domaine d'action spécifique au sein d'un pays.

2.2.1. Base ImPol (Immigration Policy)

L'objectif du projet ImPol (*Immigration Policy*) est de mesurer le caractère plus ou moins restrictif des politiques d'immigration. La base ImPol a été conçue pour compléter la collecte des données individuelles réalisée dans le cadre des projets MAFE et « *Temporary vs permanent migration* » (TEMPER) (Mezger et González-Ferrer, 2013; Consterdine et Hampshire, 2016). Les informations collectées étaient initialement limitées à la France, l'Italie et l'Espagne, principales destinations des migrants sénégalais en Europe. Le Royaume-Uni a été intégré par la suite. La base de données a été construite pour retracer les changements intervenus dans les politiques migratoires. Les indicateurs ont été construits en ciblant les politiques spécifiques liées aux différentes voies légales d'admission des migrants et de séjour, dans chacun des pays de destination et au fil du temps. Les principales voies légales d'admission dans le pays d'accueil sont les suivantes :

- 1- entrée pour les séjours courts (durée de séjour est de six mois au plus),
- 2- le

regroupement familial/mariage avec un ressortissant, 3-les études, 4- l'entrée irrégulière et 5-le travail. Pour tenir compte du niveau de qualification de la migration du travail, d'autres indicateurs ont été pris en compte : migration hautement qualifiée, moyenne/faible qualifiée et saisonnière. L'asile n'a pas été considéré comme une autre voie d'entrée dans la base ImPol à cause de sa pertinence limitée dans le cas de la migration sénégalaise.

Pour chaque politique spécifique concernant une catégorie de migrants (ou voie légale d'admission), un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés pour caractériser les exigences en matière d'encadrement des conditions d'entrée et de séjour. Il s'agit des exigences en termes de documents (passeport, visa), des ressources économiques, de justificatifs de logements adéquats et d'assurance maladie, ainsi que d'autres caractéristiques qui y sont attachées. Par exemple, les conditions d'admission pour les individus qui entrent en Europe pour la poursuite de leurs études sont liées au test d'admission à l'université, au niveau d'exigence linguistique, aux besoins en ressources économiques et aux exigences en matière d'assurance maladie. Le nombre d'indicateurs varie d'une catégorie de migrants à une autre.

a- Sources mobilisées

Le projet ImPol a collecté et codifié les textes juridiques, notamment les traités internationaux, les lois, les décrets, les circulaires, les instructions et les jugements qui règlent l'entrée et la durée de séjour des migrants. Les informations obtenues à partir des textes juridiques ont été transformées en indicateurs quantitatifs qui peuvent varier d'une année à une autre dans la période de 1990 à 2015. La base de données repose sur un examen systématique de tous les textes juridiques. Les indicateurs sur les politiques migratoires

sont basés sur les textes juridiques primaires (circulaires, les instructions, etc.). Les directives de l'Union européenne sont prises en compte lorsqu'elles sont ratifiées par l'État membre. Les indicateurs de politiques migratoires sont construits sur la base des législations nationales. Les politiques relatives au droit du travail et à la sécurité sociale sont également prises en compte pour construire les indicateurs relatifs au séjour. Des experts légaux sur les politiques migratoires ont été contactés pour traduire les documents écrits en langue nationale et améliorer la compréhension et la codification des textes.

En France, la plupart des textes pertinents consultés sont disponibles sur le site web de « Légifrance », le premier texte de loi qui porte sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers date de 1945 (ordonnance N.45-2658 du 02/11/1945). La loi française a subi des modifications à plusieurs reprises jusqu'à être remplacée par le Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) en 2004 et les évolutions ont continué après cette date. Les informations sur les accords bilatéraux entre le Sénégal et la France qui règlementent les conditions d'entrée et de séjour ont également été prises en compte.

En Italie, la codification des politiques antérieures à 1990 n'a pas été aisée. De fait, il n'existait pas de législation spécifique en matière d'immigration. L'Italie a été un pays à forte émigration nette au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Le cadre législatif a été très lent à s'adapter à la transition vers l'immigration nette dans les années 1970. En effet, jusqu'avant 1986, aucune loi sur l'immigration n'a été votée (Legge, n 943 du 30/12/1986) (Mezger, 2012). Même la loi du 30/12/1986 est limitée, puisqu'elle ne concernait que les travailleurs et la régularisation des étrangers. Des sources telles que les bibliothèques du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère du Travail, ainsi que

la Chambre des députés et du Sénat à Rome ont permis d'avoir accès aux textes de loi les plus importants.

En Espagne, la première législation est récente (1986), largement connue et disponible. En outre, les Sénégalais n'ont pas bénéficié d'un traitement différencié par le biais des accords bilatéraux. Des bibliothèques des universités, en particulier des facultés de droit ont fourni des informations importantes sur les modifications apportées aux lois et décrets pertinents au cours de la période d'intérêt. Les sites web consacrés à la législation sur l'immigration en Espagne ont été également consultés.

Les sources secondaires pertinentes, notamment les articles universitaires, les débats et les rapports parlementaires, qui expliquent comment les tribunaux et les autorités administratives ont interprété et mis en œuvre les diverses normes à différents moments ont également été consultées.

b- Échelle de mesure des politiques migratoires

Les informations qualitatives tirées des textes juridiques sont transformées en indicateurs quantitatifs sur une échelle ordinale. Chaque indicateur mesure le changement de chaque nouvelle mesure de politique introduite par rapport à la précédente politique. Il est défini selon la catégorie de migrants dans chaque pays de destination, avec trois scores : restrictif (-1), moins contraignant (0) et favorable (1). Les seuils (+1; 0; -1) permettent non seulement de prendre en compte l'évolution du niveau relatif du caractère restrictif des changements de politiques migratoires dans un pays donné, mais aussi de comparer les niveaux de restriction entre pays. Tous les détails sur la méthodologie de la constitution de la base de données sur les politiques se trouvent dans les publications de Consterdine et

Hampshire (2016) et de Mezger et González-Ferrer (2013) et sur le site web du projet « Temporary vs permanent migration » <http://www.temperproject.eu/>.

Pour illustrer les principes de codification, prenons l'exemple de la voie légale d'admission « regroupement familial ». La base ImPol l'a décomposée en Y indicateurs. L'un de ces indicateurs concerne l'admission des ascendants (père et mère) du migrant en Italie. La loi de 1986 n.° 943 stipule que, désormais, pour des raisons familiales, les parents à charge peuvent entrer et résider dans le pays hôte. Par comparaison à la situation précédente (puisque'il n'y avait tout simplement pas de loi à cet égard avant 1986), cette loi favorise donc l'entrée des parents du migrant dans le pays hôte. Elle est codée « +1 » à partir de 1990 pour une période de 5 ans, car en 1995, le décret de loi 1995 n.489 précise en son article 11 que seuls les enfants et le conjoint sont autorisés à venir. Cette restriction, qui fait passer le codage de « +1 » à « -1 » en 1996 et 1997, est ensuite abrogée par l'article 27 de la loi n. 40 de 1998, qui permet à nouveau la réunification des parents. Donc, pour la période 1998-2002, la loi est à nouveau codée +1. En 2003, la loi de Bossi Fini, proposée l'année précédente, est entrée en vigueur. Celle-ci n'autorise la réunification que pour les parents âgés de plus de 65 ans et qui n'ont pas d'autres enfants pouvant les prendre en charge dans le pays d'origine. La loi est codée 0.

2.2.2. Base DEMIG POLICY (Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects -Policy)

L'objectif de la base DEMIG POLICY était d'évaluer l'évolution des politiques migratoires et leurs effets sur les migrations internationales. La base DEMIG POLICY est

issue, parmi d'autres bases, du projet « Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects ». Elle tient compte aussi des changements de politiques migratoires spécifiques qui se produisent dans un pays et à un moment donné. Il suit les politiques d'entrée, d'intégration et de sortie des migrants. Il suit 6505 changements de politiques migratoires dans 45 pays (parmi lesquels figurent les six pays d'Europe de MAFE), dont 90% ont été enregistrés dans la période d'après-guerre. La base de données a été constituée entre 2010 et 2014 (de Haas et al., 2015). Contrairement à la base de l'ImPol, les indicateurs de politiques de la base de données DEMIG POLICY sont basés sur les références secondaires qui fournissent souvent un aperçu sélectif de lois spécifiques. Ils reposent sur les lois et des règlements adoptés par les États nationaux en vue d'affecter le volume, l'origine, la direction et la composition des flux migratoires. La constitution de la base de données DEMIG POLICY repose sur une analyse approfondie et systématique des rapports sur les politiques migratoires de l'OCDE (rapports publiés annuellement entre 1973 et 2013 et les profils migratoires nationaux). Les informations recueillies à partir de ces rapports sont compilées et vérifiées. Elles sont complétées par des articles scientifiques qui portent sur l'évolution des politiques migratoires et par des documents officiels nationaux, des textes juridiques et des rapports originaux rédigés par des organisations internationales, des groupes de réflexion et des Organisations non gouvernementales (ONG). Des experts en matière de politique migratoire ont été contactés pour traduire les documents écrits en langue nationale et améliorer la compréhension et la codification des textes juridiques.

Échelle de mesure des politiques migratoires

La base de données DEMIG -Policy comprend non seulement les politiques de contrôle et d'entrée au niveau des frontières, mais aussi les politiques d'intégration et de sortie qui ont été mises en œuvre au niveau national. Elle distingue les politiques ciblant différentes catégories de migrants : tous les migrants, les migrants en situation irrégulière, les migrants peu qualifiés, les migrants hautement qualifiés, les réfugiés, les demandeurs d'asile et d'autres personnes vulnérables. La procédure de codification de la base DEMIG -Policy est similaire à celle de la base ImPol. Elle tient compte des changements de politiques migratoires. L'unité d'analyse est donc un changement de politique visant une catégorie de migrants qui se produit dans un pays et à un moment donné. La base de données DEMIG-Policy évalue tout changement dans le caractère restrictif de chaque nouvelle mesure de politique introduite par rapport à la précédente. Ainsi, contrairement à l'échelle de mesure retenue dans la base ImPol, on admet, dans le cadre de la constitution de la base de données DEMIG-Policy, qu'un changement de politique représente une augmentation ou une diminution des restrictions lorsque les droits accordés aux migrants de la catégorie ciblée diminuent ou augmentent, respectivement. Les mesures visant à restreindre les droits d'un groupe de migrants sont codés +1 (créant une situation plus restrictive que la précédente), tandis que les mesures visant à accroître les droits d'un groupe de migrants sont codées -1 (créant une situation plus favorable que la précédente). Par exemple, concernant la politique régissant l'entrée des migrants en Europe, l'introduction de visa de voyage est codée +1 pour tous les migrants. Il en est de même pour la mise en place de systèmes de surveillance des frontières qui est codé +1 pour les clandestins. D'autres exemples sont consignés dans le tableau 2. 1 conçu par Flahaux (2016)

Tableau 2.4 : Changements de politiques régissant l'entrée, le séjour et le retour des migrants.

Politiques régissant l'entrée des migrants en Europe	Politiques régissant le séjour des migrants en Europe	Politiques régissant le retour des migrants dans leur pays d'origine
<p>Visa de voyage Par exemple, l'introduction de visa de voyage est codée +1 pour tous les migrants</p> <p>Passifs liés aux transporteurs Par exemple, l'augmentation des pénalités pour les transporteurs des sans-papiers est codée +1 pour les migrants en situation irrégulière</p> <p>Technologies de surveillance Par exemple, la création de systèmes de surveillance des frontières est codée +1 pour les migrants en situation irrégulière</p> <p>Quota/cible Par exemple, l'introduction de quota pour les travailleurs issus des pays non membres de l'UE dans les entreprises est codée +1 pour les personnes peu qualifiées</p> <p>Programme de recrutement / migration assistée</p>	<p>Détention Par exemple, la détention en prison introduite pour les migrants en situation irrégulière = +1.</p> <p>Technologie de surveillance Par exemple, une série de lois qui réduisent les droits des étrangers et introduisent plus de contrôle et de sanctions = +1 pour tous les migrants.</p> <p>Passif de l'employeur Par exemple, un plus grand contrôle des employeurs et des sanctions pour travail irrégulier : +1 pour les migrants en situation irrégulière</p> <p>Visa d'entrée / permis de séjour Par exemple, la simplification des procédures d'asile est codée -1 pour les demandeurs d'asile</p> <p>Régularisation Par exemple, le programme de régularisation est codé -1 pour les migrants en situation irrégulière</p> <p>Droit à la libre circulation Par exemple, la fin du traitement préférentiel de la libre circulation pour les ressortissants des pays africains est codée +1 pour tous les migrants</p> <p>Accès à la résidence permanente Par exemple, les motifs de retrait d'un permis de séjour sont limités : -1 pour tous les migrants (sauf les migrants en situation irrégulière)</p> <p>Langue, logement et programmes d'intégration culturelle Par exemple, l'élargissement du champ d'application de la loi sur le logement et le financement pour les travailleurs étrangers au-delà des Algériens est codé -1 pour tous les migrants (sauf les migrants en situation irrégulière)</p>	<p>Expulsion Par exemple, lien plus fort entre le refus d'asile et l'expulsion = +1 pour les demandeurs d'asile</p> <p>Accord de réadmission Par exemple, l'accord de réadmission avec la Gambie, la Guinée et le Sénégal = +1 pour les migrants irréguliers.</p> <p>Programme de réintégration et de retour Par exemple, l'aide au retour volontaire et à la réinstallation lancée = +1 pour les migrants en situation irrégulière et les travailleurs non qualifiés et qualifiés.</p>

Tableau 2.4 : Changements de politiques régissant l'entrée, le séjour et le retour des migrants, suite.

Politiques régissant l'entrée des migrants en Europe	Politiques régissant le séjour des migrants en Europe	Politiques régissant le retour des migrants dans leur pays d'origine
Par exemple, accord de travail avec Gambie, Guinée, et Sénégal est codée -1 pour les personnes peu qualifiées	<p>Accès à la citoyenneté Par exemple, de nouvelles exigences pour la naturalisation sont codées +1 pour tous les migrants (sauf les migrants en situation irrégulière)</p> <p>Accès aux prestations sociales et droits socio-économiques Par exemple, l'accès au système social accordé aux migrants légaux et irréguliers est codé -1 pour tous les migrants</p>	

Source : Flahaux (2016)

Chapitre 3 : Article 1 - Effet des mobilités temporaires transnationales sur la migration permanente : une analyse longitudinale de trois flux migratoires subsahariens vers l'Europe.

Mateyédou Lamboni, Alain Gagnon et Cris Beauchemin

Ce manuscrit sera soumis pour publication dans : Population.

Mateyédou Lamboni a conçu l'étude, effectué les analyses, interprété les résultats et rédigé le manuscrit.

Alain Gagnon et Cris Beauchemin ont contribué à l'interprétation des résultats, formulé des commentaires et révisé la version finale du manuscrit

Résumé

Même si les trajectoires migratoires internationales s'avèrent souvent complexes, les individus pouvant aller et revenir avant d'effectuer une migration d'installation durable, la migration permanente est souvent analysée comme un mouvement unique et unidirectionnel, d'un pays d'origine à un autre de destination, dans le cadre de théories faisant peu de places aux migrations temporaires comme précurseurs de la migration permanente. L'effet des déplacements temporaires transnationaux sur la migration d'installation est ainsi peu étudié dans les études quantitatives des déterminants de la migration internationale. En s'appuyant sur des données longitudinales et multisites, collectées dans le cadre du projet MAFE (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*), cette étude examine l'effet du séjour de courte durée sur la migration durable de migrants en provenance du Sénégal, du Ghana et de la République Démocratique du Congo, prenant en compte d'autres déterminants connus de la migration. Les résultats, basés sur des modèles de risque et durée en temps discret, indiquent que le séjour de courte durée a un effet positif sur la migration durable pour les trois flux considérés, bien que cet effet soit beaucoup plus important pour les Congolais que pour les Ghanéens et les Sénégalais. L'effet d'une migration de court séjour dépend par ailleurs de la période pour les migrants congolais, alors que cette interaction n'est pas significative pour les Sénégalais et les Ghanéens, ce qui indique que non seulement le contexte du pays d'origine module l'effet du court séjour sur la migration durable, mais aussi la variation du contexte dans le temps au sein d'un même pays d'origine peut modifier la relation entre le séjour de courte durée et la migration de longue durée. Nous proposons que les conflits qu'a connus la République Démocratique du Congo soient plus à même de « transformer » une migration de courte durée en

migration de longue durée. En revanche, l'absence d'effet important pour le flux sénégalais pourrait découler d'une part des structures familiales patriarcales, qui favorisent les migrations circulaires, mais pas les migrations définitives, et d'autre part, de la relative stabilité politique du pays. Le flux migratoire ghanéen offre un cas intermédiaire; sa relance économique récente et « l'effet de rétention » qui lui serait associé réduiraient l'influence des courtes visites à destination sur la migration durable.

Enfin, les individus qui font les affaires ou ont un emploi dans le pays d'origine sont appelés à faire des allers-retours qui ne se transforment pas nécessairement en migration permanente. En revanche, ceux qui ont un niveau d'éducation élevée ou possèdent de terrains et de maisons ou sont au chômage dans le pays d'origine, d'une part, et ceux qui ont un réseau ou font des études en Europe, d'autre part, semblent transformer leurs séjours de courtes durées en migrations de longues durées.

Mots clés : court séjour, déplacements temporaires, migration durable, séjour long

1. Introduction

La migration permanente est souvent analysée comme un mouvement unique et unidirectionnel d'un pays d'origine vers un pays d'accueil. Pourtant, les trajectoires migratoires s'avèrent souvent plus complexes que ne le laisse envisager cette approche dite « classique » de la migration internationale, les individus pouvant faire des navettes ou se retrouver dans un schéma de mobilités temporaires et circulaires avant d'effectuer une migration d'installation. En outre, la plupart des recherches qui ont examiné l'articulation entre la migration de courte durée et la migration permanente ont considéré la première comme le simple prolongement de la seconde, en particulier dans le contexte de la migration irrégulière aux États-Unis (De Genova, 2002; Massey et al., 2002; De Genova, 2004; Angelucci, 2012) et en Europe (de Haas, 2007; Triandafyllidou, 2010; Vickstrom, 2014). Très peu d'études empiriques se sont intéressées à l'effet des déplacements temporaires sur la migration durable (Balaz et al., 2004), voire aucune étude dans le contexte des migrations africaines vers l'Europe, malgré que ce dernier soit particulièrement préoccupant, car il est au centre des débats des politiques migratoires en Europe. La littérature contemporaine sur la migration ne dit pratiquement rien des migrations temporaires conçues comme des tremplins à la migration permanente dans des contextes où des migrants bougent une première fois de manière ponctuelle, reviennent chez eux, puis repartent au même endroit ou ailleurs pour une durée beaucoup plus longue.

Nous visons donc dans cette étude, en tirant parti des données longitudinales du projet « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » (MAFE)⁶, à tester l'influence sur les migrations de longue durée des séjours courts, définis comme des séjours isolés et non pas comme des séjours qui se prolongeraient pour se transformer en une migration de longues durées. Les déplacements sont dits ici « temporaires » ou les séjours « courts » si leur durée est inférieure à une année.

Nous proposons également une analyse multivariée avec des modèles emboîtés examinant le lien entre le séjour court et les déterminants bien connus de la migration durable, dont les réseaux sociaux (mesurés par la présence de conjoints, parents ou amis sur les lieux de destination) et la situation économique (emploi, revenus, possession de biens) dans les pays d'origine. Nos analyses sont basées sur le modèle de risque et durée en temps discret avec un logit. Nous nous concentrons en outre sur trois flux migratoires subsahariens (République Démocratique du Congo, Ghana et Sénégal) vers six pays d'Europe (Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Italie et Espagne).

2. Revue de la littérature

La recherche sur la relation entre les diverses formes de migrations internationales et leur articulation suppose généralement d'emblée que la migration permanente est le simple

⁶ Le projet MAFE est coordonné par l'Ined (C. Beauchemin), en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (B. Schoumaker), la Maastricht University (V. Mazzucato), l'Université Cheikh Anta Diop (P. Sakhó), l'Université de Kinshasa (J. Mangalu), l'University of Ghana (P. Quartey), l'Universitat Pompeu Fabra (P. Baizan), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. González-Ferrer), le Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (E. Castagnone), et l'University of Sussex (R. Black). Le projet MAFE a reçu un financement du Septième Programme-cadre de la Communauté européenne (subvention 217206). L'enquête MAFE-Sénégal a été réalisée grâce au soutien financier de l'INED, de l'Agence Nationale de la Recherche, de la région Ile de France, et du programme FSP 'Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud'. Pour plus d'informations, consulter : <http://mafeproject.site.ined.fr/>.

prolongement du déplacement temporaire (Piore, 1979). Ce prolongement a été constaté dans maints travaux empiriques chez les migrants qualifiés temporaires en Australie (voir Khoo et al. (2008)) comme chez les travailleurs temporaires invités en Allemagne (voir Castles (2004)) ou les migrants d'Amérique centrale et du sud des États-Unis (Ruhs, 2006). Plus précisément, Berninghaus et Seifert-Vogt (1989) ont suggéré que la transition de la migration temporaire vers la migration permanente était due au manque d'informations sur le marché du travail et la qualité de vie dans le pays de destination, les individus ne pouvant en effet être confrontés à la réalité de la vie du pays hôte qu'en étant présents sur le territoire. Ainsi, les tendances inflationnistes ou déflationnistes, le chômage ou d'autres événements économiques inattendus dans le pays d'accueil pourraient empêcher les migrants d'épargner suffisamment jusqu'à la date prévue pour leur retour dans le pays d'origine (Piore, 1979). Ils prolongeraient alors souvent la durée de leur séjour, et cette durée pourrait être encore allongée s'ils s'étaient au départ proposés d'envoyer une part importante de leurs économies dans le pays d'origine pour subvenir aux besoins de leur famille.

Pour d'autres auteurs, les mobilités temporaires se transforment en migrations permanentes lorsque l'entrée des étrangers originaires des pays en développement est rendue difficile par l'imposition de mesures de plus en plus restrictives (par exemple, le refus de visa d'entrée). Cet effet des politiques migratoires restrictives est souvent évoqué pour expliquer le séjour irrégulier des migrants en Europe (de Haas, 2007; Düvell, 2011b; Vickstrom, 2014; Lamboni et Beauchemin, 2017) et aux États-Unis (Massey et al., 2002; De Genova, 2004) et est abordé dans les deux autres chapitres empiriques de cette thèse. Toutefois, la relation entre les deux formes de mobilité internationale ne doit pas seulement

être conçue comme une transition unique, impliquant systématiquement une relocalisation durable vers une nouvelle résidence.

Les mouvements migratoires temporaires peuvent aussi être considérés comme précurseurs d'une réinstallation durable dans le pays d'accueil (Balaz et al., 2004). Ils constituent une expérience acquise qui fournit les informations sur les différentes étapes nécessaires à l'accomplissement d'un projet migratoire et réduisent, par conséquent, l'incertitude et les risques qui lui sont associés. Un nombre limité d'études, surtout dans le contexte de la migration mexicaine vers les États-Unis, ont montré que l'expérience migratoire antérieure, fut-elle de courte durée, entraînait une nouvelle migration (Massey et Espinosa, 1997; Massey et Zenteno, 1999; Deléchat, 2001). De même, d'après une enquête réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 1994, l'émigration de deux tiers des Juifs de l'ex-Union soviétique vers l'Allemagne a été facilitée par la possibilité de faire au préalable à destination des déplacements temporaires (Morokvasic-Muller, 1999).

Bien qu'elles aient fourni des indications utiles et bien justifiées l'intérêt d'aborder le rôle des migrations temporaires dans la migration permanente, les recherches quantitatives antérieures sur le sujet ne se sont pas parvenues à des résultats concluants, en bonne partie parce que les données utilisées étaient de nature transversale et que la variable dépendante portait sur les intentions d'une migration permanente (voir Balaz et al. (2004)). La question de savoir si la migration temporaire initiale augmente la probabilité d'une migration permanente nécessite en effet une étude longitudinale portant sur la migration comme telle et non son intention. En outre, l'étude de cas de Balaz et al. (2004) se limite à un seul pays d'origine, ce qui pose un problème de généralisation. Outre les contextes des pays de

départs, les caractéristiques individuelles peuvent faciliter à la fois le déplacement temporaire et la migration permanente, voire affecter la relation entre le premier et la seconde (interaction).

Tout d'abord, la relation entre les mobilités temporaires initialement effectuées dans le pays d'accueil et une migration de manière durable ultérieure peut être comprise par l'intermédiaire de l'effet du capital social. Pour rappel, le capital social est communément défini comme des ressources d'information ou d'assistance que les individus obtiennent à travers les liens sociaux des anciens migrants (Garip, 2008). Les liens personnels qui relient les migrants, les anciens migrants et les non-migrants sont censés faciliter la mobilité internationale et aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans la société d'accueil (Massey et al., 1993). De nombreuses études empiriques, principalement sur les flux migratoires mexicains vers les États-Unis, ont suggéré que l'accès au capital social par des liens familiaux ou communautaires joue un rôle important pour enclencher un premier mouvement migratoire (Massey, 1987b; Massey et Espinosa, 1997). La présence d'un membre de la famille ou de la communauté dans le pays hôte pourrait permettre aux migrants temporaires d'obtenir facilement de l'assistance en matière d'hébergement, d'aides financières de voyage et des moyens de déplacement à destination, ainsi que des informations fiables sur le projet de migration permanente. Les réseaux sociaux sont donc susceptibles de faciliter le passage des visites initiales à une migration d'installation, car ils réduisent les coûts et les risques associés à la migration et augmentent les rendements nets attendus. Chaque acte de migration crée ou renforce un capital social, ce qui augmente la probabilité de migrer selon un processus de « causalité cumulative » (Massey et al., 1994b). L'étude qualitative de Bélanger et Wang (2013), par exemple, montre comment

les membres de la famille vivant à l'étranger facilitent l'installation de leurs proches auprès d'eux en leur envoyant des invitations. Les visites dans le pays hôte rapprochent les familles transnationales.

Par ailleurs, les courts séjours effectués au préalable dans le pays d'accueil peuvent aussi occasionner d'éventuelles rencontres amoureuses ou permettre de passer quelque temps avec leurs partenaires ou conjoints. Une éventuelle migration permanente est aussi possible dans le cadre du regroupement familial. À cet égard, certaines études quantitatives ont suggéré que les femmes sont plus susceptibles de suivre leurs conjoints (Cerrutti et Massey, 2001; Vause, 2011; Toma, 2012; Vause et Toma, 2015) ou s'appuient davantage sur les liens familiaux proches (Toma et Vause, 2014), tandis que les hommes ont tendance à migrer pour satisfaire les besoins économiques (Cerrutti et Massey, 2001). L'effet du capital social peut dépendre du genre et être influencé par les contextes d'origine et de destination.

De courts séjours dans le pays d'accueil peuvent aussi permettre aux individus d'avoir de nouveaux amis ou connaissances, ce qui pourrait permettre la création de nouveaux réseaux. Les résultats de l'étude de Balaz et al. (2004) ont indiqué que les migrants temporaires slovaques qui avaient gardé contact avec les amis britanniques ou slovaques au Royaume-Uni avaient une forte probabilité d'intention d'effectuer une migration permanente. Toutefois, la présence de quiconque dans le pays d'accueil ne suffit pas, mais plutôt de la qualité d'informations que les individus reçoivent de sa part pour enclencher une migration de longue durée. De ce fait, Garip (2008) décompose le capital social en ressources (informations ou assistance à la migration), en sources (les migrants antérieurs) et en bénéficiaires (migrants potentiels).

Ensuite, la capacité d'effectuer les mobilités transnationales et circulaires dépend sans doute du niveau des ressources économiques des individus ou de leurs familles (Baizán et González-Ferrer, 2016). Ceci s'explique par le fait que les personnes qui ont les moyens financiers et le capital humain pouvaient aller et venir, parce qu'ils peuvent prendre en charge le coût de la migration et obtenir facilement le visa. Les études quantitatives analysant une seconde migration en Europe (Rezaei et Goli, 2011; Toma et Castagnone, 2015) ou aux États-Unis (Takenaka, 2007) ont révélé que les individus qui effectuent les migrations multiples ont un meilleur niveau d'instruction et de revenus. Toutefois, bien que les personnes riches occupent une profession qui leur permet de faire des visites ou de prendre leurs vacances dans un autre pays, ils sont moins susceptibles d'effectuer une migration d'installation à destination, contrairement à d'autres, moins bien nantis, qui n'auront pas les moyens d'aller et revenir et seront plus tentés de s'installer de manière permanente.

Enfin, le contexte du pays d'origine peut influencer la relation entre les séjours court et long. Les normes, les règles, les valeurs, ainsi que le contexte politique et économique du pays d'origine peuvent moduler l'effet des courts séjours sur la migration durable. Au Sénégal, les structures familiales « patriarcales » pourraient favoriser des vies transnationales. La migration est en effet conçue chez les Sénégalais comme un contrat implicite entre le migrant et sa famille ou communauté d'origine. Les membres de famille élargie, en particulier les aînés, ont un intérêt à maintenir dans le giron familial les proches du migrant (conjoint et enfants) à l'origine, ce qui constitue une forme d'assurance que les migrants continueront de rapatrier les fonds (Mazzucato, 2009). Dans ce contexte, les visites dans le pays d'accueil (conjoints et enfants) ou dans le pays d'origine (migrants)

sont destinées à remplir les obligations familiales. L'étude ethnographique de Riccio (2008) suggère que les Sénégalais dans les années 1990 allaient et venaient à des intervalles assez fréquents dans le but de créer une vie économique, sociale et spirituelle pour eux-mêmes et leurs familles à l'origine. Beauchemin et al. (2015) ont montré en outre que les chances de regroupement familiales ont diminué parmi les migrants sénégalais qui ont effectué des allers-retours entre l'Europe et le Sénégal.

Au Ghana, les solidarités familiales transnationales ont été mises à mal et affaiblies par les troubles politiques, en particulier dans les années 1970, avec une série de coups d'État militaires. Ainsi, l'étude ethnographique de Riccio (2008) a montré que les migrants ghanéens en Italie sont montrés de plus en plus attachés au pays d'accueil dans les années 1980. Toutefois, à partir des années 1990, le Ghana a connu une relance économique (due principalement au boom pétrolier), avec une relative stabilité politique depuis 1992 qui a favorisé l'amorce d'un processus démocratique avec des élections transparentes et libres (Anarfi et al., 2003). Cette prospérité économique pourrait limiter l'effet positif des visites temporaires sur la migration durable. De fait, les études empiriques ont suggéré que les Ghanéens sont de plus en plus susceptibles d'effectuer une migration de retour dans leur pays d'origine (González-Ferrer et al., 2014).

Enfin, la République Démocratique du Congo a connu une histoire tumultueuse d'instabilité politique tout au long des années 1980 et qui s'est aggravée dans les années 1990. Ainsi, cette crise sévère a non seulement bouleversé les relations sociales, mais elle a aussi entraîné un afflux des Congolais vers les pays voisins (surtout) et vers les pays développés (Schoumaker et al., 2010). La pauvreté touchait toutes les couches sociales, compte tenu de la difficulté, voire l'impossibilité de trouver un emploi. Dans ce contexte

de crise politique, la migration internationale devient une porte de sortie, souvent la seule option disponible et on peut s'attendre à ce que les courts séjours augmentent alors les chances d'une nouvelle migration permanente dans le pays d'accueil. Par exemple, le motif pour lequel les Juifs de l'ex-Union soviétique transformaient leurs déplacements temporaires initiaux en une nouvelle migration d'installation était la recherche d'un travail en Allemagne (Morokvasic-Muller, 1999). Les études empiriques ont aussi montré que les migrants congolais en Europe étaient moins susceptibles d'effectuer une migration de retour dans leur pays d'origine (Schoonvaere, 2010; González-Ferrer et al., 2014).

De cette revue de la littérature découlent un certain nombre d'hypothèses.

Hypothèse 1 : les séjours de courte durée effectués auparavant sont susceptibles de favoriser une migration de longue durée, et cela est d'autant plus fort dans le temps.

L'effet de court séjour sur la migration durable serait d'autant plus fort dans les années 1990 et dans les années 2000 qu'auparavant. Parce que des crises économiques n'ont épargné aucun pays de l'Afrique subsaharienne, surtout à partir des années 1990, avec entre autres la mise en place des programmes d'ajustement structurel. Elles ont pour conséquence la paupérisation des populations où la migration internationale constitue un des moyens pour lutter contre la misère et les conditions de vie difficiles dans les pays d'origine. De cette hypothèse centrale émergent d'autres hypothèses secondaires qui permettraient de comprendre la relation entre les courts séjours et la migration de longue durée. La taille de l'effet « visite temporaire » va diminuer ou augmenter selon qu'il y ait un réseau ou non, par exemple.

Hypothèse 2 : L'effet de la migration de courte durée serait d'autant plus fort que le réseau soit développé au sens où quelqu'un qui a un réseau pourrait plus facilement convertir sa migration de courte durée en migration de longue durée.

Comme on s'attend à ce que les réseaux favorisent la migration de courte durée, et vice-versa, on s'attend à ce que la prise en compte de la variable « réseau » dans le modèle amène une réduction de la taille estimée de l'effet de la variable « court séjour » sur la migration durable. Ainsi, la présence d'un membre de la famille ou d'une connaissance en Europe peut permettre aux individus d'obtenir facilement de l'assistance en matière d'hébergement, d'aides financières de voyage et de moyens de déplacement à destination, ainsi que d'informations fiables sur le projet de migration, ce qui peut faciliter la migration de longue durée. Toutefois, l'effet des visites sur la migration de manière durable peut dépendre de la qualité du lien. Ainsi, si le lien est fort, une grande partie de la taille de l'effet des visites sur l'installation durable s'estompera (comparée aux autres liens). Parce que les visites peuvent aider à préparer le regroupement familial qui est un droit humain.

Hypothèse 3 : Plus on est riche avec un niveau d'instruction élevé, plus on est susceptible de faire des visites en Europe, mais on prend moins de risque d'y s'installer de manière durable.

Bien que l'éducation formelle et les ressources économiques contribuent à satisfaire les exigences du pays d'accueil pour l'obtention du visa d'entrée, on s'attend à ce que parmi les individus qui avaient fait des visites en Europe, ceux qui mènent une activité économique ou travaillent dans leur pays d'origine aient moins de risque de migrer de manière durable que leurs homologues qui ne travaillent pas.

Hypothèse 4 : le contexte des pays d'origine est susceptible de modifier la relation entre les séjours de courte durée et la migration de manière durable

4.1 Contextes politiques instables sont susceptibles de renforcer le lien d'association entre les séjours court et long

4.2 Les structures familiales patriarcales sont susceptibles de limiter le lien d'association entre les séjours court et long

L'Afrique est un vaste continent où l'effet des visites sur la migration de longues durées peut varier selon les contextes, en particulier liés aux structures familiales, au contexte économique et politique du pays d'origine. Ainsi, comme on l'a mentionné dans la littérature, les structures familiales « patriarcales » et les situations politiques relativement stables au Sénégal, et la relative prospérité économique et stabilité politique au Ghana depuis 1990 auront moins d'effet sur leurs citoyens de considérer leurs visites initiales comme précurseurs d'une migration durable ou d'installation. En revanche, l'instabilité politique qu'a connue la République Démocratique du Congo depuis les années 1980 et qui s'est aggravée dans les années 1990 pourrait entraîner le séjour de courte durée à devenir précurseur d'une installation durable en Europe. Dans ce contexte d'instabilité politique ou de conflits, les Congolais qui allaient et venaient, de façon répétitive et ponctuelle, pourraient bénéficier de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié à destination ; ce qui pourrait favoriser une migration de longue durée.

3. Données et méthodes

Données

Le manque de données appropriées peut être en grande partie responsable du manque d'intérêt de la recherche sur la relation entre les séjours courts et la migration de longue durée. En effet, pour examiner cette relation, les exigences en termes de données sont assez élevées. Tout d'abord, il est nécessaire de pouvoir comparer quatre populations : 1-les individus qui avaient fait un séjour court, mais pas une migration durable ; 2-ceux qui avaient fait l'inverse ; 3-ceux qui avaient fait les deux ; 4-ceux qui n'avaient pas du tout bougé. Cela exige donc de disposer de données transnationales et comparables, collectées à la fois dans les pays de départ où se trouvent les migrants de retour et les non-migrants, et dans les pays de destination où résident les migrants actuels au moment de l'enquête. Puis, il est nécessaire de disposer de données datées. D'une manière générale, pour tenter d'établir les liens de causalité entre les séjours courts et la migration de manière durable, il est essentiel de savoir lequel des deux précède l'autre.

Cet article s'appuie sur un ensemble de données d'enquêtes collectées entre 2008 et 2009 dans le cadre du projet de « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » (MAFE) qui répondent simultanément à ces exigences. Les données MAFE constituent l'une des rares sources de données quantitatives permettant d'analyser l'effet des séjours courts sur la migration durable. En effet, elles sont transnationales, collectées à la fois dans six pays d'Europe (France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Belgique) et dans trois pays d'Afrique (Sénégal, Ghana et République Démocratique du Congo). Puis, elles sont biographiques ; ce qui permet de situer précisément dans le temps les événements

marquants de la vie des enquêtés, notamment les séjours courts, les différents types de contacts (membres de la famille, amis ou connaissances) obtenus dans le pays d'accueil, ainsi que la possession des biens et la situation économique dans le pays d'origine. Les informations sont collectées sur une base annuelle, de la date de naissance des répondants jusqu'au moment de l'enquête. Ceci permet d'identifier et de dater les événements associés à la migration. Enfin, elles contiennent également des informations sur les caractéristiques sociodémographiques comme, par exemple, l'âge à la migration, le sexe du migrant et le niveau d'instruction.

En Afrique, les données ont été collectées dans les régions de Dakar au Sénégal, de Kinshasa en République Démocratique du Congo, et d'Accra et de Kumasi au Ghana entre 2008 et 2009. Dans chacune de ces régions, un échantillon représentatif des ménages a été constitué, au sein duquel un autre échantillon représentatif d'individus a ensuite été tiré au hasard composé de non-migrants et de migrants de retour. L'échantillon des migrants est limité aux pays européens dans lesquels la collecte a eu lieu. La sélection de ces pays reflète leurs anciennes relations coloniales (RD. Congo-Belgique, Ghana-Royaume-Uni et Sénégal-France), mais elle comprend également une ou deux « nouvelles » destinations supplémentaires (RD. Congo-Royaume-Uni ; Ghana-Pays-Bas ; Sénégal-Italie et Espagne). En Espagne, l'échantillon des migrants est aléatoire (sélection des individus dans les registres municipaux du Padron qui intègre à la fois les migrants réguliers et irréguliers). Faute de bases de sondage disponibles dans les autres pays, les échantillons de migrants sont constitués en suivant la méthode des quotas. Cette méthode d'échantillonnage est définie en fonction d'au moins deux critères : l'âge et le sexe dans tous les pays de l'Europe. En France, la catégorie socioprofessionnelle a également été prise en compte,

tandis qu'en Belgique et au Royaume-Uni, le lieu de résidence a été utilisé comme autre critère. En France, en Espagne et en Italie, certains répondants ont été sélectionnés par le biais des contacts obtenus lors de l'enquête auprès des ménages menée au Sénégal. Tous les détails de la méthodologie d'enquête sont disponibles sur le site du projet (<http://mafeproject.site.ined.fr/>) et dans plusieurs publications (Schoumaker et Diagne, 2010; Schoumaker et al., 2013b; Beauchemin, 2015a).

La population étudiée comprend l'ensemble des répondants constitués des non-migrants, des migrants de retour dans le pays d'origine et des migrants enquêtés en Europe et nés dans le pays d'origine. Elle concerne tous les individus âgés de 25 à 75 ans au moment de l'enquête et ayant au moins 18 ans au moment de la première migration durable. Le début d'observation pour tous les individus (non-migrants, migrants de retour dans le pays d'origine et migrants présents dans le pays d'accueil au moment de l'enquête) commence à l'âge de 18 ans. La migration concerne tout individu ayant séjourné au moins une année dans l'un des pays d'Europe sélectionnés. L'étude se concentre sur trois flux migratoires : les Sénégalais vers la France, l'Italie et l'Espagne ; les Ghanéens vers le Royaume-Uni et les Pays-Bas ; enfin les Congolais vers la Belgique et le Royaume-Uni.

Mesure des variables utilisées dans l'analyse

✓ Variable dépendante : Première migration durable

La variable dépendante est la première migration durable. Elle prend la valeur « 1 » pour tout individu ayant séjourné au moins un an dans l'un des pays d'Europe sélectionnés par le projet MAFE, en transitant éventuellement par d'autres pays, et « 0 » dans le cas contraire. Par exemple, un Sénégalais a migré, s'il est parti en France ou en Italie ou en

Espagne pour une durée de plus d'un an. Il en est de même pour les Ghanéens au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, et pour les Congolais en Belgique et au Royaume-Uni. Toutefois, tous les individus dont la durée de séjour en Europe est inférieure à un an et tous les migrants dans les destinations qui sont autres que les pays d'Europe sélectionnés ne sont pas considérés comme des migrants de longue durée dans cette étude. Ils sont, par conséquent, censurés à droite au moment de l'enquête, même s'ils ont effectué des migrations (à l'extérieur de la zone étudiée).

✓ **Variable indépendante d'intérêt : séjour court**

La variable indépendante principale est le séjour court en Europe. Elle prend la valeur « 1 » si l'individu a fait au moins un séjour de courte durée dans l'un des pays d'Europe, et « 0 » dans le cas contraire. C'est un séjour isolé, se soldant par une sortie d'un pays d'Europe, et non un séjour qui se prolongerait pour se transformer en une migration de longue durée. Un séjour est dit de courte durée dans cette étude si la durée est inférieure à un an. Il est donc complémentaire à la migration durable. Toutefois, nous avons considéré tous les séjours courts effectués vers n'importe quel pays d'Europe (pays ciblés par l'étude ou non, mais se trouvant en Europe) en raison du faible effectif des individus qui ont effectué des déplacements temporaires dans les pays d'Europe sélectionnés par l'enquête MAFE. Ceci constitue une des limites de notre étude. Dans le fichier d'analyse, dès qu'un individu effectue un court séjour, toutes les années qui suivent prennent la valeur « 1 », et « 0 » dans le cas contraire dans la colonne de la variable. L'interaction entre le séjour court et la période courante permet de tenir compte de l'effet de l'évolution contextuelle du pays d'origine sur la migration durable.

✓ **Autres variables indépendantes**

Le capital humain est saisi par le niveau d'éducation de l'individu qui est une variable catégorielle (niveau d'éducation universitaire ou non). Les ressources économiques le sont quant à elles par la perception de la situation économique, de la situation dans l'emploi et par la possession de biens (terrains, maisons et commerce); elles sont observées dans le pays d'origine avant la migration durable. Si la situation dans l'emploi porte sur l'individu comme tel, la situation économique subjective et la possession des biens se rapportent à la situation socio-économique du ménage. Le capital social est mesuré par la présence d'un partenaire ou d'un membre de la famille nucléaire (parents et fratrie) ou d'un membre de la famille élargie (oncles, tantes et autres parents) et d'un ami ou connaissance dans le pays de destination avant la migration durable. Cette distinction entre les différentes sources d'informations permet de rendre compte de l'influence de chaque type de réseau social. Les caractéristiques sociodémographiques incluses dans l'analyse sont le sexe et l'âge à la migration.

Méthodes d'analyse

L'analyse est d'abord basée sur la statistique descriptive de Kaplan-Meier pour estimer et comparer les fonctions de survie de la première migration de longue durée avec les modalités de la variable explicative principale (séjour court). C'est une étape exploratoire qui donne de premières réponses à l'hypothèse principale. Pour mettre en évidence l'effet des variables explicatives sur la migration durable, le modèle de risque et durée en temps discret a été réalisé (en utilisant la fonction de lien log-log complémentaire, qui permet d'obtenir des risques relatifs de la régression, et non des rapports de cote, comme la

fonction de lien logistique). Ce modèle biographique apparaît comme le meilleur outil d'analyse en raison de la nature longitudinale des données. En outre, contrairement à la régression transversale, il permet de tenir compte des caractéristiques qui varient dans le temps. C'est un modèle dynamique qui suit les individus jusqu'à ce qu'ils fassent une migration durable, prenant en compte les variables explicatives.

Comme la montre Allison (2014), cette méthode biographique divise le temps en intervalles discrets (en années dans cette étude) et estime la probabilité d'observer l'événement pour chaque intervalle de temps, sachant qu'il ne s'est pas produit auparavant. Ici, les individus sont soumis au risque de migrer à partir de l'âge de 18 ans et sont suivis jusqu'à l'âge de 75 ans ou sont censurés au moment où ils quittent le pays d'origine vers l'un des pays étudiés de l'Europe pour la première fois pour une durée d'au moins un an ou au moment de l'enquête s'ils n'y sont jamais allés.

Ainsi, pour tout individu i de la population soumise au risque de connaître l'événement, log-log complémentaire de la probabilité d'effectuer une migration de longue durée au temps t est modélisé par l'équation suivante :

$$\log\{-\log(1-p(\text{Migration}_{it}=1))\}=\alpha+\beta_1\text{Courts}_{it-1}+\beta_2X_{1i(t-1)}+\beta_2X_{2i}+\varepsilon_i$$

Où $1-p(\text{Migration}_{it}=1)$ est le complément à un de la probabilité de migrer de l'individu i au temps t ; Courts est la variable séjour court observée au temps $t-1$. $X_{1i(t-1)}$ est la matrice des autres covariables (perception de l'individu sur sa situation économique, situation dans l'emploi et possession des biens dans le pays d'origine, avoir un partenaire ou un membre de la famille nucléaire ou élargie ou un ami dans le pays d'accueil) qui changent dans le temps. Ces variables sont observées au temps $t-1$ dans le modèle. X_{2i} est la matrice des

variables sociodémographiques qui ne changent pas dans le temps et qui sont observées dans le modèle au moment de l'enquête telle que les variables sexe et le niveau d'instruction.

Pour tenir compte des relations multivariées « faussées » entre la variable séjour court et les variables relatives aux réseaux sociaux, aux ressources économiques et au capital humain sur la migration de manière durable, nous avons adopté une série de modèles emboîtés. Le premier modèle M0 contient seulement chacune des variables prises séparément. Le second modèle M1 prend en compte la variable court séjour avec chacune des variables secondaires d'intérêt (les variables socio-économiques, niveau d'instruction et réseau). Le troisième modèle M2 qui est le modèle final contient toutes les variables d'analyse, y comprises les autres variables de contrôle.

4. Résultats

Caractéristiques de l'échantillon d'analyse

Dans l'échantillon d'analyse, pour les trois flux migratoires, les pourcentages des individus qui avaient séjourné temporairement en Europe sont plus élevés parmi les migrants que parmi les non-migrants (Tableau 1). Ils représentent 19,4% chez les migrants congolais, 12,5% chez les migrants ghanéens et 7,5% chez les migrants sénégalais. Alors que ces parts chez les non-migrants congolais, ghanéens et sénégalais étaient respectivement seulement de 1,6%, 3,4% et 4,1%. Sans surprise, les migrants auraient un réseau social en Europe non seulement diversifié, mais aussi étendu par rapport aux non-migrants. Les individus qui avaient un partenaire ou un membre de la famille nucléaire (parents, frères et sœurs) ou autre membre de la famille élargie ou ami et connaissance à destination avaient une forte

propension à effectuer une migration de longue durée. En effet, les migrants congolais, ghanéens et sénégalais avaient en moyenne respectivement 2,1, 1,7 et 1,7 contacts à destination. En revanche, les non-migrants congolais, ghanéens et sénégalais avaient chacun en moyenne seulement 0,3, 0,3 et 1,2 contacts dans le pays d'accueil. Comme on peut le constater aussi dans le tableau 1, les migrants avaient un meilleur niveau d'éducation par rapport aux non-migrants. Les migrants congolais, ghanéens et sénégalais qui avaient au moins un niveau universitaire représentent respectivement 63,6%, 58,3% et 18,9%, tandis que chez les non-migrants, ce niveau était de 24,1% chez les Congolais, 20,7% chez les Ghanéens et 9,1% chez les Sénégalais. De même, les pourcentages des Sénégalais et Congolais qui avaient déclaré avoir une richesse économique subjective « suffisante » étaient plus élevés chez les migrants que chez leurs homologues non-migrants. Par ailleurs, la migration de longue durée était plus fréquente parmi les étudiants que parmi les travailleurs. Les pourcentages des individus qui possédaient un terrain ou une maison ou faisaient du commerce et affaires étaient plus faibles chez les migrants que chez les non-migrants.

Tableau 1 : Statistiques descriptives

Variables	Modalités	Migration du Sénégal vers France/Italie/Espagne		Migration du Ghana vers Royaume-Uni/Pays-Bas		Migration du RD Congo vers Belgique/Royaume-Uni	
		Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Variabes sur les déplacements temporaires							
Court séjour (%)	Non	95,9	92,5	96,6	87,5	98,4	80,6
	Oui	4,1	7,5	3,4	12,5	1,6	19,4
Capital social ou réseaux sociaux							
Partenaire dans le pays d'accueil (%)	Non	88,9	66,7	96,0	54,0	99,0	58,5
	Oui	11,1	33,3	4,0	46,0	1,0	41,5
Liens familiaux forts (parents et fratrie dans le pays d'accueil) (%)	Non	71,7	60,5	88,5	61,4	93,0	66,1
	Oui	28,3	39,5	11,5	38,6	7,0	33,9
Liens familiaux moyens (autres parents dans le pays d'accueil) (%)	Non	78,4	79,2	96,7	80,6	91,3	74,3
	Oui	21,6	20,8	3,3	19,4	8,7	25,7
Liens faibles (connaissances / amis dans le pays d'accueil) (%)	Non	86,7	78,6	97,9	87,6	96,5	85,1
	Oui	13,3	21,4	2,1	12,5	3,5	14,9
Nombre moyen de contacts à destination		1,2	1,7	0,3	1,7	0,3	2,1
Capital humain et économique							
Niveau d'instruction (%)	Inférieur ou égal au secondaire	90,9	81,1	79,3	41,7	75,9	36,4
	Supérieur	9,1	18,9	20,7	58,3	24,1	63,6
Situation économique auto déclarée (%)	Insuffisant	36,4	33,6	18,5	22,0	42,2	19,0
	Suffisant	63,7	66,4	81,5	78,0,	57,9	81,0

Tableau 1 : Statistiques descriptives, suite

Variables	Modalités	Migration du Sénégal vers France/Italie/Espagne		Migration du Ghana vers Royaume-Uni/Pays-Bas		Migration du RD Congo vers Belgique/Royaume-Uni	
		Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Capital humain et économique							
Situation dans l'emploi (%)	Étudiant	3,2	15,7	3,2	15,6	5,3	22,8
	Occupé	62,2	60,2	79,6	74,7	70,7	54,4
	Chômeur	4,7	8,2	7,2	6,8	11,4	10,2
	Autres	29,9	15,9	10,0	3,0	12,6	12,6
Possession des biens							
Terrain (%)	Non	88,8	94,7	82,9	89,2	86,1	86,2
	Oui	11,2	5,3	17,2	10,8	13,9	13,8
Maison (%)	Non	89,1	91,9	89,4	92,2	84,4	85,8
	Oui	10,9	8,1	10,6	7,8	15,6	14,2
Affaires (%)	Non	91,3	96,6	71,0	94,1	72,2	92,3
	Oui	8,7	3,4	29,0	5,9	27,8	7,7
Variable sociodémographique							
Sexe (%)	Masculin	41,8	57,1	38,6	54,2	41,4	54,2
	Féminin	58,2	42,9	61,4	45,8	58,6	45,8
Âge moyen (années)		40,3	28,0	41,4	29,6	40,4	30,4
Effectif		1002	655	1184	474	1613	443

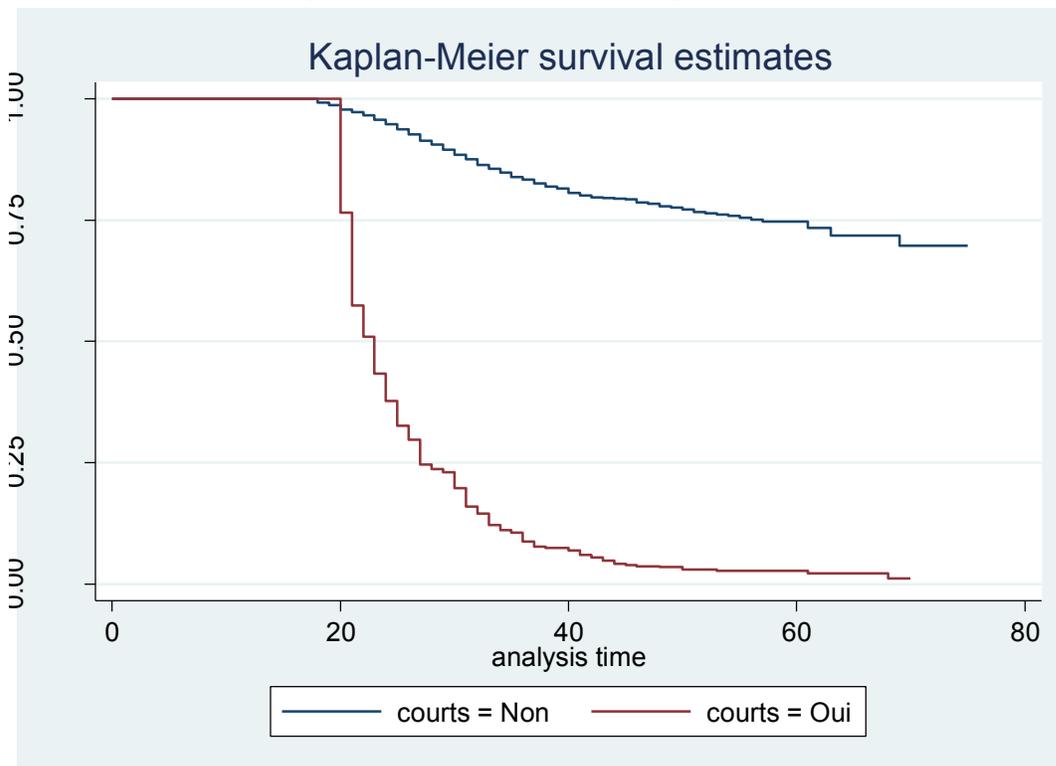
Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note de lecture : 19,4% représente la proportion des migrants congolais qui avaient fait au préalable de séjours de courtes durées à destination, tandis que 1,6% est celle des non-migrants congolais qui avaient fait des visites en Europe. 95,9% représente la proportion des individus qui n'ont fait ni un court séjour auparavant en Europe ni une migration durable en France ou en Italie ou en Espagne.

Relation entre les courts séjours et la migration de longue durée

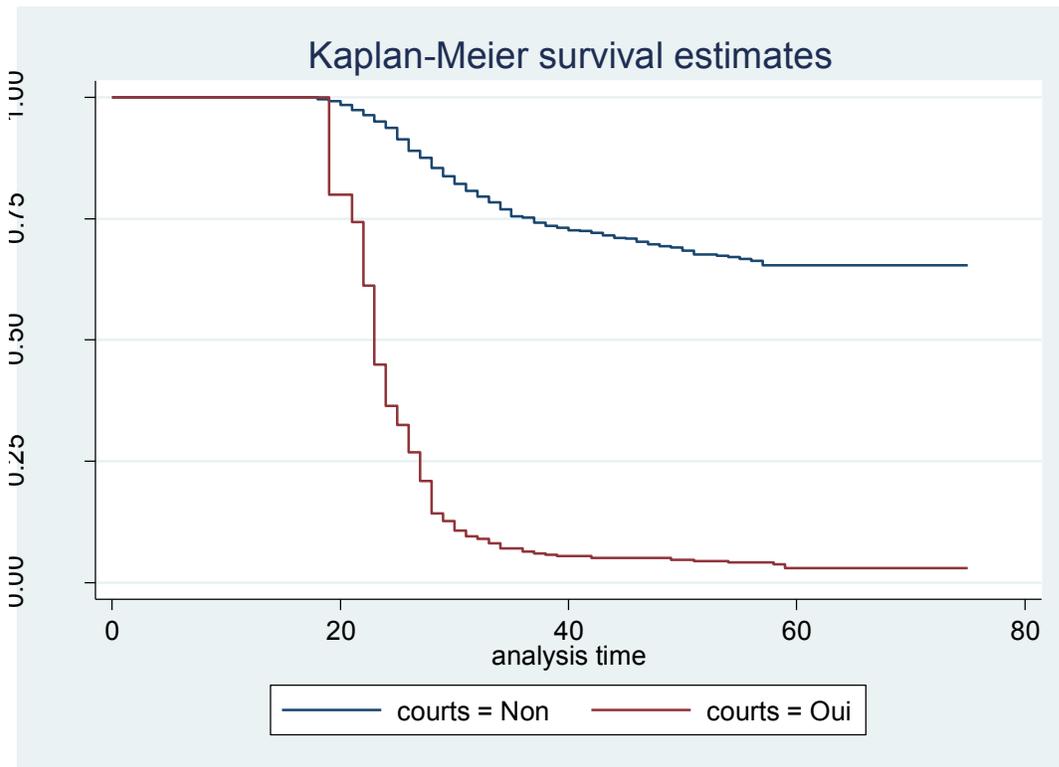
Les résultats de l'analyse de survie descriptive indiquent une variation de la propension à la migration de longue durée selon qu'un court séjour ait eu lieu au préalable ou non (figures I-III). Comme la montrent les courbes des estimations de Kaplan-Meier traitées dans les figures I-III pour les trois flux migratoires, la migration de manière durable a été plus fréquente et plus rapide parmi les personnes qui avaient fait de courts séjours en Europe que parmi celles qui n'en avaient pas fait, ce qui est conforme à nos attentes (Hypothèse 1).

Figure 1 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration congolaise de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non



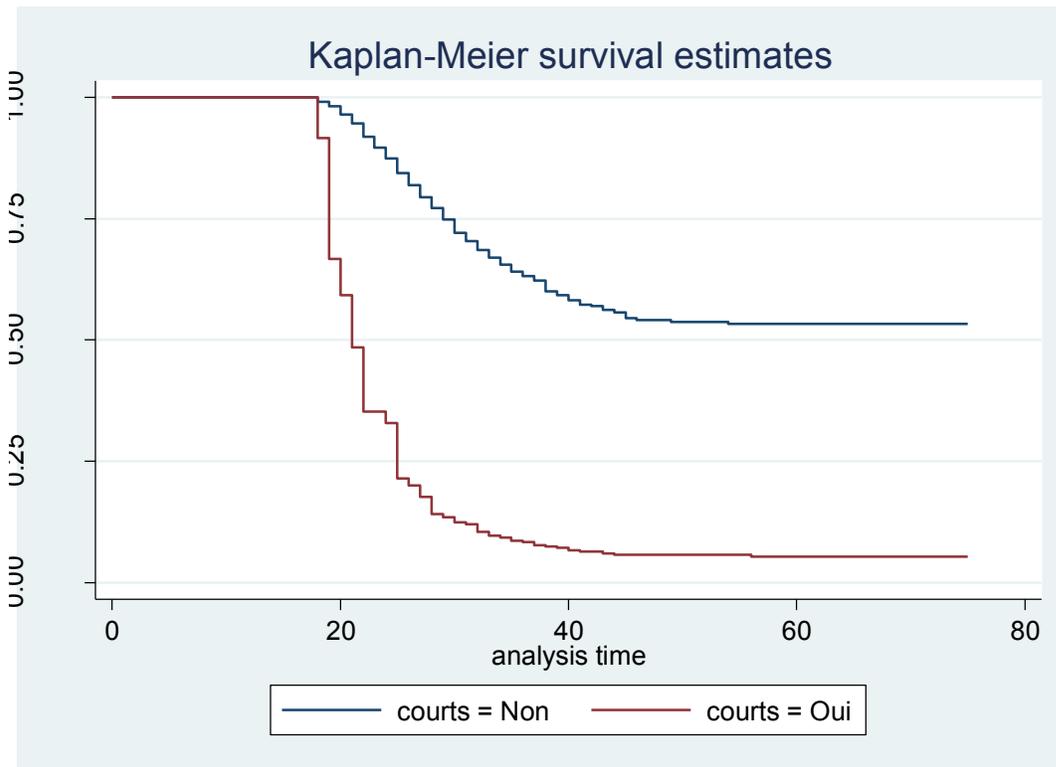
Source : Données du projet MAFE

Figure 2 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration ghanéenne de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non



Source : Données du projet MAFE

Figure 3 : Fonctions de survie de Kaplan-Meier de la première migration sénégalaise de manière durable selon qu'un court séjour ait lieu au préalable ou non



Source : Données du projet MAFE

Les résultats descriptifs correspondent à ceux des modèles multivariés présentés dans les tableaux 2a, 2b et 2c qui indiquent une association positive et significative entre le séjour de courte durée et la migration de longue durée. Cet effet de courts séjours sur la migration durable augmente au fil du temps. En effet, pour les trois flux migratoires, les individus ont un risque plus élevé d'effectuer une migration durable dans les années 1990 et les années 2000 qu'avant les années 1990 (Modèle M2 des tableaux 2a, 2b et 2c). Toutefois, les estimations de Kaplan-Meier dans les figures I-III et les résultats multivariés indiquent des différences remarquables entre les trois groupes de migrants. En effet, les différentes courbes des estimations de fonctions de survie de Kaplan-Meier suggèrent que les Congolais qui avaient effectué un court séjour en Europe avaient une propension plus

élevée à migrer que leurs homologues ghanéens et sénégalais. En revanche, les Congolais qui n'en avaient jamais effectué auparavant étaient moins susceptibles de migrer que leurs homologues ghanéens et sénégalais. En outre, l'interaction court séjour et période pour chacun des trois pays de départ ne s'est avérée significative statistiquement que pour le Congo (et elle est donc présentée dans le tableau 2a, mais pas pour les autres pays de départ, pour lesquels nous n'avons donc pas retenu de termes d'interaction dans nos modèles). Pour le flux migratoire congolais, les individus qui avaient effectué un court séjour au préalable ont un risque plus élevé d'effectuer une migration durable dans les années 1990 (risque relatif= $1,44 * 2,14 * 2,53 = 7,80$) et dans les années 2000 (risque relatif= $1,61 * 2,14 * 2,58 = 8,89$) qu'avant les années 1990 (Modèle 2 du tableau 2a). Ces résultats semblent indiquer non seulement l'effet différencié selon le contexte à l'origine, en particulier lié aux structures familiales, aux contextes politique et économique (hypothèse 4), mais aussi la variation du contexte dans le temps au sein d'un même pays d'origine peut moduler l'effet de la migration de court séjour sur la migration de longue durée (hypothèse 1).

Les variables relatives au réseau social semblent jouer le rôle de facilitation entre le séjour court et la migration de longue durée. Ainsi, lorsque nous ne contrôlons pas l'effet de court séjour sur la migration durable par les variables relatives à la présence d'un membre de famille ou d'une connaissance dans le pays d'accueil, les résultats montrent généralement que la taille de l'effet de séjour court est plus élevée (Modèle brut M0 des tableaux 2a, 2b et 2c). Une partie de l'effet de séjour court s'estompe lorsque chacune des variables relatives au réseau social est prise en compte (Modèles M1a, M1b, M1c et M1d des tableaux 2a 2b et 2c). En effet, par exemple, lorsque l'individu a un partenaire à destination,

les risques associés au séjour court passent de 6,08 à 2,90 pour le flux congolais ; de 7,44 à 4,57 pour le flux ghanéen ; et de 4,13 à 3,47 pour le flux sénégalais. Un séjour court dans le pays de destination pourrait permettre le développement d'un réseau ou son renforcement. L'effet positif et fort du capital social, en l'occurrence celui des réseaux sociaux dans le pays d'accueil, est clairement confirmé par nos résultats. Les risques relatifs d'effectuer une migration durable chez les Congolais, chez les Ghanéens et chez les Sénégalais étaient fortement influencés par une diversification des sources d'informations. Pour les trois flux migratoires, la diminution du risque relatif de l'effet du séjour court sur la migration de manière durable était particulièrement forte si la source d'informations dans le pays d'accueil était un conjoint ou un membre de la famille nucléaire. En dehors des liens liés au regroupement familial et à la stratégie de diversification du revenu du ménage, les liens moyens familiaux (famille élargie sans les parents et la fratrie) et les liens faibles (connaissances et amis) semblent aussi faciliter le passage des visites initiales à destination à une migration ultérieure pour les trois flux migratoires, mais un peu moindres. Les tableaux 2a, 2b et 2c du modèle final (M2) qui présentent des risques relatifs nets, incluant toutes les variables de contrôle, montrent également que l'intensité des liens sociaux a un rôle non négligeable sur les risques relatifs de migrer durablement (les risques relatifs d'effectuer une migration de longue durée pour la présence d'un partenaire sont de 17,59 pour les Congolais, 9,54 pour les Ghanéens et 5,70 pour les Sénégalais).

Tableau 2a : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Congolais vers l'Europe (risques relatifs)

		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M1f	M1g	M1h	M1i	M1j	M2
Variables	Modalités	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)
Période courante	Réf.<1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000	1,91**	1,50*	1,78**	1,69*	1,83**	1,84**	1,98**	1,87**	1,94**	1,93**	2,00**	1,44*
	2001-2008	1,89**	1,70*	1,74**	1,57*	1,74**	1,81**	1,98**	1,81**	1,91**	1,90**	2,02**	1,61*
Court séjour	Réf. Non	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Oui	6,08**	2,90*	3,55*	6,18**	4,64**	3,63**	5,87**	5,96**	5,77**	6,08**	5,98**	2,14 ^{&}
Période courante*court séjour	Court séjour*<1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Court séjour*1990-2000	2,16 ^{&}	3,55*	1,76	1,66	2,34*	2,08 ^{&}	2,13 ^{&}	2,11 ^{&}	2,15 ^{&}	2,06 ^{&}	2,15 ^{&}	2,53 ^{&}
	Court séjour*2001-2008	3,22*	2,57 ^{&}	3,71*	2,39*	3,14*	3,06*	3,25*	3,20*	3,06*	3,13*	3,11*	2,58*
Capital social ou réseaux sociaux dans le pays d'accueil													
Partenaire	Réf. Non	1,00	1,00										1,00
	Oui	30,82**	24,38**										
Liens familiaux forts (parents et fratrie)	Réf. Non	1,00											1,00
	Oui	7,09**		4,89**									2,34**
Liens familiaux moyens (autres parents)	Réf. Non	1,00			1,00								1,00
	Oui	5,11**			3,73**								2,23**
Liens faibles (connaissances / amis)	Réf. Non	1,00				1,00							1,00
	Oui	6,44**				3,72**							1,62*
Capital humain													
Niveau d'instruction	Réf. au plus niveau secondaire	1,00					1,00						1,00
	Supérieur	4,61**					3,43**						2,03**
Ressources économiques													
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00						1,00					1,00
	Suffisant	1,53*						1,43*					1,16

Tableau 2a : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Congolais vers l'Europe (risques relatifs), suite

Variables	Modalités	M0 Exp(b)	M1a Exp(b)	M1b Exp(b)	M1c Exp(b)	M1d Exp(b)	M1e Exp(b)	M1f Exp(b)	M1g Exp(b)	M1h Exp(b)	M1i Exp(b)	M1j Exp(b)	M2 Exp(b)
Ressources économiques													
Situation dans l'emploi	Réf. Occupé	1,00							1,00				1,00
	Étudiant	2,15**							1,84**				1,21
	Chômeur	1,38 ^{&}							1,38 ^{&}				0,86
	Autres	1,08							1,26				1,93*
Possession des biens													
Terrain	Réf. Non	1,00								1,00			1,00
	Oui	2,16**							1,63*				1,04
Maison	Réf. Non	1,00									1,00		1,00
	Oui	1,59*									1,23		0,98
Affaire	Réf. Non	1,00										1,00	1,00
	Oui	0,41**										0,40**	0,50*
Variable sociodémographique													
Sexe	Réf. Homme	1,00											1,00
	Femme	0,70**											0,57**
Log likelihood												-1737,01	
Wald chi2												6958,11	
Individus/personnes-années												2051/41618	

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note: [&]p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

M0= Chaque variable prise séparément dans le modèle; M1=Variable séjour court + variable période+ chaque variable secondaire d'intérêt

M2= Toutes les variables prises ensemble, y comprises les autres variables de contrôle

Tableau 2b : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Ghanéens vers l'Europe (risques relatifs)

		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M1f	M1g	M1h	M1i	M1j	M2
Variab	Modalités	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)	Exp(b)
Variab													
Variables sur les déplacements temporaires													
Période courante	Réf.<1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000	1,57*	1,36*	1,42*	1,49*	1,52*	1,65**	1,55*	1,57*	1,57*	1,54*	1,65**	1,31&
	2001-2008	2,34**	2,20*	1,87**	2,13**	2,05**	2,41**	2,28**	2,25**	2,23**	2,24**	2,51**	2,30**
Court séjour	Réf. Non	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Oui	7,44**	4,57**	4,56**	4,83**	5,49**	4,06**	7,74**	6,97**	7,04**	6,96**	7,25**	2,45**
Capital social ou réseaux sociaux dans le pays d'accueil													
Partenaire	Réf. Non	1,00	1,00										1,00
	Oui	14,96**	13,58**										9,54**
Liens familiaux forts (parents et fratrie)	Réf. Non	1,00		1,00									1,00
	Oui	6,14**		4,96**									2,44**
Liens familiaux moyens (autres parents)	Réf. Non	1,00			1,00								1,00
	Oui	6,45**			4,65**								1,87**
Liens faibles (connaissances / amis)	Réf. Non	1,00				1,00							1,00
	Oui	7,71**				5,01**							2,54**
Capital humain													
Niveau d'instruction	Réf. au plus niveau secondaire	1,00					1,00						1,00
	Supérieur	3,92**					3,47**						1,46*
Ressources économiques													
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00						1,00					1,00
	Suffisant	1,02						0,90					0,99

Tableau 2b : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Ghanéens vers l'Europe (risques relatifs), suite

Variables	Modalités	M0 Exp(b)	M1a Exp(b)	M1b Exp(b)	M1c Exp(b)	M1d Exp(b)	M1e Exp(b)	M1f Exp(b)	M1g Exp(b)	M1h Exp(b)	M1i Exp(b)	M1j Exp(b)	M2 Exp(b)
Ressources économiques													
Situation dans l'emploi	Réf. Occupé	1,00							1,00				1,00
	Étudiant	1,98**							1,86**				1,06
	Chômeur	2,21**							1,91*				1,47 ^{&}
	Autres	0,61 ^{&}							0,63 ^{&}				0,83
Possession des biens													
Terrain	Réf. Non	1,00								1,00			1,00
	Oui	1,93**								1,33 ^{&}			1,03
Maison	Réf. Non	1,00									1,00		1,00
	Oui	2,62**									2,04**		2,20**
Affaire	Réf. Non	1,00										1,00	1,00
	Oui	0,42**										0,36**	0,42**
Variable sociodémographique													
Sexe	Réf. Homme	1,00											1,00
	Femme	0,61**											0,67**
Log likelihood												-1828,1909	
Wald chi2												6850,13	
Individus/personnes-années												1662/33294	

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note: [&]p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

M0= chaque variable prise séparément dans le modèle; M1=Variable séjour court + variable période+ chaque variable secondaire d'intérêt

M2= toutes les variables prises ensembles, y comprises les autres variables de contrôle

Tableau2c : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Sénégalais vers l'Europe (risques relatifs)

		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M1f	M1g	M1h	M1i	M1j	M2
Variab	Modalités	Exp(b)											
Variab													
Variables sur les déplacements temporaires													
Période courante	Réf.<1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000	1,88**	1,66**	1,72**	1,81**	1,73**	1,84**	1,87**	1,78**	1,89**	1,95**	1,88**	1,42*
	2001-2008	2,12**	1,80**	1,82**	1,92**	1,81**	2,05**	2,11**	2,00**	2,12**	2,23**	2,12**	1,45*
Court séjour	Réf. Non	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Oui	4,13**	3,47**	3,33**	4,04**	4,01**	3,66**	4,13**	3,82**	4,09**	4,13**	4,20**	2,68**
Capital social ou réseaux sociaux													
Partenaire	Réf. Non	1,00	1,00										1,00
	Oui	4,47**	4,05**										5,70**
Liens familiaux forts (parents et fratrie)	Réf. Non	1,00		1,00									1,00
	Oui	2,81*		2,47**									1,98**
Liens familiaux moyens (autres parents)	Réf. Non	1,00			1,00								1,00
	Oui	1,85**			1,61**								1,31*
Liens faibles (connaissances / amis)	Réf. Non	1,00				1,00							1,00
	Oui	3,42**				3,07**							2,50**
Capital humain													
Niveau d'instruction	Réf. au plus niveau secondaire	1,00					1,00						1,00
	Supérieur	2,09**					1,82**						1,00
Ressources économiques													
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00						1,00					1,00
	Suffisant	1,02						0,99					0,83*
Situation dans l'emploi	Réf. Occupé	1,00							1,00				1,00
	Étudiant	1,82**							1,75**				1,70**
	Chômeur	2,40**							2,29**				1,86**
	Autres	0,57**							0,61**				0,73*

Tableau2c : Effets bruts et nets des variables explicatives sur la première migration durable des Sénégalais vers l'Europe (risques relatifs), suite

		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M1f	M1g	M1h	M1i	M1j	M2
Variables	Modalités	Exp(b)	Exp(b)										
Ressources économiques													
Possession des biens													
Terrain	Réf. Non	1,00								1,00			1,00
	Oui	1,21								1,10			0,86
Maison	Réf. Non	1,00									1,00		1,00
	Oui	1,76**									2,06**		1,94**
Affaire	Réf. Non	1,00										1,00	1,00
	Oui	0,99										0,98	0,84
Variable sociodémographique													
Sexe	Réf. Homme	1,00											1,00
	Femme	0,62											0,49**
Log likelihood												-2602,5	
Wald chi2												7706,4	
Individus/personnes-années												1653/28639	

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note: &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

M0= Chaque variable prise séparément dans le modèle; M1=Variable séjour court + variable période+ chaque variable secondaire d'intérêt; M2= Toutes les variables prises ensembles, y comprises les autres variables de contrôle

En ce qui a trait aux autres variables secondaires d'intérêt, on constate que l'éducation semble aussi faciliter le passage des mobilités temporaires transnationales initiales à une migration durable. Pour chacun des flux migratoires, l'effet de séjour court sur la migration durable diminue en outre avec la prise en compte du niveau d'éducation des individus (Modèle M1e des tableaux 2a, 2b et 2c). En effet, toute chose égale par ailleurs, les risques relatifs de séjour court passent de 6,08 à 3,63 pour le flux congolais; de 7,44 à 4,06 pour le flux ghanéen; et de 4,13 à 3,66 pour le flux sénégalais. Ainsi, les compétences et les connaissances acquises avec l'éducation formelle contribuent certainement à satisfaire les exigences du système juridique et bureaucratique du pays d'accueil pour obtenir le visa. La probabilité d'effectuer une migration durable vers les destinations européennes était plus élevée chez les plus instruits que chez les moins instruits pour les flux congolais et ghanéens. En effet, les Congolais et les Ghanéens qui avaient un niveau d'éducation universitaire avaient respectivement une probabilité de 2,03 fois et de 1,46 fois plus élevée que leurs homologues qui n'avaient pas atteint ce niveau (Modèle M2 des tableaux 2a et 2b). Quant aux Sénégalais, l'effet de l'éducation sur la migration n'est pas statistiquement significatif dans le modèle final, à la différence de ce qui avait été constaté en bivarié (modèles M0 et M2 du Tableau 2c).

La migration de longue durée dépend également des ressources économiques de l'individu. Même, si un niveau élevé d'éducation permet d'obtenir le visa, il est aussi indispensable d'avoir les ressources économiques nécessaires pour prendre en charge les coûts associés à la migration. Les résultats portant sur les indicateurs qui permettent de prendre en compte les ressources économiques sont mitigés. La possession d'un terrain et/ou d'une maison dans le pays d'origine, tous deux signes de richesse, est généralement associée à une

augmentation significative du risque de migration de longue durée. En revanche, comme les individus qui font des affaires ou du commerce peuvent facilement aller et venir, à cette variable est associée un risque moins élevé d'effectuer une migration de longue durée (les risques relatifs du modèle M2 sont de 0,5 fois pour les Congolais, 0,42 fois pour les Ghanéens et 0,84 fois pour les Sénégalais). L'interprétation de ces résultats peut se comprendre si l'on tient compte du statut d'occupation de l'individu. En effet, les résultats multivariés indiquent que le fait d'être chômeur ou étudiant dans le pays d'origine a un effet positif sur la migration durable, surtout pour les flux ghanéens et sénégalais. Ces résultats sont conformes à nos attentes (Hypothèse 3). Bien que l'éducation formelle et les ressources économiques contribuent à satisfaire les exigences du pays d'accueil pour l'obtention du visa d'entrée, les individus qui menaient une activité économique ou travaillaient dans leur pays d'origine semblent avoir moins de risque de transformer leurs visites initiales en migration de manière durable que leurs homologues qui ne travaillent pas. Les résultats du modèle multivarié montrent aussi une variation de la migration selon le sexe. Ainsi, les femmes courent moins de risque d'effectuer une migration durable que les hommes ; et ceci est valable pour chacun des flux migratoires.

5. Discussion et conclusion

L'objectif de cette étude est d'examiner l'effet de séjour de courte durée sur les migrations subsahariennes vers l'Europe, en prenant en compte d'autres déterminants connus de la migration, notamment les variables relatives aux ressources économiques et au capital humain et social. Les résultats confortent les hypothèses initialement posées.

Les résultats des modèles multivariés, comme ceux descriptifs, en particulier ceux des estimations de Kaplan-Meier, appuient l'hypothèse que les chances d'effectuer une migration de longue durée sont plus importantes parmi les individus qui avaient effectué au préalable un court séjour en Europe que parmi ceux qui n'en avaient pas fait, et cela est d'autant plus fort dans le temps pour le Congo. Si la nature des données, longitudinales et multisites, est indispensable pour notre étude, ce résultat doit, cependant, être interprété avec prudence en raison de la taille de l'échantillon relativement faible, surtout pour les individus qui avaient fait de séjours courts. L'effet de séjour court sur la migration de manière durable est positif et significatif pour les trois flux migratoires, mais le risque associé au séjour court sur la migration de longue durée est plus élevé chez les Congolais que chez les Ghanéens et chez les Sénégalais. Ce résultat confirme l'hypothèse 4 selon laquelle le contexte d'origine est susceptible de modifier la relation entre le séjour de courte durée et la migration de manière durable. En l'occurrence, l'instabilité politique qu'a connue la République Démocratique du Congo depuis les années 1980 et qui s'est aggravée dans les années 1990 pourrait permettre aux Congolais qui avaient l'habitude d'effectuer les déplacements temporaires de bénéficier de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié dans le pays d'accueil ; ce qui occasionnerait une migration de longue durée. Quant au flux migratoire ghanéen, la relative stabilité politique au Ghana depuis 1990 et sa relance économique semblent réduire le risque relatif de l'effet des visites sur la migration durable. L'effet amoindri du risque associé entre le séjour court et la migration durable, pour le flux migratoire sénégalais, est conforme aux résultats de l'étude ethnographique de Riccio (2008). Il serait lié à la société sénégalaise qui est plus patriarcale que celles du Ghana et du Congo pour la simple raison que, dans ces deux derniers pays, les solidarités familiales

ont été mises à mal et affaiblies par les troubles politiques, notamment dans les années 1970 au Ghana par une série de coups d'État militaires (Riccio, 2008), et dans les années 1980 et aggravés dans les années 1990 par un conflit armé en République Démocratique du Congo. Au Sénégal, les solidarités familiales ont été renforcées par la stabilité politique depuis son indépendance, où les confréries religieuses, très respectées par les fidèles, ont joué un grand rôle dans le maintien de la paix et du respect des aînés. Dans ce contexte, la migration pourrait être conçue comme un contrat implicite entre le migrant et sa famille ou communauté d'origine. Les membres de famille élargie, en particulier les aînés, ont intérêt à maintenir dans le giron familial les conjointes et les enfants du migrant à l'origine, ce qui constitue une forme d'assurance de rapatriement des fonds dans le pays d'origine par les migrants. Les visites des conjointes et des enfants dans le pays d'accueil ou des migrants dans le pays d'origine seraient destinées à remplir des obligations familiales.

L'effet de court séjour sur la migration durable semble être favorisé par les variables relatives aux réseaux sociaux dans le pays d'accueil, et cela d'autant plus fort que les liens sont forts (liens familiaux plutôt qu'amicaux) (hypothèse 2), ce qui se traduit par une diminution d'une partie de la taille de l'effet du séjour court lorsque chacune de ces variables est prise en compte pour les trois flux migratoires. Ainsi, le réseau s'est révélé être une ressource importante pour aider les individus qui avaient fait de séjours courts à destination à quitter leur pays d'origine pour l'Europe de manière durable. Un séjour court à destination pourrait contribuer à l'extension du réseau, à son renforcement et à la diversification de sources d'informations, ce qui favoriserait une migration durable.

Nos estimations fournissent également des résultats intéressants qui indiquent que l'éducation favorise le lien d'association entre le séjour de courte durée et la migration de

manière durable. Elles appuient l'idée selon laquelle les migrations africaines vers l'Europe sont des migrations de compétence : les plus instruits sont systématiquement plus susceptibles de migrer que les moins instruits (Hatton et Williamson, 2003; Mouhoud, 2017). Cette hypothèse est confirmée pour les flux migratoires congolais et ghanéens ; ce qui contredit en partie la sélection négative des migrants potentiels des pays en développement vers les pays développés, prédite par le modèle théorique de Borjas (1987). Dans ce contexte, l'éducation formelle permet de satisfaire les exigences du pays d'accueil en matière de l'obtention du visa d'entrée et de droit de séjour. En effet, une différenciation des travailleurs migrants s'est produite à partir des années 1990, en réponse à l'interruption brutale des politiques d'immigration de main-d'œuvre en Europe dans les années 1970. Plusieurs pays européens sont favorables à la migration des travailleurs qualifiés. Toutefois, si l'éducation permet de contourner les procédures bureaucratiques, les ressources économiques sont aussi indispensables au projet migratoire. Nos résultats indiquent que les individus qui menaient une activité économique dans le pays d'origine étaient plus susceptibles d'aller et venir, mais ils prenaient moins de risque d'effectuer une migration de longue durée. En revanche, la possession de maison et de terrain semble faciliter le lien d'association entre le court séjour et la migration durable. Il en est de même pour les étudiants et les chômeurs qui avaient un risque plus élevé de transformer leur court séjour en migration durable; ce qui semble indiquer que les individus diplômés et sans emploi optent pour la migration internationale permanente pour la recherche d'un emploi et l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leur famille. Ces résultats sont conformes à notre hypothèse 3.

Cette étude contribue à la littérature sur les déterminants de la migration internationale, en examinant le rôle des déplacements temporaires, longtemps ignorés ou considérés récemment comme une transition unique, impliquant systématiquement une relocalisation durable vers une nouvelle résidence, surtout dans le contexte des migrations subsahariennes vers l'Europe (de Haas, 2007; Schoonvaere, 2010; Vickstrom, 2014) et non pas comme un facteur déterminant du phénomène migratoire. Les deux formes de mouvements internationaux sont inextricablement liées de telle sorte que les séjours courts peuvent être considérés comme précurseurs à une réinstallation durable ou définitive dans le pays d'accueil. Ainsi, indépendamment des facteurs susceptibles de déclencher les flux migratoires, les nouvelles conditions qui se présentent au cours des déplacements temporaires rendent plus probable la migration durable. L'effet positif et significatif de séjour court sur la migration de longue durée semble indiquer que l'expérience antérieure est un facteur prédictif d'une nouvelle migration durable. Les résultats de cette étude sont similaires à ceux des études qui ont testé le lien entre l'expérience migratoire antérieure et une nouvelle migration dans le contexte des flux migratoires mexicains vers les États-Unis (Massey, 1987b; Massey et Espinosa, 1997; Massey et Zenteno, 1999; Deléchat, 2001). Toutefois, l'effet de séjour court sur la migration de manière durable varie selon le contexte d'origine. En outre, le niveau d'instruction, la possession de terrain et de maison, le chômage dans le pays d'origine, les réseaux sociaux et les études en Europe semblent faciliter le lien d'association entre le séjour de courte durée et la migration de longue durée. En revanche, l'activité économique (commerce ou affaires) et l'emploi dans le pays d'origine semblent avoir un effet contraire.

Annexe 1

Tableau 3 : Effets de l'interaction entre les pays d'origine et le séjour court sur la migration durable, prenant en compte les autres variables explicatives (risques relatifs)

Variables	Modalités	M3
		Exp(b)
Pays d'origine	Réf. Sénégal	1,00
	Ghana	0,79*
	Congo	0,62**
Court séjour	Réf. Non	1,00
	Oui	1,76*
Pays d'origine*court séjour	Réf. Sénégal*court séjour	1,00
	Ghana*court séjour	1,46
	Congo*court séjour	2,56*
Capital social ou réseaux sociaux dans le pays d'accueil		
Partenaire	Réf. Non	1,00
	Oui	8,40**
Liens familiaux forts (parents et fratrie)	Réf. Non	1,00
	Oui	2,19**
Liens familiaux moyens (autres parents)	Réf. Non	1,00
	Oui	1,85**
Liens faibles (connaissances / amis)	Réf. Non	1,00
	Oui	2,45**
Capital humain		
Niveau d'instruction	Réf. au plus niveau secondaire	1,00
	Supérieur	1,50**
Ressources économiques		
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00
	Suffisant	0,88*
Situation dans l'emploi	Réf. Occupé	1,00
	Étudiant	1,18&
	Chômeur	1,30*
	Autres	0,81*
Possession des biens		
Terrain	Réf. Non	1,00
	Oui	1,05
Maison	Réf. Non	1,00
	Oui	1,46*
Affaire	Réf. Non	1,00
	Oui	0,60**
Variable sociodémographique		
Sexe	Réf. Homme	1,00
	Femme	0,56**
Log likelihood		-6369,18
Wald chi2		22497,24
Individus/personnes-années		5366/102630

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps. Note: &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

Tableau 4 : Test de différence entre pays d'origine et la période

		Période courante			
Pays d'origine	Court séjour	1950-1989	1990-2000	2001-2008	Total
Sénégal*Ghana	Oui	0,00	1,13	3,75*	0,47
Sénégal*RD Congo	Oui	0,14	2,5	4,49*	6,03*
Ghana*RD Congo	Oui	0,15	5,47*	0,05	3,33*

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note: &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

Tableau 5: Distribution des individus selon le statut d'immigration et le cours séjour

		MAFE-Sénégal			MAFE-Ghana			MAFE-Congo		
		Non migrant	Migrant de retour	Migrant	Non migrant	Migrant de retour	Migrant	Non migrant	Migrant de retour	Migrant
		Court séjour en Europe (%)	Non	95,6	95,2	92,8	97,3	93,1	87,6	99,0
	Oui	4,4	4,8	7,2	2,7	6,9	12,4	1,0	4,8	19,7
	Effectif	868	189	600	923	317	418	1316	314	426

Source : Données du projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Note : dans ce tableau 5, non-migrants sont ceux qui n'ont jamais quitté leur pays d'origine pour une durée d'une année au moins; Migrants sont ceux qui ont quitté leur pays d'origine pour une autre destination pour une durée d'au moins un an; Migrants de retour sont ceux qui sont revenus dans leur pays d'origine après avoir passé plus d'une année dans un autre pays. Ces différents concepts n'ont pas les mêmes définitions que ceux développés dans ce chapitre de la thèse.

Références bibliographiques

- Allison, P. 2014. *Event History and Survival Analysis. Second Edition*: Sage Publications.
- Anarfi, J., Kwankye, S., Ababio, O.-M., et Tiemoko, R. 2003. Migration from and to Ghana: A background paper. *University of Sussex : DRC on Migration, Globalisation and Poverty*, Working paper(C4): 38.
- Angelucci, M. 2012. US border enforcement and the net flow of Mexican illegal migration. *Economic Development and Cultural Change*, 60(2): 311-357.
- Baizán, P., et González-Ferrer, A. 2016. What drives Senegalese migration to Europe? The role of economic restructuring, labor demand, and the multiplier effect of networks. *Demographic Research*, 35: 339-380.
- Balaz, V., Williams, A. M., et Kollar, D. 2004. Temporary versus permanent youth brain drain: economic implications. *International Migration*, 42(4): 3-34.
- Beauchemin, C. 2015. Migration between Africa and Europe (MAFE): Advantages and limitations of a multi-site survey design. *Population*, 70(1): 13-37.
- Beauchemin, C., Nappa, J., Schoumaker, B., Baizan, P., Gonzalez-Ferrer, A., Caarls, K., et Mazzucato, V. 2015. Reunifying Versus Living Apart Together Across Borders: A Comparative Analysis of sub-Saharan Migration to Europe. *International Migration Review*, 49(1): 173-199.
- Bélanger, D., et Wang, H.-z. 2013. Becoming a Migrant: Vietnamese Emigration to East Asia. *Pacific Affairs*, 86(1): 31-50.
- Berninghaus, S., et Seifert-Vogt, H. G. 1989. Temporary vs. permanent migration A decision theoretical approach. *Journal of Population Economics*, 1(3): 195-211.
- Borjas, G. J. 1987. Self-selection and the earnings of immigrants: 1-51: National Bureau of Economic Research Cambridge, Mass., USA.
- Boyd, M. 1989. Family and personal networks in international migration: recent developments and new agendas. *International migration review*: 638-670.
- Castles, S. 2004. Why migration policies fail. *Ethnic and Racial Studies*, 27(2): 205-227.
- Cerrutti, M., et Massey, D. S. 2001. On the auspices of female migration from Mexico to the United States. *Demography*, 38(2): 187-200.

- De Genova, N. 2002. Migrant “illegality” and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31: 419-447.
- De Genova, N. 2004. The legal production of Mexican/migrant “illegality”. *Latino Studies*, 2(2): 160–185.
- de Haas, H. 2007. The myth of invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. *IMI Research Report*, : 83.
- Deléchat, C. 2001. International migration dynamics: The role of experience and social networks. *Labour*, 15(3): 457-486.
- Düvell, F. 2011. Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration. *European Journal of Migration and Law*, 13(3): 275-295.
- Garip, F. 2008. Social capital and migration: How do similar resources lead to divergent outcomes? *Demography*, 45(3): 591-617.
- González-Ferrer, A., Baizán, P., Beauchemin, C., et Schoumaker, B. 2014. Distance, transnational arrangements, and return decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese migrants. *International Migration Review*, 48(4): 939-971.
- Hatton, T. J., et Williamson, J. G. 2003. Demographic and economic pressure on emigration out of Africa. *The Scandinavian Journal of Economics*, 105(3): 465-486.
- Khoo, S.-E., Hugo, G., et McDonald, P. 2008. Which skilled temporary migrants become permanent residents and why? *The International Migration Review*, 42(1): 193-226.
- Lamboni, M., et Beauchemin, C. 2017. Explaining the transition toward irregularity. A comparative longitudinal analysis of three sub-Saharan flows in Europe. Population Association of America annual meeting, Chicago-USA: 19.
- Liu, M.-M. 2013. Migrant Networks and International Migration: Testing Weak Ties. *Demography*, 50: 1243-1277.
- Massey, D. S. 1987. Understanding Mexican Migration to the United States. *American Journal of Sociology*: 1372-1403.
- Massey, D. S., Alarcón, R., Durand, J., et Gonzalez, H. 1990. *Return to Aztlan: The social process of international migration from Western Mexico*: Univ of California Press.

- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., et Taylor, J. E. 1993. Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19(3): 431-466.
- Massey, D. S., Durand, J., et Malone, N. J. 2002. *Beyond smoke and mirrors: Mexican immigration in an era of economic integration*. Russell Sage Foundation.
- Massey, D. S., et Espinosa, K. E. 1997. What's driving Mexico-US migration? A theoretical, empirical, and policy analysis. *American Journal of Sociology*, 102(4): 939-999.
- Massey, D. S., Goldring, L., et Durand, J. 1994. Continuities in transnational migration: An analysis of nineteen Mexican communities. *American journal of Sociology*: 1492-1533.
- Massey, D. S., et Zenteno, R. M. 1999. The dynamics of mass migration. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 96(9): 5328-5335.
- Mazzucato, V. 2009. Informal insurance arrangements in Ghanaian migrants' transnational networks: The role of reverse remittances and geographic proximity. *World Development*, 37(6): 1105–1115.
- Morokvasic-Muller, M. 1999. La mobilité transnationale comme ressource: le cas des migrants de l'Europe de l'Est. *Cultures & conflits*(33-34).
- Mouhoud, E. M. 2017. *L'immigration en France: mythes et réalité*.
- Piore, M. 1979. *Birds of passage: migrant labor in industrial societies*. Cambridge University Press, New York.
- Rezaei, S., et Goli, M. 2011. Should I stay, or should I go?—The emigrating immigrants. *International Journal of Business and Globalisation*, 6(3-4): 229-250.
- Riccio, B. 2008. West African transnationalisms compared: ghanaians and senegalese in Italy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34(2): 217-234.
- Ruhs, M. 2006. Potentiel des programmes de migration temporaire dans l'organisation des migrations internationales. *Revue internationale du Travail*, 145(1-2): 36.
- Schoonvaere, Q. 2010. Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique. Analyse des principales données démographiques. *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles*: 87.

- Schoumaker, B., et Diagne, A. 2010. Migrations between Africa and Europe: Data Collection Report. *MAFE Methodological Note 2*: 28.
- Schoumaker, B., Mezger, c., Razafindratsime, n., et Bringe, a. 2013. Sampling and Computation Weights in the MAFE Surveys. (MAFE Methodological Note 6): 64.
- Schoumaker, B., Vause, S., et Mangalu, J. 2010. Political Turmoil, Economic Crisis, and International Migration in DR Congo: Evidence from Event-History Data (1975-2007). In S. Kurosu, T. Bengtsson, et C. Campbell (Eds.), *Demographic Responses to Economic and Environmental Crises*, Kashiwa: 150-171.
- Takenaka, A. 2007. Secondary migration: Who re-migrates and why these migrants matter. *Migration Policy Institute, Migration Information Source*:26.
- Toma, S. 2012. *Ties that bind? Networks and gender in International migration: the case of Senegal*. Nuffield College, University of Oxford.
- Toma, S., et Castagnone, E. 2015. Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe? Les migrations sénégalaises entre la France, l'Italie et l'Espagne. *Population*, 70(1): 69-102.
- Toma, S., et Vause, S. 2014. Gender differences in the role of migrant networks: Comparing Congolese and Senegalese migration flows. *International Migration Review*, 48(4): 972-997.
- Triandafyllidou, A. 2010. Irregular Migration in Europe: Myths and Realities. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*: 292-299. Surrey: Ashgate Publishing, Ltd.
- Vause, S. 2011. *Différences de genre et rôles des réseaux migratoires dans la mobilité internationale des congolais (RDC): Étude des tendances, des déterminants et des conséquences de la migration*. Université Catholique de Louvain, Centre de recherche en démographie et sociétés.
- Vause, S., et Toma, S. 2015. Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo? *Population*, 70(1): 41-67.
- Vickstrom, E. 2014. Pathways into irregular status among Senegalese migrants in Europe. *International Migration Review*, 48(4): 1062-1099

Chapitre 4 : Article 2 - Expliquer l'irrégularité des migrants entrés légalement : une analyse longitudinale et comparée de trois flux subsahariens en Europe

Mateyédou Lamboni, Cris Beauchemin et Alain Gagnon

Ce manuscrit sera soumis pour publication dans : Demography.

Mateyédou Lamboni a conçu l'étude, effectué les analyses, interprété les résultats et rédigé le manuscrit.

Cris Beauchemin a contribué à la conception du cadre d'analyse. Avec Alain Gagnon, il a contribué à l'interprétation des résultats, formulé des commentaires et révisé les différentes versions du manuscrit

Résumé

La migration irrégulière d’Afrique subsaharienne vers l’Europe occupe une place centrale dans les médias publics et les discours politiques. Cependant, la plupart des migrants qui se trouvent en situation irrégulière en Europe sont entrés légalement et sont devenus migrants irréguliers par la suite, par exemple, après expiration de leurs permis de séjour et de travail. Alors que la majorité de la littérature sur l’irrégularité concerne la migration mexicaine vers les États-Unis, ce travail fournit de nouveaux résultats empiriques sur trois cas des migrations africaines en Europe. Les données multisites et longitudinales du projet « *Migrations entre l’Afrique et l’Europe* » sont utilisées pour analyser les facteurs contextuels et individuels de l’irrégularité. Les analyses, basées sur le modèle logit, montrent que le risque d’être en situation irrégulière était accru dans les périodes où les politiques migratoires devenaient de plus en plus strictes. L’influence de la période d’entrée est très claire pour les migrants ghanéens et sénégalais, mais le risque d’être en situation irrégulière a diminué dans les années 1990 et les années 2000 chez les migrants congolais, ce qui semble indiquer que les migrants issus d’un pays en conflit bénéficient d’une certaine protection face à l’irrégularité. Le risque d’être en situation irrégulière est plus élevé dans les pays d’immigration récents (Italie et Espagne) que dans les pays d’immigration traditionnels (France et Royaume-Uni). En outre, les résultats indiquent aussi que l’irrégularité dépend également des caractéristiques individuelles et des circonstances de départ pour l’Europe.

Mots clés : irrégularité, politiques migratoires, migration irrégulière, séjour irrégulier

1. Introduction

La migration irrégulière des Africains est au centre des débats, des discours politiques et des médias sur l'immigration en Europe. La multiplication des traversées et naufrages en Méditerranée depuis les années 1990 laissent penser que les entrées irrégulières sont massives (Carling, 2007; de Haas, 2007). Les statistiques suggèrent, cependant, que les migrants entrés sans autorisation préalable constituent une minorité des migrants irréguliers (de Haas, 2007; Triandafyllidou, 2010). De fait, en dépit des idées reçues, les migrants en situation irrégulière en Europe sont pour l'essentiel entrés légalement, et ils sont devenus irréguliers à l'échéance de leur droit d'entrée et de séjour (Düvell, 2006; Triandafyllidou, 2010). C'est le cas, par exemple, des déboutés du droit d'asile qui ne quittent pas le territoire, lorsque le statut de réfugié leur est refusé. C'est aussi le cas des personnes qui restent en Europe au-delà de la durée de leur visa d'entrée (dits en anglais « overstayers »). C'est à ces formes de l'irrégularité que s'intéresse cette étude. Son objectif est d'étudier les facteurs explicatifs de l'irrégularité des migrants, c'est-à-dire le fait pour un migrant d'être en situation irrégulière alors même que son entrée était autorisée, en s'intéressant non seulement à l'hétérogénéité des contextes d'origine et de réception, mais aussi à des profils des migrants eux-mêmes.

Les recherches antérieures considèrent l'irrégularité des immigrés comme le produit de l'application de politiques migratoires restrictives (Angelucci, 2012). Cette hypothèse, fondée sur l'étude du cas des migrations mexicaines aux États-Unis, repose sur l'observation que le durcissement de la politique migratoire américaine des dernières décennies n'a pas réduit les entrées, mais qu'il a eu pour effet de réduire les retours, ce qui a entraîné l'augmentation du stock de migrants en situation irrégulière aux États-Unis

(Massey et al., 2002; De Genova, 2004; Massey et Pren, 2012). Si l'étude des migrations mexicaines aux États-Unis nous aide à bien comprendre les effets non anticipés d'un changement de politique migratoire, il reste qu'il ne concerne qu'un seul pays d'origine et un seul pays de destination, ce qui limite singulièrement la possibilité d'analyser les effets de contexte (politique, entre autres). Dans cette étude, nous comparons trois flux subsahariens (en provenance de la République Démocratique du Congo, du Ghana et du Sénégal) vers six pays européens (Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Italie et Espagne) en tirant profit des données du projet « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » (MAFE)⁷. Parce que les données collectées sont longitudinales et multi-situées ; elles permettent d'étudier les facteurs, individuels et contextuels, qui expliquent l'irrégularité des migrants africains entrés légalement en Europe. Après cette introduction, la deuxième section propose une revue de littérature sur le processus de l'irrégularité des migrants.

2. Revue de littérature

En dépit de l'inquiétude croissante qu'ils suscitent dans les débats publics depuis les années 1970, les migrants irréguliers constituent une très petite minorité en Europe. En 2010, la Commission européenne estimait que les migrants irréguliers représentaient entre 0,4 % et 0,8 % de la population des 27 pays de l'Union européenne (Spencer, 2016). Cette estimation ne rend pas compte de l'hétérogénéité des trajectoires légales des migrants

⁷ Le projet MAFE est coordonné par l'Ined (C. Beauchemin), en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (B. Schoumaker), la Maastricht University (V. Mazzucato), l'Université Cheikh Anta Diop (P. Sakho), l'Université de Kinshasa (J. Mangalu), l'University of Ghana (P. Quartey), l'Universitat Pompeu Fabra (P. Baizan), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. González-Ferrer), le Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (E. Castagnone), et l'University of Sussex (R. Black). Le projet MAFE a reçu un financement du Septième Programme-cadre de la Communauté européenne (subvention 217206). L'enquête MAFE-Sénégal a été réalisée grâce au soutien financier de l'INED, de l'Agence Nationale de la Recherche, de la région Ile de France, et du programme FSP « Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud ».

(Vickstrom, 2014). Certains, communément appelés « clandestins », passent les frontières sans y être autorisés ; on estime qu'ils représentaient seulement 0,021 % de l'ensemble des migrants en 2010 (Düvell, 2011a). D'autres entrent légalement en Europe mais ils perdent, par la suite, leur droit d'y rester ; ils représenteraient 80 à 90 % des migrants irréguliers en 2008 (Düvell, 2011b).

Plus précisément, il y a cinq façons pour les migrants entrés légalement de devenir des résidents illégaux (Kraler et Reichel, 2011). Premièrement, il y a des migrants qui restent sur le territoire après expiration de leur durée de séjour légal (Reyneri, 1998). Ces « overstayers » entrent le plus souvent avec des visas de tourisme, religieux, d'étude, de santé ou avec un titre de séjour temporaire (Tapinos, 1999). Deuxièmement, certains migrants reçoivent une décision négative à une procédure de détermination de leur statut ; c'est notamment le cas des déboutés du droit d'asile. Troisièmement, d'autres migrants se voient retirer leur droit de résidence en raison, par exemple, d'une condamnation pour une infraction criminelle grave. Quatrièmement, d'autres migrants encore ne peuvent pas renouveler leur permis de séjour, parce qu'ils ne remplissent pas l'une ou l'autre des conditions de résidence, par exemple, la preuve d'un contrat de travail légal, condition difficile à satisfaire pour les individus qui occupent des emplois occasionnels ou informels (González-Enríquez, 2009). Enfin, il y a des migrants qui sont en situation irrégulière en raison du retard dans le traitement administratif des demandes de renouvellement de permis de séjour, comme observé en Espagne ou en Italie (González-Enríquez, 2010; Triandafyllifou et Vogel, 2010).

Dans tous les cas, le mécanisme conduisant à l'irrégularité des migrants tient au fait que ceux qui perdent leur statut légal prennent le parti de demeurer en Europe, plutôt que de

repartir dans leur pays d'origine ou ailleurs. Plusieurs auteurs imputent ces non-retours à un effet paradoxal des politiques migratoires restrictives (Czaika et de Haas, 2011; Massey et Pren, 2012; de Haas et Czaika, 2013). D'une part, les restrictions croissantes posées en matière de renouvellement des titres de séjour ou d'octroi du statut de réfugié créent les conditions d'une augmentation des risques d'être en situation irrégulière. Et d'autre part, la multiplication des barrières à l'entrée crée aussi les conditions d'un moindre retour de ces mêmes migrants. Autrement dit, alors que la privation d'un titre de séjour est conçue, du point de vue des politiques de migration, comme un instrument d'encouragement au retour des immigrés, elle aurait pour effet paradoxal de les retenir à destination lorsque la circulation des migrants est entravée par des politiques restrictives. Comme nous l'avons signalé plus haut, cet effet de « trappe migratoire » a été bien mis en évidence aux États-Unis (Massey et al., 2002; Angelucci, 2012). Les restrictions croissantes en matière d'entrées des migrants ont ainsi modifié le fonctionnement des systèmes migratoires. En l'absence de toute politique restrictive, les migrants et leurs familles concevaient la migration dans une logique de circulation, fondée sur une organisation collective et non individuelle (Massey, 1990; Guilmoto, 1998). Les migrants qui rentraient au pays étaient communément remplacés à destination par un autre membre de leur communauté qui pouvait, à son tour, continuer à transférer de l'argent et des biens à la famille d'origine. Le retour était aussi facilité par le fait que les migrants laissaient au pays leurs proches (conjoint, enfants), une situation rendue possible par le fait même que les migrants pouvaient aller et venir. La fermeture des frontières met fin à cette logique circulatoire : ne pouvant être remplacés par des nouveaux venus, les migrants restent à destination et font venir leur famille, grâce aux politiques de regroupement familial. Les retours sont aussi

dissuadés par le fait même que la migration devient plus coûteuse : les migrants qui ont réussi une fois à entrer dans le pays de destination de leur choix hésitent à repartir de peur de ne plus pouvoir migrer à nouveau. En dépit des attentes politiques, ce raisonnement vaut parfois encore davantage pour les migrants en situation irrégulière. Des travaux menés sur les déterminants du retour en Afrique (González-Ferrer et al., 2014) ont ainsi mis en évidence que les migrants irréguliers congolais en Europe ont, toutes choses égales par ailleurs, une moindre probabilité de rentrer au pays que les migrants qui bénéficient d'un statut légal. Parmi les Sénégalais et les Ghanéens, les irréguliers n'ont ni plus ni moins de chances de rentrer que les migrants en situation régulière.

L'hypothèse selon laquelle les politiques migratoires restrictives conduisent à favoriser l'irrégularité des migrants appelle quelques raffinements, notamment parce qu'il est difficile d'affirmer – sans nuances – que l'Europe a connu ces dernières années une tendance uniforme en faveur de restrictions croissantes. En réalité, le contexte politique varie fortement à la fois d'un pays à l'autre, d'une période à l'autre, mais aussi selon les caractéristiques des migrants. En dépit de l'intégration croissante des politiques nationales et de la suspension du contrôle des frontières à l'intérieur de l'Europe, l'Union européenne demeure un espace extraordinairement hétérogène en matière de politique migratoire. Cette hétérogénéité est géographique : chaque État est souverain et mène sa propre politique. On sait, par exemple, que les pays européens ont une politique inégalement généreuse à l'égard des demandeurs d'asile. Par exemple, en 2015, la proportion de déboutés en première instance n'atteignait pas 50 % en Belgique, alors qu'elle était proche de 75 % en France⁸.

⁸ Source : Eurostat. http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Distribution_of_first_instance_decisions_on_%28non-EU%29_asylum_applications,_2015_%28%C2%B9%29_%28%25%29_YB16.png

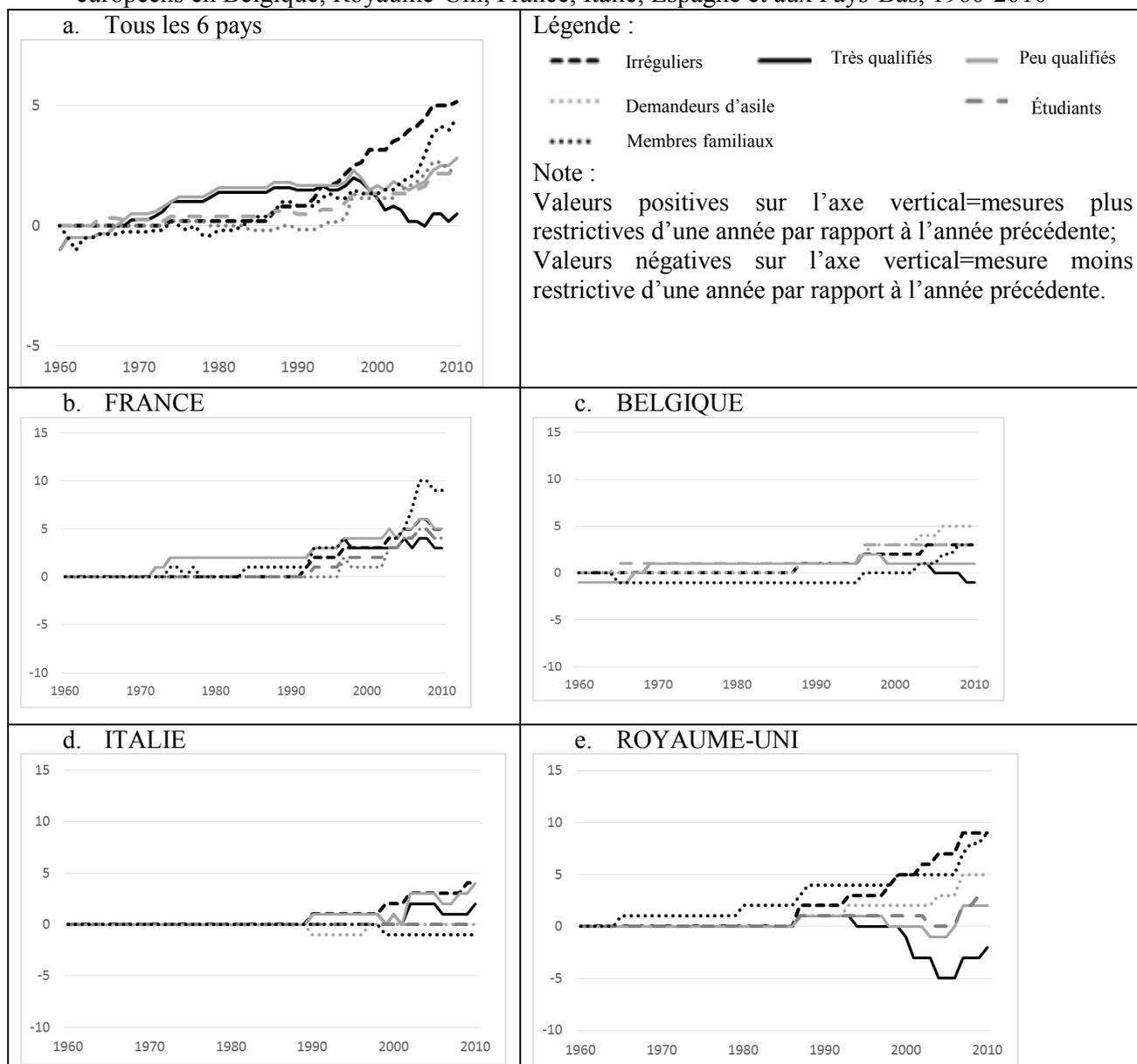
L'hétérogénéité est aussi historique puisque la régulation des migrations internationales a fait l'objet d'une extraordinaire multiplication des dispositions législatives (Vickstrom, 2014). De ce point de vue, l'Union européenne fournit un terrain bien plus varié que les États-Unis pour étudier l'effet des politiques migratoires sur les trajectoires légales des migrants⁹. La figure 1 illustre cette hétérogénéité des politiques européennes pour les six pays concernés par le projet MAFE (Beauchemin et al., 2016)¹⁰. Elle montre une tendance globale au renforcement des mesures visant à restreindre l'entrée des migrants dans l'ensemble des pays pour tous les migrants, mais à des degrés divers pour les différentes catégories légales de migrants. Les travailleurs migrants peu qualifiés ont été les premiers à faire l'objet de restrictions à l'entrée depuis le début des années 1970. Depuis la fin des années 1990, en revanche, les politiques sont de moins en moins contraignantes aux travailleurs hautement qualifiés. Au même moment, les conditions d'entrée des migrants familiaux, des étudiants et des demandeurs d'asile sont devenues quant à elles plus restrictives. Les différents graphiques de la figure 1 suggèrent des variations considérables entre les pays d'accueil. Les lois sur l'immigration sont récentes en Italie et en Espagne (Vickstrom, 2014) et elles suivent des évolutions contrastées : les conditions d'entrée ont été durcies pour presque tous les migrants en Italie, alors que la législation espagnole s'est globalement assouplie (sauf à l'égard des migrants irréguliers). En France et aux Pays-Bas, depuis les années 1970, les politiques sont graduellement devenues plus strictes à l'égard

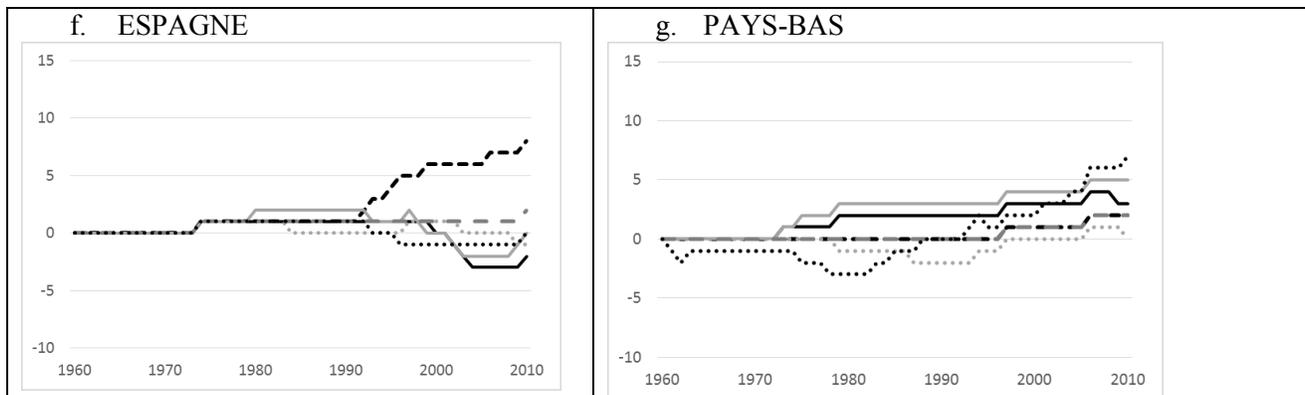
⁹ Les États américains ont une certaine marge de manœuvre pour mettre en œuvre leur propre politique d'immigration. Néanmoins, les États-Unis sont un espace plus homogène que l'Europe, car la politique d'immigration des États-Unis est centralisée sous le contrôle du gouvernement fédéral qui est applicable à tous les États.

¹⁰ L'auteur remercie Marie-Laurence Flahaux d'avoir accepté la reproduction de ces figures, produites à partir de la DEMIG POLICY DATABASE. Sur le projet DEMIG, voir : DEMIG (2015) DEMIG POLICY, version 1.3, Online Edition. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford. www.migrationdeterminants.eu

de tous les migrants. La même tendance s'observe au Royaume-Uni qui se distingue toutefois par un assouplissement des contraintes réglementaires à l'égard des travailleurs qualifiés depuis la fin des années 1980.

Figure 1 : Changements de politiques de migration concernant l'entrée des migrants non européens en Belgique, Royaume-Uni, France, Italie, Espagne et aux Pays-Bas, 1960-2010





Source : Base de données DEMIG POLICY recodée par Flahaux (2015)

De cette revue de littérature émerge un certain nombre d'hypothèses pour expliquer l'irrégularité des migrants. Elles renvoient à la fois à des effets de contexte (notamment politique), mais aussi aux caractéristiques individuelles des migrants qui les exposent de façon inégale au risque d'être en situation irrégulière.

Hypothèse 1 : Plus la politique migratoire devient restrictive, plus les migrants entrés légalement sont susceptibles d'être en situation irrégulière.

Même si l'Union européenne demeure un espace politique très fragmenté, la tendance moyenne observée dans les pays européens consiste en un durcissement des politiques migratoires, en particulier depuis le milieu des années 1970. En matière de droit d'entrée, les années 1980 et les années 1990 ont marqué un tournant : les migrants africains ont alors perdu des privilèges migratoires hérités de la décolonisation (de Haas, 2008). Par exemple, jusqu'en 1986, les Sénégalais n'étaient pas tenus d'obtenir un visa d'entrée en France (Mezger et González-Ferrer, 2013), pas plus que les Ghanéens pour entrer au Royaume-Uni avant 1990 (González-Ferrer et al., 2014). Ainsi, les politiques de contrôle à l'entrée (instauration de visas, par exemple) pourraient empêcher la circulation des migrants entre les pays d'origine et d'accueil, ce qui favoriserait l'installation irrégulière durable. Compte

tenu de la tendance générale, il semble raisonnable de s'attendre à une augmentation au fil du temps du risque des migrants entrés légalement d'être en situation irrégulière.

Hypothèse 2 : En période de restriction, les migrants entrés légalement sont plus susceptibles d'être en situation irrégulière dans les nouveaux que dans les anciens pays de destination.

Tous les pays d'Europe ne connaissent pas la même histoire migratoire. Certains sont – de longue date – des pays d'immigration, en particulier en provenance de leurs anciennes colonies (par exemple, Ghanéens en Grande-Bretagne, Congolais en Belgique, Sénégalais en France). D'autres pays ne sont devenus des destinations prisées que très récemment. Contrairement aux anciens pays d'immigration de l'Europe, l'Italie et l'Espagne ont une politique de gestion de la migration légale très récente (Vickstrom, 2014). Leur dispositif législatif est parfois jugé comme presque inexistant (Sciortino, 2009) et les administrations sont mal équipées pour traiter les demandes de renouvellement de permis de séjour des migrants (González-Enríquez, 2010; Triandafyllifou et Vogel, 2010). On peut donc formuler l'hypothèse selon laquelle le contexte institutionnel des nouvelles destinations favorise l'irrégularité des migrants¹¹. Le contexte social attaché aux nouvelles destinations conforte cette hypothèse : dans ces pays, les migrants disposent de réseaux sociaux moins étoffés que ceux dans les destinations traditionnelles, de sorte qu'ils n'ont pas toujours un accès optimal aux informations administratives qui permettent de préserver leur statut légal ou les liens familiaux permettant de jouir des titres fondés sur le droit à vivre en famille.

¹¹ Il explique aussi –dans une certaine mesure– que ces pays aient opté pour de grandes vagues de régularisation permettant aux migrants de retrouver un statut légal perdu pour des raisons administratives.

Hypothèse 3 : L'entrée en Europe sous couvert du droit à vivre en famille protège de l'irrégularité dans les dernières périodes.

Depuis la crise économique du milieu des années 1970 et jusqu'à récemment, les anciens pays européens d'immigration, tels que la France ou la Grande-Bretagne, ont officiellement mis fin aux migrations de travail. Depuis lors, les migrations fondées sur le droit à vivre en famille sont devenues l'une des composantes essentielles de l'immigration. On peut faire l'hypothèse que les personnes qui séjournent en Europe au nom de ce droit ont moins de chances d'être en situation irrégulière que les autres migrants qui ne sont pas entrés par le regroupement familial. Cela peut être le cas, par exemple en France, des parents immigrés qui ont un enfant né à destination et qui – de ce fait – ne sont pas expulsables même s'ils sont irréguliers. Le risque d'être en situation irrégulière est aussi sans doute très faible pour les personnes qui reçoivent leur droit de séjour par le mariage à un résident légal (Kraler et Reichel, 2011).

Hypothèse 4 : L'entrée en Europe sous couvert du droit d'asile est susceptible de prévenir l'irrégularité dans les dernières périodes.

L'origine, qui est déterminante pour jouir du droit d'asile, est sans doute un fort facteur de différenciation entre migrants. Ceux qui sont issus de pays en crise politique et/ou militaire ont sans doute davantage de chances de conserver un statut légal, notamment par la transformation de leur statut de demandeur d'asile en statut de réfugié. Au contraire, les migrants originaires des pays jugés « sûrs » par les administrations des pays d'accueil ont sans doute un risque accru d'être en situation irrégulière. En l'occurrence, l'instabilité politique qu'a connue la République Démocratique du Congo depuis les années 1980 et

qui s'est aggravée dans les années 1990 peut donner droit à ses ressortissants de bénéficier du droit d'asile ou de la protection subsidiaire en Europe. En revanche, les situations politiques relativement stables au Ghana depuis le début des années 1990 et au Sénégal depuis 1960 ne permettent pas (ou rarement) à leurs ressortissants de bénéficier de l'asile politique dans les pays d'accueil européens. Toutefois, la protection subsidiaire étant limitée dans le temps, certains individus qui ont bénéficié de ce statut pourraient être déboutés par la suite en cas de refus de son renouvellement. D'autres migrants peuvent se voir refuser la protection subsidiaire ou le statut de réfugié à la suite de la décision de leur demande d'asile.

Hypothèse 5 : les migrants qualifiés et en emploi sont moins susceptibles d'être en situation irrégulière que ceux qui sont moins qualifiés et au chômage dans les dernières périodes.

Alors que les politiques d'importation de main d'œuvre ont été brutalement interrompues dans les années 1970, une différenciation des travailleurs migrants s'est produite à partir des années 1990. Plusieurs pays européens ont alors entrepris de faciliter la migration des travailleurs qualifiés (cf. Tableau 1). On s'attend ainsi à ce que les migrants les plus instruits aient de moindres risques d'être en situation irrégulière que les autres migrants qui sont moins instruits. Dans le même ordre d'idées, on s'attend à ce que l'accès à l'emploi permette aux migrants de maintenir leur statut légal (puisque bénéficier d'un contrat de travail est souvent un prérequis pour le renouvellement des titres de séjour).

3. Données et méthodes

Données

Quels sont les prérequis méthodologiques qui permettent d'étudier les facteurs de l'irrégularité des migrants subsahariens en Europe ? Il faut en premier lieu disposer de données sur les trajectoires légales des migrants : idéalement, il faudrait suivre les migrants dans le temps depuis leur entrée légale en Europe. En outre, des informations longitudinales sur leurs caractéristiques sociodémographiques sont nécessaires pour analyser les effets de sélection au niveau individuel. De plus, pour analyser les effets de contexte, il serait nécessaire de pouvoir comparer plusieurs périodes, mais aussi plusieurs pays d'origine et de destination. Enfin, parce que le fait d'être en situation irrégulière peut encourager les migrants à quitter le pays où ils résident, il est aussi souhaitable d'intégrer à l'analyse les personnes qui sont reparties dans leur pays d'origine.

Cet article tire parti des données du projet de *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE) qui offre des données à la fois longitudinales et multi-situées, ce qui permet de répondre largement à ces exigences. En effet, les données MAFE sont transnationales, collectées à la fois dans six pays d'Europe (France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Belgique) et dans trois pays d'Afrique (Sénégal, Ghana et République Démocratique du Congo) en 2008 et 2009. Elles sont aussi biographiques, ce qui permet de situer précisément dans le temps non seulement le statut légal des migrants (permis de séjour et de travail, demande d'asile, visa d'entrée), mais aussi de nombreuses caractéristiques sociodémographiques comme l'âge à la migration, le niveau d'instruction, etc.

En Afrique, les données ont été collectées dans les régions de Dakar au Sénégal, Kinshasa en République Démocratique du Congo, et Accra et Kumasi au Ghana. Dans chaque région, un échantillon représentatif des ménages a été constitué, au sein duquel des non-migrants et des migrants de retour ont été tirés au hasard. Les pays européens sélectionnés comportent à la fois les anciennes métropoles coloniales (Congo-Belgique, Ghana-Royaume-Uni et Sénégal-France) et une ou deux nouvelles destinations supplémentaires (Congo-Royaume-Uni ; Ghana-Pays-Bas ; Sénégal-Italie et Espagne). En Espagne, l'échantillon est aléatoire (sélection des individus dans les registres municipaux du Padron qui intègre à la fois les migrants réguliers et irréguliers). Faute de bases de sondage disponibles dans les autres pays, les échantillons ont été constitués en suivant la méthode des quotas. Cette méthode d'échantillonnage est définie en fonction d'au moins deux critères : l'âge et le sexe dans tous les pays de l'Europe. En France, la catégorie socioprofessionnelle a également été prise en compte, tandis qu'en Belgique et au Royaume-Uni, le lieu de résidence a été utilisé comme autre critère. En France, en Espagne et en Italie, certains répondants ont été sélectionnés par le biais des contacts obtenus lors de l'enquête auprès des ménages menée au Sénégal. Tous les détails de la méthodologie d'enquête sont disponibles sur le site du projet (<http://mafeproject.site.ined.fr/>) et dans plusieurs publications (Schoumaker et Diagne, 2010; Schoumaker et al., 2013b; Beauchemin, 2015a).

La population cible est constituée de l'ensemble des migrants qui sont entrés légalement dans l'un des six pays d'Europe du projet MAFE (avec un visa d'entrée, y compris avec un simple visa de tourisme ou exemptés de documents d'entrée). Les individus qui n'avaient aucun document de voyage à l'entrée, alors même que cela était requis, sont

exclus de l'échantillon. L'échantillon d'analyse comprend, d'une part, les migrants qui sont de retour dans leur pays d'origine et, d'autre part, des migrants qui sont enquêtés en Europe et nés dans le pays d'origine. Il exclut malheureusement les personnes ayant vécu dans les six pays européens et qui seraient partis pour une autre destination. Les individus sont âgés de 25 à 75 ans au moment de l'enquête et avaient au moins 18 ans au moment de leur première migration en Europe (pour un séjour d'un an au moins).

Mesure des variables utilisées dans l'analyse

L'objectif est d'étudier le fait pour un migrant entré régulièrement en Europe d'être en situation irrégulière. L'originalité de l'approche est de suivre au fil du temps les migrants durant leur séjour à destination, en tenant compte du fait que leur situation légale peut évoluer, avec des alternances possibles entre statuts régulier et irrégulier. En effet, le fait d'être en situation irrégulière une année donnée n'exclut pas de rétablir son statut légal l'année suivante, et vice versa.

Variable dépendante

La variable dépendante est le statut du migrant observé chaque année dans le pays de destination. Les migrants entrent en observation lorsqu'ils entrent régulièrement en Europe. Ils sortent d'exposition et sont dits « censurés à droite » dès lors qu'ils ne peuvent plus tomber dans l'irrégularité (lorsqu'ils deviennent citoyens du pays de destination ou lorsqu'ils quittent les pays étudiés en Europe) ou au moment de l'enquête. Le statut du migrant est obtenu à partir des informations recueillies sur les permis de résidence et de travail des migrants et sur les demandes d'asile. Il prend la valeur « 1 » si le migrant a un statut irrégulier (c'est-à-dire s'il n'a ni permis de résidence ni autorisation de travail, ni

aucune demande d’asile en cours de traitement) et « 0 » sinon. Cette variable dépendante en deux modalités se justifie par le fait que les migrants qui ont au moins un des deux permis valides ont le droit de séjourner, y compris ceux qui sont en attente de la décision de leur demande d’asile. Par exemple, dans certains pays de l’Europe comme la France, les demandeurs d’asile ont le droit de séjour, mais ils ne sont pas autorisés à travailler (Beauchemin, 2014 ; Spire, 2004). Ils ne peuvent pas, à l’évidence, être assimilés à des migrants irréguliers. Les données de l’enquête MAFE indiquent que les migrants congolais, sénégalais et ghanéens ont passé respectivement en moyenne 11 %, 19 % et 37 % de leur temps dans l’irrégularité depuis leur entrée légale jusqu’à leur sortie d’observation (Tableau 1).

Tableau 1 : Statut légal des migrants en Europe (en pourcentage de leur temps passé en Europe)

Pays d’origine	Statut des migrants				Effectif total (personnes - années)	Effectif total (individus)
	Statut régulier (autorisation de séjour et/ou de travail)		Statut irrégulier (sans autorisation de séjour ou de travail)			
	%	Effectif (Personnes-années)	%	Effectif (Personnes-années)		
Sénégal	81,2	5 726	18,8	1 329	7 055	686
Ghana	62,9	1 965	37,1	1 161	3 126	406
RD Congo	89,0	2 917	11,0	360	3 277	346

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Population : les migrants entrés légalement en Europe. Ces derniers sont censurés au moment où ils obtiennent la nationalité du pays d’accueil ou le quittent ou au moment de l’enquête.

Lecture : Les migrants congolais entrés légalement en Europe ont passé en moyenne 11% de leur temps dans un statut irrégulier, sans les permis de séjour et de travail.

Variables indépendantes

La principale variable indépendante d’intérêt est l’interaction entre la période d’entrée et le pays de destination. C’est une variable qui capte grossièrement l’effet des politiques

d'immigration de chaque pays d'accueil. Les années 1990 et les années 2000 sont prises comme point de rupture des périodes d'entrée. En effet, le visa d'entrée obligatoire en Europe à tous les migrants africains est introduit à partir du début des années 1990. Tous les privilèges antérieurs relatifs à l'entrée, à la résidence et au travail dans leurs anciennes métropoles ont disparu. Au début des années 2000, les politiques d'immigration de l'Europe se sont focalisées sur le contrôle des frontières, comme illustré par la création en 2005 de l'Agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) pour lutter contre la migration clandestine. Toutefois, l'effet éventuel de l'interaction entre la période d'entrée et le pays de destination ne traduit pas seulement l'effet des politiques migratoires. Il intègre de nombreux autres effets de contexte aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination (contexte politique, économique, etc.).

Le droit de vivre en famille, notre seconde variable d'intérêt, est saisi à travers la présence d'un enfant à destination. C'est une variable grossière. On aurait voulu tester l'influence du droit à vivre en famille à travers uniquement les enfants nés à destination, malheureusement la faiblesse des effectifs ne nous permet pas ce raffinement.

Le droit d'asile est une variable en trois modalités : réfugiés/protection subsidiaire, déboutés et autres (les individus qui n'ont pas fait la demande d'asile ou ceux qui sont en attente de la décision de leur demande). Le statut de réfugié et la protection subsidiaire constituent une seule modalité, parce que l'enquête n'a pas distingué ces deux statuts. Les ressources économiques sont appréhendées à travers la perception de l'individu de sa situation économique. La situation économique subjective est une variable qui change dans le temps et indique pour chaque logement occupé si la situation du ménage était au moins

suffisante pour acheter les biens de première nécessité. Cette variable nous renseigne indirectement sur la situation dans l'emploi qui permet aux migrants de maintenir leur statut légal ou de renouveler leur permis de séjour. La raison de la migration est une variable qui nous renseigne sur les motifs pour lesquels les individus ont migré, ce qui permet de distinguer ceux qui ont migré pour l'amélioration des conditions de vie ou la recherche d'un travail des autres migrants. Le capital humain est saisi par le niveau d'instruction qui est une variable catégorielle (avoir un niveau universitaire ou pas). Les caractéristiques sociodémographiques incluses dans l'analyse sont le sexe et l'âge à la migration.

Méthodes d'analyse

En première approche, des analyses descriptives menées sur l'ensemble des observations (personnes-années) permettent de donner un aperçu des associations entre le statut des migrants et diverses variables individuelles et contextuelles. Ces résultats ne permettent pas, cependant, de tenir compte simultanément de toutes les variables explicatives et d'estimer leurs effets. Pour mettre en évidence l'effet des variables explicatives, un modèle logit est utilisé pour déterminer les facteurs associés à l'irrégularité des migrants.

L'équation suivante permet de déterminer le rapport de cote pour un individu i d'être en situation irrégulière à destination chaque année t :

$$\ln\left\{\frac{p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})}{1-p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})}\right\}=\alpha+\beta_1\text{Période}*\text{dest}_{i(t-1)}+\beta_2X_{1i(t-1)}+\beta_3X_{2it}+\beta_4X_{3i}+\varepsilon_i$$

Où Irrégulier signifie sans permis de résidence et de travail et aucune demande de traitement n'est en cours de traitement. $\frac{p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})}{1-p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})}$ représente le

rapport de cote (odds ratio) de l'individu i d'être en situation irrégulière à l'année t . Période*dest est un terme d'interaction permettant de saisir comment l'effet de la période d'entrée varie en fonction du pays de destination observée au temps $t-1$. $X_{1i(t-1)}$ est la matrice des covariables observées au moment de chaque période de migration (les motifs de la migration et l'âge à la migration). X_{2it} est la matrice des autres covariables (la présence d'un enfant dans le pays de destination, la demande d'asile et la perception individuelle de la situation économique) qui changent dans le temps et sont mesurées annuellement. X_{3i} est la matrice des variables sociodémographiques qui ne changent pas dans le temps et qui sont observées dans le modèle au moment de l'enquête telles que les variables sexe et le niveau d'instruction.

Si un individu a réalisé plusieurs séjours dans les pays d'Europe étudiés, l'ensemble de ces séjours est observé. Le cluster est appliqué à tous les modèles d'analyse pour la mise en grappe de l'individu pour tenir compte de la répétition de l'événement étudié, ce qui permet de réduire le biais de la variance. La variance de Jackknife est également utilisée pour rendre plus robustes les différents modèles d'analyse.

4. Résultats

Les résultats descriptifs indiquent une augmentation des risques d'irrégularité selon la période d'entrée. Dans les trois groupes de migrants, la propension des migrants à être dépourvu d'autorisations de résidence et de travail est plus élevée dans les années 1990 et dans les années 2000 qu'auparavant, au moment où les politiques migratoires étaient globalement moins restrictives (Tableau 2 et figure 1). Cette évolution varie également selon l'origine des migrants. En effet, à chaque période d'entrée, surtout à partir des

années 1990, le temps des migrants passé dans l'irrégularité est plus élevé chez les Ghanéens et les Sénégalais que chez les Congolais (respectivement de 37,1%, 18,8% et 11,0%; Tableau 2). Ce résultat indique, conformément à notre hypothèse 4, que le contexte politique instable de la République Démocratique du Congo tend à soustraire les migrants en provenance de ce pays de l'irrégularité, vraisemblablement par un accès plus aisé au statut de réfugié ou à la protection subsidiaire.

Tableau 2 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants durant leur séjour à destination

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne		Migrants ghanéens au Royaume-Uni et Pays-Bas		Migrants congolais en Belgique et Royaume-Uni	
		Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)	Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)	Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)
Variabiles contextuelles							
Périodes d'entrée	<1990	10,2	2362	26,6	981	10,5	955
	1990-2000	17,7	3299	38,4	1217	11,1	1591
	2001 et plus	36,1	1394	46,7	928	11,4	731
Pays de destination	France	13,3	2204				
	Italie	16,8	1499				
	Espagne	23,4	3352				
	Royaume-Uni			30,4	1504	8,1	856
	Pays-Bas			43,4	1622		
	Belgique					12,0	2421
Périodes*Pays de destinations (cf. figures 2, 3 et 4)							
Droits universels reconnus							
Demande d'asile	Réfugiés					8,3	641
	Déboutés					45,6	263
	Autres					7,9	2373
Enfant dans le pays de destination	Non	24,9	4525	45,4	2129	14,3	1506
	Oui	8,0	2530	19,6	997	8,1	1771
Variabiles socioéconomiques							
Situation économique auto déclarée	Insuffisant	26,2	2136	42,3	940	14,3	907
	Suffisant	15,2	4783	35,4	2145	9,7	2365

Tableau 2 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants durant leur séjour à destination, suite

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne		Migrants ghanéens au Royaume-Uni et Pays-Bas		Migrants congolais en Belgique et Royaume-Uni	
		Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)	Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)	Statut irrégulier (%)	Effectif total (personnes-années)
Variabes socioéconomiques							
Raisons de la migration	Autres	14,7	2881	30,5	1766	11,0	2750
	Travail	21,8	4071	46,4	1287	12,3	481
Niveau d'éducation	Au plus secondaire	19,9	5932	41,9	794	11,6	1072
	Supérieur	12,9	1114	35,8	2308	10,7	2205
Variabes sociodémographiques							
Sexe	Homme	17,0	4126	40,0	1743	11,0	1872
	Femme	21,3	2929	33,6	1383	11,0	1405
Âge à la migration	Au plus 30 ans	17,5	4935	38,2	2110	12,2	1848
	Plus de 30 ans	21,8	2120	35,0	1016	9,5	1429
Ensemble		18,8	7055	37,1	3126	11,0	3277

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Définition : Les migrants qui ont un statut irrégulier sont ceux qui n'ont ni le permis de résidence ni le permis de travail ou ceux qui ne sont pas en attente de la décision de la demande de droit d'asile

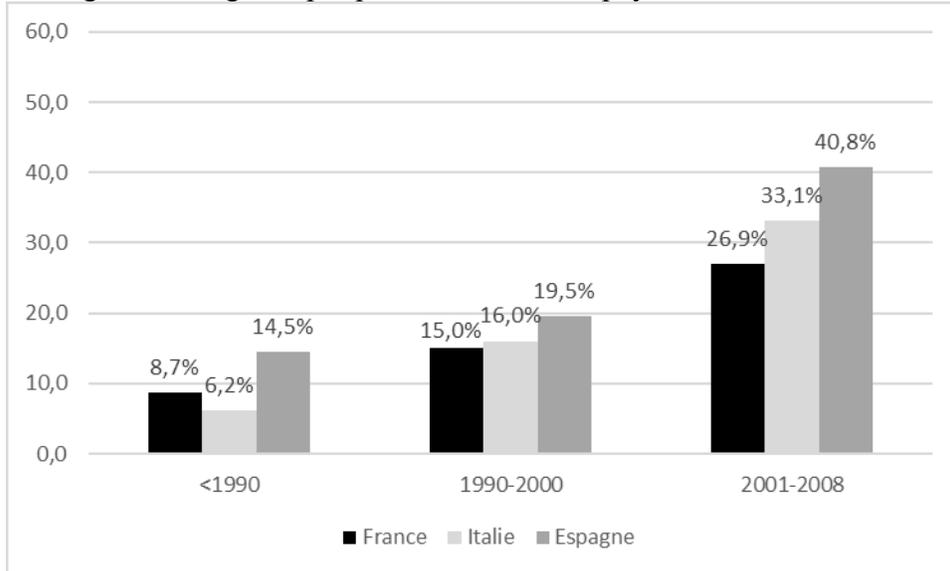
Note : Les migrants sont censurés au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête. **Note de lecture** : 13,3% veut dire que sur toute la période, 13,3% du temps des migrants sénégalais en France est passé en situation irrégulière.

Les résultats du tableau 2 montrent également des propensions différentes à se retrouver en situation irrégulière selon la destination pour les ressortissants en provenance des mêmes pays. Comme attendu, les migrants sénégalais et ghanéens passent plus le temps en situation irrégulière dans les nouvelles destinations que dans leurs anciennes métropoles. Le pourcentage de temps passé dans l'irrégularité par les migrants sénégalais est plus élevé en Espagne (23,4 %) et en Italie (16,8 %) qu'en France (13,3 %). De même, les migrants ghanéens passent plus de temps en situation irrégulière aux Pays-Bas (43, %) qu'au

Royaume-Uni (30,4 %). En revanche, les Congolais passent davantage de temps dans l'irrégularité en Belgique (12,0 %) qu'au Royaume-Uni (8,1 %), bien que le second représente pour eux une nouvelle destination vis-à-vis de la première, l'ancienne métropole. Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que les Congolais ont toujours besoin d'un visa pour entrer en Belgique depuis leur indépendance, contrairement aux Sénégalais et aux Ghanéens se dirigeant respectivement vers la France ou le Royaume-Uni.

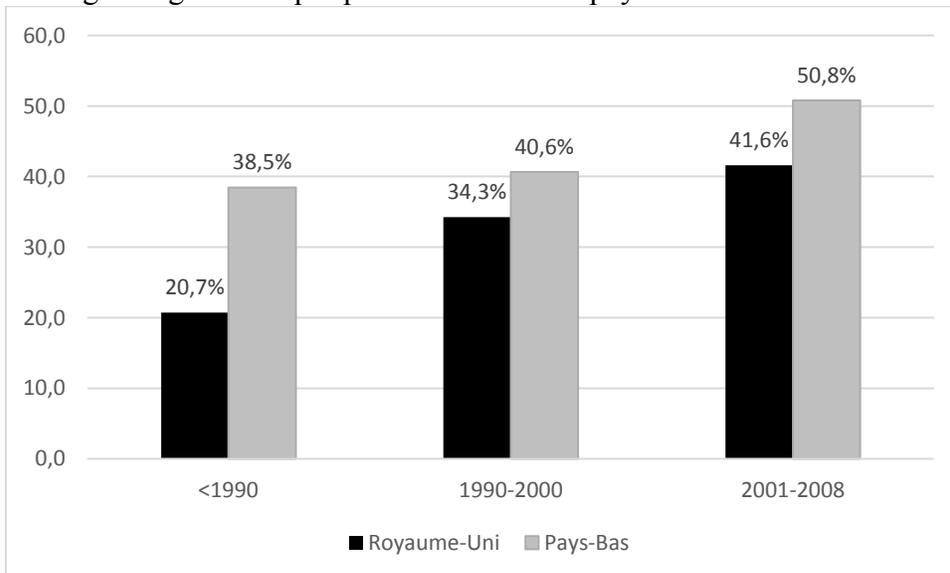
En outre, l'analyse du croisement de la période d'entrée à la destination suggère une augmentation en pourcentage d'immigrants sénégalais et ghanéens avec un statut irrégulier au fil du temps dans chacune de leurs destinations (Figures 2 et 3). Pour les migrants congolais, en revanche, cette évolution s'est faite en « dents de scie » dans chaque destination (Figure 4). En effet, le pourcentage du temps passé par les migrants congolais dans l'irrégularité en Belgique a augmenté dans les années 1990, suivi d'une baisse dans les années 2000, alors que la tendance s'est inversée au Royaume-Uni. L'origine par période d'entrée des migrants semble influencer les risques des migrants de basculer dans l'irrégularité, conformément à l'hypothèse 4.

Figure 2 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants sénégalais par période d'entrée et pays de destination



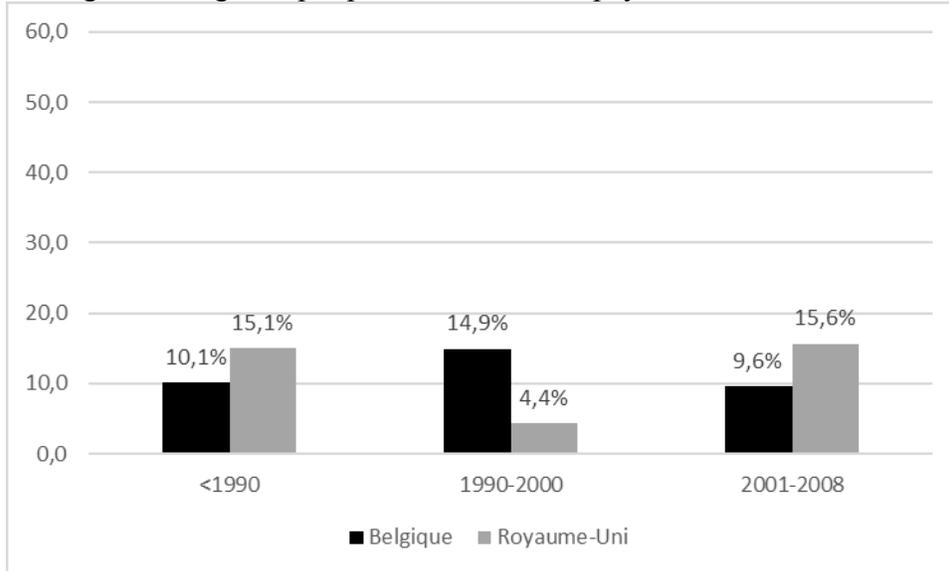
Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps

Figure 3 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants ghanéens par période d'entrée et pays de destination



Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps.

Figure 4 : Pourcentage de temps (personnes-années) passé en situation irrégulière chez les migrants congolais par période d'entrée et pays de destination



Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que les caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps

Par ailleurs, les statistiques descriptives indiquent que les migrants les plus instruits et les plus aisés (ceux qui avaient déclaré avoir une situation économique suffisante) sont protégés contre l'irrégularité (ce qui est conforme à l'hypothèse 5), de même que les migrants qui avaient un enfant dans le pays d'accueil (conformément à l'hypothèse 3). En revanche, les migrants les moins instruits et les migrants qui sont venus en Europe pour améliorer leurs conditions de vie passent, en moyenne, davantage de temps en situation irrégulière (Tableau 2). Sans surprise, les individus déboutés du droit d'asile¹² avaient des chances très élevées d'être en situation irrégulière.

Les modèles multivariés (Tableaux 3, 4 et 5) confirment en bonne partie les statistiques descriptives de l'influence de la période d'entrée et du contexte dans le pays de destination

¹² Les résultats observés pour les migrants sénégalais et ghanéens ne peuvent pas être interprétés, car les effectifs des demandeurs d'asile sont très faibles (respectivement 5 et 7).

sur l'irrégularité. Ils montrent que la propension des migrants à se retrouver et à vivre en situation irrégulière progresse au fil du temps dans toutes les destinations des migrants ghanéens et sénégalais. Toutefois, cette progression n'a pas la même ampleur dans toutes les destinations. L'irrégularité augmente de manière importante pour les Sénégalais arrivés dans les années 2000 en Italie et surtout en Espagne, avec des cotes qui sont, respectivement, 4,18 fois et 5,98 fois plus élevés que pour ceux installés en France, alors que le rapport de cote pour ceux installés dans ce pays après 2000 est de 3,32 (Modèle M3 du tableau 3). Cela n'est guère surprenant : ces deux pays étaient déjà connus pour l'importance relative de la population en situation irrégulière et leur difficulté à gérer administrativement les demandes de renouvellement (Reyneri, 1998). Ce résultat confirme surtout que les irréguliers dans les pays méditerranéens ne sont pas simplement des migrants entrés clandestinement, mais surtout des migrants qui sont devenus irréguliers dans des contextes de faiblesse institutionnelle en matière de gestion de la migration (Fasani, 2010; González-Enríquez, 2010). De même, les rapports de cotes pour les migrants ghanéens installés au Royaume-Uni et aux Pays-Bas augmentent après 1990 (Modèle M3 du tableau 4), mais de manière beaucoup moins importante que ceux des Sénégalais. En revanche, contrairement à ce qui est observé pour les Sénégalais et les Ghanéens, les rapports de cote diminuent dans le temps pour les Congolais, indiquant une diminution des risques de vivre dans l'irrégularité pour les migrants en provenance de ce pays qui a connu la guerre dans la période sous observation (Modèles M3 et M3* du tableau 5).

Tableau 3 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants sénégalais entrés légalement en France, Italie et Espagne

Variables	Modalités	Modèles							
		Périodes*	M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M2	M3
France	Réf. <1990		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000		1,85	1,79	1,79	2,17 ^{&}	2,04	2,1	1,88
	2001 et plus		3,86*	3,42*	3,50*	4,31*	4,32*	3,78*	3,32*
Italie	<1990		0,69	0,53	0,64	0,55	0,61	0,41	0,44
	1990-2000		1,99 ^{&}	1,68	2,17 ^{&}	1,68	1,88	1,61	1,53
	2001 et plus		5,18**	4,27*	5,39**	5,34**	4,90**	4,38*	4,18*
Espagne	<1990		1,77	2,07 ^{&}	1,66	1,51	1,55	1,6	1,64
	1990-2000		2,54*	2,97*	2,30*	2,43*	2,29*	2,45*	2,28*
	2001 et plus		7,26**	7,17**	6,37**	7,73**	6,91**	6,37**	5,98**
Droits universels reconnus									
Demande d'asile	Réfugiés								
	Déboutés								
	Autres								
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non		1,00	1,00			1,00	1,00	
	Oui		0,26**	0,24**			0,27**	0,20**	
Variables socioéconomiques									
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant		1,00		1,00			1,00	1,00
	Suffisant		0,50**		0,56**			0,63*	0,62*
Raisons de la migration	Réf. Autres		1,00			1,00		1,00	1,00
	Travail		1,62**			2,05**		1,37 ^{&}	1,57*
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire		1,00				1,00	1,00	1,00
	Supérieur		0,60*				0,55*	0,57*	0,60*
Variables sociodémographiques									
Sexe	Réf. Homme		1,00						1,00
	Féminin		1,32*						2,01**
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans		1,00						1,00
	Plus de 30 ans		1,32*						0,8
<i>Log vraisemblance likelihood</i>				-3031,43	-3166,03	-3148,23	-3184,91	-2977,87	-2929,69
<i>Pseudo R2</i>				0,112	0,0725	0,0777	0,067	0,1277	0,1414
<i>F</i>				21,82	11,6	12,63	34,3	27,39	22,98
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>			686/7055	686/7055	686/7055	686/7055	686/7055	686/7055	686/7055

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps; Note : [&]p<0,1, *p<0,05, **p<0,001. Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête.

Tableau 4 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants ghanéens entrés légalement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas

Variables	Modalités	Modèles						
		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M2	M3
Périodes*Pays de destination								
Royaume-Uni	Réf. <1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000	1,99 ^{&}	2,39*	1,97 ^{&}	1,7	2,14 ^{&}	2,26 ^{&}	2,34 ^{&}
	2001 et plus	2,72*	2,50*	2,67*	2,51*	2,68*	2,25*	2,32*
Pays-Bas	<1990	2,39*	2,70*	2,32*	2,01*	2,26*	2,18 ^{&}	2,20 ^{&}
	1990-2000	2,62*	2,55*	2,80*	2,32*	2,54*	2,40*	2,59*
	2001 et plus	3,94**	3,33*	4,09**	3,40**	3,90**	3,03*	3,32*
Droits universels reconnus								
Demande d'asile	Réfugiés							
	Déboutés							
	Autres							
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00	1,00			1,00	1,00	
	Oui	0,29**	0,31**			0,30**	0,31**	
Variables socioéconomiques								
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00	1,00			1,00	1,00	
	Suffisant	0,75	0,67*			0,66*	0,66*	
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00		1,00		1,00	1,00	
	Travail	1,97**		1,74*		1,54*	1,50*	
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00			1,00	1,00	1,00	
	Supérieur	0,77			0,82	0,81	0,78	
Variables sociodémographiques								
Sexe	Réf. Homme	1,00					1,00	
	Féminin	0,76					0,91	
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00					1,00	
	Plus de 30 ans	0,87					0,76	
<i>Log vraisemblance likelihood</i>			-1908,01	-1978,94	-1971,16	-1990,89	-1866,83	-1861,21
<i>Pseudo R2</i>			0,0748	0,0404	0,0442	0,0346	0,0947	0,0975
<i>F</i>			7,33	5,02	4,16	3,62	5,9	5,43
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>			406/3126	406/3126	406/3126	406/3126	406/3126	406/3126

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps; Note : [&] p<0,1, *p<0,05, **p<0,001.

Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête.

Tableau 5 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants congolais entrés légalement en Belgique et au Royaume-Uni

Variables	Modalités	Modèles								
Périodes*	Pays de destination	M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M2	M3	M3*
Belgique	Réf. <1990	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	1990-2000	1,56	1,46	1,51	1,57	1,57	1,5	1,42	1,46	1,31
	2001 et plus	0,95	0,82	0,9	0,95	0,95	0,67	0,77	0,81	0,46 ^{&}
Royaume-Uni	<1990	1,58	1,75	1,67	1,55	1,63	0,81	1,80	1,84	1,04
	1990-2000	0,41 ^{&}	0,45	0,36 ^{&}	0,42	0,37	0,28*	0,38	0,4	0,26*
	2001 et plus	1,65	1,66	1,44	1,67	1,52	0,94	1,33	1,37	0,70
Droits universels reconnus										
Demande d'asile	Réfugiés	1,00					1,00			1,00
	Déboutés	9,31**					8,30**			8,82**
	Autres	0,95					0,68			0,62
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00	1,00					1,00	1,00	1,00
	Oui	0,53*	0,57*					0,56*	0,56 ^{&}	0,43*
Variables socioéconomiques										
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00		1,00				1,00	1,00	1,00
	Suffisant	0,64 ^{&}		0,59*				0,61 ^{&}	0,60 ^{&}	0,61
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00			1,00			1,00	1,00	1,00
	Travail	1,14			1,13			1,24	1,29	1,37
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00				1,00		1,00	1,00	1,00
	Supérieur	0,92				0,76		0,74	0,76	0,81

Tableau 5 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants congolais entrés légalement en Belgique et au Royaume-Uni, suite

Variables	Modalités	Modèles								
		M0	M1a	M1b	M1c	M1d	M1e	M2	M3	M3*
Variables sociodémographiques										
Sexe	Réf. Homme	1,00							1,00	1,00
	Féminin	1,00							1,12	1,24
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00							1,00	1,00
	plus de 30 ans	0,75							0,91	1,05
<i>Log vraisemblance likelihood</i>			-1096,25	-1098,05	-1102,91	-1105,16	-985,25	-1079,72	-1078,98	-951,9
<i>Pseudo R2</i>			0,0338	0,0322	0,0232	0,0259	0,1316	0,0438	0,0444	0,157
<i>F</i>			2,44	4,43	1,51	1,55	10,54	3,01	2,56	6,34
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>			346/3231	346/3231	346/3231	346/3231	346/3231	346/3231	346/3231	346/3231

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps

Note : &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001.

M3*=M3+asile

Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête.

Les résultats des modèles multivariés semblent confirmer que l'irrégularité est un processus sélectif qui ne dépend pas seulement des contextes historiques et nationaux, mais aussi des caractéristiques individuelles. Comme dans les résultats descriptifs, on observe que les migrants qui avaient un enfant à destination ont un rapport de cote faible à être en situation irrégulière. En effet, les migrants sénégalais (Modèle 3 du tableau 3), les migrants ghanéens (Modèle 3 du tableau 4) et les migrants congolais (Modèle M3* du tableau 5) qui avaient un enfant à destination ont respectivement des rapports de cote divisés par 5 (Rapport de cote = 0,20), par 3 (Rapport de cote = 0,31) et par 2/5 (Rapport de cote = 0,43) à être en situation irrégulière. La situation économique « suffisante » de l'individu semble épargner les individus à être dans une situation irrégulière. Les individus qui ont déclaré avoir une situation économique suffisante ont un rapport de cote divisé par 3/5 (Rapport de cote = 0,62) pour les Sénégalais (Modèle 3 du tableau 3), par 2/3 (Rapport de cote = 0,66) pour les Ghanéens (Modèle 3 du tableau 4) et par 3/5 (Rapport de cote = 0,61) pour les Congolais (Modèle M3* du tableau 5). Les migrants qui ont atteint l'enseignement supérieur sont moins susceptibles d'être en situation irrégulière que les moins instruits, mais la différence est statistiquement significative uniquement pour le flux sénégalais.

En revanche, les migrants déclarant qu'ils sont venus en Europe pour travailler et améliorer leurs conditions de vie ont un rapport de cote plus élevé à être en situation d'irrégularité que leurs homologues entrés pour d'autres motifs. En effet, les migrants sénégalais, ghanéens et congolais qui ont migré pour travailler ou améliorer leurs conditions de vie à destination ont respectivement des rapports de cote augmentés de 1,57, de 1,50 et de 1,37 à être en situation irrégulière (Modèle M3 des tableaux 3 et 4, Modèle M3* du tableau 5). Il en va de même pour les déboutés du droit d'asile qui ont un rapport de cote élevé à être

en situation irrégulière. En effet, les déboutés congolais du droit d'asile (Rapport de cote=8,82, et $p < 0,000$) sont plus susceptibles d'être en situation irrégulière que les autres migrants (Modèle M3* du tableau 5). En fait, ce résultat rend compte du fait que les migrants arrivés en Europe pour demander l'asile se voient souvent refuser le statut de réfugié ou la protection subsidiaire ou encore le renouvellement de leur statut, y compris lorsqu'ils viennent de pays en graves turbulences politiques et militaires, comme la République Démocratique du Congo. Ce résultat corrobore l'hypothèse selon laquelle une partie des demandeurs d'asile déboutés reste à destination, plutôt que de quitter le territoire (Czaika et Hobolth, 2016).

5. Conclusion et discussion

L'objectif de cette étude était d'examiner les déterminants individuels et contextuels de l'irrégularité des migrants subsahariens entrés légalement en Europe. Les résultats confortent (sans les confirmer totalement) les hypothèses initialement posées.

Les résultats descriptifs, comme ceux des modèles multivariés, confirment que le risque d'être en situation irrégulière est accru dans les périodes où les politiques migratoires devenaient plus restrictives (hypothèse 1). Cet effet doit, cependant, être interprété avec prudence, car la période d'entrée ne rend pas simplement compte du contexte des politiques migratoires, mais aussi de tous les autres éléments de contexte, aussi bien à l'origine qu'à destination (situations économiques, politiques, etc.). L'influence de la période est par ailleurs mitigée par l'origine : très claire pour les migrants ghanéens et sénégalais, il est moins net pour les migrants congolais. Ce résultat confirme l'hypothèse qu'il y a un effet d'origine sur l'irrégularité : les migrants issus d'un « pays sûr » sont relativement moins

protégés du risque d'irrégularité. Les effets de contexte jouent également à destination. En l'occurrence, les écarts sont marqués entre anciennes et nouvelles destinations, comme formulés à l'hypothèse 2. Ce résultat suggère que le caractère restrictif des politiques n'est pas le seul élément de contexte qui joue dans l'irrégularité des migrants : le degré de préparation institutionnelle pour gérer les flux de migrants, de même que les réseaux sociaux qui donnent accès aux bonnes informations, voire donnent droit au regroupement familial semblent jouer un rôle essentiel pour expliquer les risques d'être en situation d'irrégularité. Ce résultat fait écho à la forte concentration des migrants irréguliers en Europe du Sud (Reyneri, 1998). Il rappelle aussi que, dans les pays méditerranéens, les migrants irréguliers ne sont pas seulement entrés clandestinement par voie maritime (Fasani, 2010; González-Enríquez, 2010).

Quel que soit le contexte, l'irrégularité dépend aussi des caractéristiques individuelles des migrants et des circonstances de leur migration. Les droits universels accordés aux migrants jouent, dans une certaine mesure, un rôle protecteur pour préserver leur statut légal durant leur séjour à destination. La présence d'un enfant à destination semble protéger le migrant de l'irrégularité (Conformément à l'hypothèse 3). En revanche, le droit d'asile semble favoriser l'irrégularité des migrants, y compris ceux qui sont originaires de pays connus pour la gravité de leur crise, comme la République Démocratique du Congo : certaines personnes entrées légalement pour la demande d'asile peuvent être déboutées qui, au lieu de quitter le pays d'accueil, auraient préféré y rester.

Quant aux personnes qualifiées et en emploi (les plus instruits, les plus aisés), qui sont aussi les personnes les mieux pourvues en capital humain et social pour négocier leur statut avec l'administration, elles ont de faibles rapports de cote d'être en situation d'irrégularité

(hypothèse 4). En revanche, celles qui sont entrées en Europe à la recherche d'un travail ou l'amélioration de leurs conditions de vie ont des chances plus élevées d'être en situation irrégulière. Ce résultat suggère que celles-ci auraient besoin de plus de temps pour épargner à des fins d'investissements dans leur pays d'origine, tout en subvenant aux besoins de leur famille. Par ailleurs, les femmes sénégalaises sont plus susceptibles de vivre dans l'irrégularité que les hommes sénégalais. Ce résultat contredit l'idée selon laquelle les hommes étaient perçus comme les seuls protagonistes de la mobilité internationale, tandis que les femmes restaient au pays d'origine ou suivaient passivement leur mari (Vause et Toma, 2015). Il vient en appui aux travaux qui montrent qu'il existe une féminisation de plus en plus importante des flux migratoires (Piper, 2005; Castles et Miller, 2013). Il serait lié aux lois du pays d'accueil qui protègeraient plus les femmes que les hommes.

Somme toute, trois résultats peuvent être retenus. Le premier est que les droits universels protègent inégalement les migrants dans les pays européens : la présence d'un enfant à destination semble plus protectrice que le droit d'asile ; sans doute parce que le premier s'applique de façon systématique tandis que le second fait généralement l'objet d'une appréciation au cas par cas dans les pays européens et la protection subsidiaire est limitée dans le temps. Toutefois, la présence d'un enfant à destination est un indicateur grossier du droit à vivre en famille. Deuxièmement, les résultats qui opposent anciennes et nouvelles destinations montrent qu'il est essentiel que les États se dotent d'administrations solides dès lors qu'ils légifèrent en matière de migration, faute de quoi les États risquent de mettre les migrants en situation d'extrême vulnérabilité. Troisièmement, l'influence de la période observée conforte l'idée que les États contribuent à créer des situations d'irrégularité lorsqu'ils adoptent des dispositions plus restrictives. Cependant, cette variable de période

d'entrée est trop grossière pour être interprétée comme un effet des politiques. Des recherches ultérieures devront tester plus explicitement l'effet des mesures politiques, en ayant recours à de base de données qui ont codé les politiques dans les pays d'intérêt.

Annexe 2

Tableau 6 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants sénégalais entrés légalement en France, Italie et Espagne (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)

Variabiles	Modalités	Modèle
Variabiles contextuelles		
Périodes	Réf. Avant 1990	1,00
	1990-2000	1,88
	2001 et plus	3,32*
Pays de destination	Réf. France	1,00
	Italie	0,44
	Espagne	1,67
Périodes*Pays de destination	France*période	1,00
	Italie*1990-2000	1,87
	Italie*2001-2008	2,87
	Espagne*1990-2000	0,73
	Espagne*2001-2008	1,08
Droits universels reconnus		
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00
	Oui	0,20**
Variabiles socioéconomiques		
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00
	Suffisant	0,62*
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00
	Travail	1,56*
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00
	Supérieur	0,60*
Variabiles sociodémographiques		
Sexe	Réf. Homme	1,00
	Féminin	2,00**
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00
	Plus de 30 ans	0,80
<i>Log vraisemblance likelihood</i>		-2931,1
<i>Pseudo R2</i>		0,1414
<i>F</i>		22,95
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>		686/7055

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps; Note : &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001. Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête

Tableau 7 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants ghanéens entrés légalement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)

Variab les	Modalités	Modèle
Variab les contextuelles		
Périodes	Réf. Avant 1990	1,00
	1990-2000	2,35 ^{&}
	2001-2009	2,32 [*]
Pays de destination	Réf. Royaume-Uni	1,00
	Pays-Bas	2,21 ^{&}
Période*Pays de destination	Réf. Royaume-Uni*période	1,00
	Pays-Bas*1990-2000	0,50
	Pays-Bas*2001-2009	0,65
Droits universels reconnus		
Demande d'asile	Réfugiés	
	Déboutés	
	Autres	
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00
	Oui	0,31 ^{**}
Variab les socioéconomiques		
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00
	Suffisant	0,66 [*]
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00
	Travail	1,50 [*]
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00
	Supérieur	0,78
Variab les sociodémographiques		
Sexe	Réf. Homme	1,00
	Féminin	0,91
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00
	Plus de 30 ans	0,76
<i>Log vraisemblance likelihood</i>		-1861,21
<i>Pseudo R2</i>		0,0975
<i>F</i>		5,43
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>		406/3126

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps; Note : [&]p<0,1, ^{*}p<0,05, ^{**}p<0,001. Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête

Tableau 8 : Rapports de cotes de vivre dans l'irrégularité pour les migrants congolais entrés légalement en Belgique et au Royaume-Uni (interaction « période d'entrée*pays hôtes »)

Variab les	Modalités	Modèles	
Variab les contextuelles		M4	M4*
Périodes	Réf. Avant 1990	1,00	1,00
	1990-2000	1,46	1,31
	2001 et plus	0,81	0,46 ^{&}
Pays de destination	Réf. Belgique	1,00	1,00
	Royaume-Uni	1,84	1,05
Pays de destination* Périodes	Réf. Belgique*Période	1,00	1,00
	Royaume-Uni*1990-2000	0,15	0,19
	Royaume-Uni*2001 et plus	0,92	1,46
Droits universels reconnus			
Demande d'asile	Réf. Réfugiés		1,00
	Déboutés		8,82**
	Autres		0,62
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00	1,00
	Oui	0,56 ^{&}	0,43*
Variab les socioéconomiques			
Situation économique auto déclarée	Réf. Insuffisant	1,00	1,00
	Suffisant	0,60 ^{&}	0,61
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00	1,00
	Travail	1,29	1,37
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00	1,00
	Supérieur	0,75	0,81
Variab les sociodémographiques			
Sexe	Réf. Homme	1,00	1,00
	Féminin	1,12	1,24
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00	1,00
	Plus de 30 ans	0,91	1,05
<i>Log vraisemblance likelihood</i>		-1078,98	-951,9
<i>Pseudo R2</i>		0,0444	0,157
<i>F</i>		2,56	6,34
<i>Effectifs (Individus/personnes-années)</i>		345/3231	345/3231

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des individus sont susceptibles de varier au fil du temps; Note : [&]p<0,1, *p<0,05, **p<0,001. Note : Les migrants sont censurés à droite au moment où ils obtiennent la nationalité ou quittent le pays d'accueil ou au moment de l'enquête

Tableau 9 : Test de différence entre pays d'accueil selon la période d'entrée

	Périodes d'entrée		
	1960-1989	1990-2000	2001-2008
Migrants sénégalais			
France*Italie	1,78	0,33	0,30
France*Espagne	1,50	0,36	2,86*
Italie*Espagne	6,42*	2,78	1,37
Migrants ghanéens			
Royaume-Uni*Pays-Bas	4,14*	0,13	1,46
Migrants Congolais			
Belgique*Royaume-Uni	0,00	6,45*	0,86

Source : Projet MAFE, données non pondérées

Note : &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

Note : 1,78 correspond à la valeur de Chi-2 qui mesure la différence de probabilité d'être en situation irrégulière entre les migrants de l'Italie et ceux de la France au cours de la période d'entrée 1960-1989. Pour rappel, le Chi-2 est un test statistique conçu pour déterminer si la différence entre deux distributions est suffisamment grande pour être statistiquement significative.

Références bibliographiques

- Angelucci, M. 2012. US border enforcement and the net flow of Mexican illegal migration. *Economic Development and Cultural Change*, 60(2): 311-357.
- Beauchemin, C. 2015. Migration between Africa and Europe (MAFE): Advantages and limitations of a multi-site survey design. *Population*, 70(1): 13-37.
- Beauchemin, C., Flahaux, M. L., et Schoumaker, B. 2016. Sub-Saharan Migration to Europe in Times of Restriction: An Empirical Test of Substitution Effects, *Séminar of the Unit Migrations internationales et minorités*. INED, Paris, France.
- Carling, J. 2007. Migration control and migrant fatalities at the Spanish- African borders. *International Migration Review*, 41(2): 316-343.
- Castles, S., et Miller, M. J. 1998. *The age of migration: international population movements in the Modern World*. London, Palgrave Macmillan, 392 p.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2011. The effectiveness of immigration policies: A conceptual review of empirical evidence. *IMI*, Working Papers Series (33): 26.
- Czaika, M., et Hobolth, M. 2016. Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe? *European Union Politics*, 17(3): 345-365.
- De Genova, N. 2004. The legal production of Mexican/migrant “illegality”. *Latino Studies*, 2(2): 160–185.
- de Haas, H. 2007. The myth of invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. *IMI Research Report*, : 83.
- de Haas, H. 2008. Migration irrégulière d’Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : Une vue d’ensemble des tendances générales. *Organisation internationale pour les migrations*(32): 68.
- de Haas, H., et Czaika, M. 2013. Measuring Migration Policies: Some Conceptual and Methodological Reflections. *Migration and Citizenship*, 1(2): 40-47.
- Düvell, F. 2006. Irregular Migration: a Global, Historical and Economic Perspective. In F. Düvell (Ed.), *Illegal Immigration in Europe. Beyond Control?*: 14-39: Palgrave Macmillan.
- Düvell, F. 2011a. Irregular immigration, economics and politics. *CESifo DICE*, Report 3: 8.

- Düvell, F. 2011b. Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration. *European Journal of Migration and Law*, 13(3): 275-295.
- Fasani, F. 2010. The quest for la dolce vita? Undocumented migration in Italy. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*: 167-195.
- González-Enríquez, C. 2009. Spain, the cheap model. Irregularity and regularisation as immigration management policies. *European Journal of Migration and Law*, 11(2): 139-157.
- González-Enríquez, C. 2010. Spain: irregularity as a rule. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe. Myths and Realities*: 247-266. Aldershot: Ashgate, in press.
- González-Ferrer, A., Baizán, P., Beauchemin, C., et Schoumaker, B. 2014. Distance, transnational arrangements, and return decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese migrants. *International Migration Review*, 48(4): 939-971.
- Guilmoto, C. Z. 1998. Institutions and migrations. Short-term versus long-term moves in rural West Africa. *Population Studies*, 52(1): 85-103.
- Kraler, A., et Reichel, D. 2011. Measuring irregular migration and population flows—what available data can tell. *International Migration*, 49(5): 97-128.
- Massey, D. S. 1990. Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration. *Population Index*, 56(1): 3-26.
- Massey, D. S., Durand, J., et Malone, N. J. 2002. *Beyond smoke and mirrors: Mexican immigration in an era of economic integration*. Russell Sage Foundation.
- Massey, D. S., et Pren, K. A. 2012. Unintended consequences of US immigration policy: Explaining the post- 1965 surge from Latin America. *Population and development review*, 38(1): 29.
- Mezger, C., et González-Ferrer, A. 2013. The ImPol database: A new tool to measure immigration policies in France, Italy and Spain since the 1960s. *MAFE Working Paper 34*.
- Piper, N. 2005. *Gender and migration*. policy analysis and research programme of the Global Commission on International Migration.

- Reyneri, E. 1998. The role of the underground economy in irregular migration to Italy: cause or effect? *Journal of ethnic and migration studies*, 24(2): 313-331.
- Schoumaker, B., et Diagne, A. 2010. Migrations between Africa and Europe: Data Collection Report. *MAFE Methodological Note 2*: 28.
- Schoumaker, B., Mezger, c., Razafindratsime, n., et Bringe, a. 2013. Sampling and Computation Weights in the MAFE Surveys. (MAFE Methodological Note 6): 64.
- Sciortino, G. 2009. Fortunes and miseries of Italian labour migration policy. *Country Paper COMPARATIVE MIGRATION STUDIES*: 16.
- Spencer, S. 2016. Managing Irregular Migrants within The EU. In S. Carrera (Ed.), *Irregular Migration, Trafficking And Smuggling Of Human Beings: Policy Dilemmas in The EU*: 41-46.
- Tapinos, G. 1999. Clandestine immigration: economic and political issues. Part III in SOPEMI, Trends in International Migration–1999 Annual Report, OECD, 229-251.
- Triandafyllidou, A. 2010. Irregular Migration in Europe: Myths and Realities. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*: 292-299. Surrey: Ashgate Publishing, Ltd.
- Triandafyllifou, A., et Vogel, D. 2010. Irregular migration in the European Union: Evidence, Facts and Myths. In A. Triandafyllifou (Ed.), *Irregular Migration: Myths and Realities*: 291-299.
- Vause, S., et Toma, S. 2015. Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo? *Population*, 70(1): 41-67.
- Vickstrom, E. 2014. Pathways into irregular status among Senegalese migrants in Europe. *International Migration Review*, 48(4): 1062-1099.

Chapitre 5 : Article 3 - Rôle des changements de politiques migratoires dans la transition vers l'irrégularité des migrants entrés légalement : une analyse longitudinale du flux migratoire sénégalais en France, en Italie et en Espagne.

Mateyédou Lamboni, Cris Beauchemin, Alain Gagnon, Amparo González-Ferrer et Yoan Molinero Gerbeau

Ce manuscrit sera soumis pour publication dans : International Migration Review.

Mateyédou Lamboni a conçu l'étude, effectué les analyses, interprété les résultats et rédigé le manuscrit.

Cris Beauchemin et Alain Gagnon ont contribué à l'interprétation des résultats, formulé des commentaires et révisé la version finale du manuscrit.

Amparo González-Ferrer a fourni la base de données sur les politiques et a contribué à la construction des indices politiques, et Yoan Molinero Gerbeau est aidant dans la prise en main des données contextuelles sur les politiques.

Résumé

La migration irrégulière de provenance subsaharienne en Europe est au cœur des discussions et des débats entourant les politiques migratoires. Alors que les contrôles en matière d'immigration sont centrés sur les frontières, la plupart des migrants en situation irrégulière sont entrés légalement. Basée sur l'enquête biographique du projet « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » et les données contextuelles « *Immigration Policy* », cette étude vise à analyser l'effet des différentes politiques migratoires sur la transition vers l'irrégularité d'immigrants sénégalais, en particulier celles qui se rapportent aux contrôles à l'entrée et à l'encadrement des durées de séjour des migrants. Nos résultats, basés sur l'application d'un modèle de risque et durée en temps discret en lien avec la fonction logit, ont révélé que les migrants sénégalais entrés légalement en France, en Italie et en Espagne sont susceptibles de basculer dans l'irrégularité, lorsque les politiques contrôlant l'entrée deviennent plus restrictives. Notre étude suggère aussi un effet négatif de la croissance annuelle du PIB du Sénégal sur la transition vers l'irrégularité (les immigrants choisiraient de retourner au pays pour y travailler, évitant ainsi l'irrégularité), mais un effet positif de la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil (ils y resteraient pour profiter de la croissance malgré l'irrégularité). En outre, les migrants les plus instruits ou qui avaient un enfant à destination avaient un risque amoindri de basculer dans l'irrégularité. En revanche, ceux motivés par la recherche d'un travail ou l'amélioration de leurs conditions de vie ont vu accroître leur risque de passer dans une situation irrégulière.

Mots clés : transition, irrégularité, politiques migratoires, séjour irrégulier

1. Introduction

La migration irrégulière constitue une des préoccupations majeures des politiques migratoires des pays d'accueil. En 2010, la Commission européenne a estimé que les migrants en situation irrégulière représentaient entre 0,4% et 0,8% de la population des 27 pays de l'Union européenne (Spencer, 2016). Ce chiffre ne rend toutefois pas compte de l'hétérogénéité des trajectoires des migrants (Vickstrom, 2014). La plupart des migrants en situation irrégulière entrent régulièrement en Europe; ils représentaient, par exemple, 80 à 90% de tous irréguliers en 2008 (Düvell, 2011b).

Les recherches antérieures empiriques ont suggéré que l'irrégularité des migrants est le résultat de politiques migratoires restrictives (Vickstrom, 2014; Lamboni et Beauchemin, 2017). Toutefois, ces différentes études présentent un inconvénient : elles ne différencient pas les politiques contrôlant l'entrée de celles encadrant les durées de séjour des migrants. De plus, faute de données disponibles, elles n'ont pas pu approcher le rôle des politiques d'immigration que par la période d'entrée, en associant aux périodes récentes des politiques plus restrictives et vice-versa. Or ce qu'on peut appeler « l'effet de période » ne tient pas qu'aux politiques migratoires des pays d'accueil. Il tient également à d'autres facteurs contextuels, comme au premier chef les politiques et les économies des pays d'origine et de destination, de même que les contrastes et les similarités entre ces facteurs. Cet article vise donc à combler cette lacune en mettant l'accent sur les migrants sénégalais entrés légalement et résidant ou ayant vécu en France, en Italie et en Espagne. Il tire parti des

données biographiques et transnationales du projet MAFE¹³ (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*) et de la base de données contextuelles sur les politiques ImPol¹⁴ (*Immigration Policy*). Dans cette dernière base de données, les changements au fil du temps de politiques migratoires mises en œuvre pour contrôler l'entrée et encadrer les durées de séjour de chaque catégorie de migrants en France, en Italie et en Espagne ont été codés pour toute la période de 1990 à 2015.

Le Sénégal est à cet égard un cas intéressant et à double titre. Premièrement, c'est un pays d'Afrique qui a connu une relative stabilité politique depuis son indépendance en 1960. L'étude de ce pays permet, par conséquent, de mieux cerner l'effet de changements de politiques migratoires des pays d'accueil sur la transition vers l'irrégularité. Deuxièmement, la diversification des destinations de ses émigrants offre l'opportunité de comparer les politiques, notamment celles contrôlant l'entrée et celles encadrant la durée de séjour, menées dans plusieurs pays d'accueil européens. Les migrations sénégalaises vers la France remontent à l'époque de la colonisation, et se sont accrues pendant les deux

¹³ Le projet MAFE est coordonné par l'Ined (C. Beauchemin), en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (B. Schoumaker), la Maastricht University (V. Mazzucato), l'Université Cheikh Anta Diop (P. Sakho), l'Université de Kinshasa (J. Mangalu), l'University of Ghana (P. Quartey), l'Universitat Pompeu Fabra (P. Baizan), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. González-Ferrer), le Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (E. Castagnone), et l'University of Sussex (R. Black). Le projet MAFE a reçu un financement du Septième Programme-cadre de la Communauté européenne (subvention 217206). L'enquête MAFE-Sénégal a été réalisée grâce au soutien financier de l'INED, de l'Agence Nationale de la Recherche, de la région Ile de France, et du programme FSP 'Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud'. Pour plus d'informations, consulter: <http://mafeproject.site.ined.fr/>.

¹⁴ La base de données ImPol a été compilée entre 2014 et 2018 dans le cadre du projet TEMPER (Migration temporaire ou permanente) financé par la subvention n° 613468 du VIIe PC. Elle contient des informations qualitatives et quantitatives sur tous les textes juridiques existants en matière d'immigration en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, pour la période 1990-2015. L'ImPol définit et codifie plus de 60 indicateurs qui rendent compte des variations d'ouverture/restriction dans les dimensions d'éligibilité et de droits des politiques d'immigration. L'une de ses caractéristiques les plus innovantes consiste à fournir des mesures des indicateurs prédéfinis pour de nombreuses professions différentes correspondant à différents niveaux de compétences, ce qui permet de mieux saisir l'hétérogénéité et la complexité croissantes du cadre réglementaire des migrations de main-d'œuvre. Pour plus d'informations sur son contenu, sa méthodologie et ses conditions d'accès, voir : <http://www.temperproject.eu/>.

guerres mondiales, quand l'armée française recrutait les soldats sénégalais (Fall, 2003; Bruzzone et al., 2006; Fall, 2010). Cependant, au cours des années 1980, des restrictions croissantes à l'égard des migrations sénégalaises vers la France ont entraîné la diversification de flux vers l'Europe du Sud, en particulier l'Italie et l'Espagne, ou encore vers les États-Unis (Lessault et Flahaux, 2013). La migration vers l'Italie s'est intensifiée après l'introduction de visas obligatoires d'entrée en France en 1987 (Mezger et González-Ferrer, 2013) et l'établissement d'une politique de régularisation fréquente en Italie en 1986 (Flahaux, 2016). L'Espagne a aussi de plus en plus accueilli de ressortissants sénégalais, compte tenu des opportunités d'emploi qu'elle offrait dans l'agriculture et surtout dans le secteur informel. Depuis le début des années 1990, l'Italie et l'Espagne ont, cependant, à leur tour imposé des visas obligatoires aux Sénégalais pour se conformer aux normes de l'Union européenne (UE) dans le but de contrôler l'immigration (Czaika et de Haas, 2016). Au début des années 2000, les politiques migratoires des trois pays sont devenues encore plus strictes, avec, par exemple, la mise en œuvre en 2005 de l'Agence Frontex pour lutter contre l'entrée irrégulière. Compte tenu du rôle des politiques migratoires, doit-on s'attendre à ce que les politiques qui encadrent le séjour des immigrants sur le territoire, ou bien celles qui régulent leurs entrées aient un effet sur les risques de basculer dans l'irrégularité?

2. Revue de la littérature

L'immigration et son contrôle sont au centre des débats sur les enjeux de population, aussi bien dans les milieux académiques que politiques (de Haas et Czaika, 2013). Certains spécialistes des questions de migration ont suggéré que les efforts des États pour contrôler ou restreindre l'immigration sont efficaces (Strikwerda, 1999; Carling, 2002). Ce

présupposé est basé sur la théorie néoclassique de la migration, selon laquelle les politiques restrictives conduisent à élever les coûts de la migration et donc à en réduire les bénéfices. Lorsque le coût de la migration augmente, la migration devient en outre plus sélective, excluant ainsi les personnes les plus défavorisées des pays d'origine. Un petit nombre d'études quantitatives, mais de plus en plus nombreuses, ont trouvé des appuis empiriques à cette hypothèse. Par exemple, les résultats de l'étude de Carling (2002) ont suggéré que le resserrement des politiques migratoires européennes au cours des 25 dernières années a mené à une réduction du nombre d'entrées des Cap-verdiens dans le pays de destination qu'ils choisissaient. De même, Hatton (2011) conclut que l'effet des politiques restrictives d'immigration a conduit à une réduction des demandes d'asile dans les 19 pays occidentaux de 108 000 par an, ce qui représentait un déclin de près d'un tiers de 2001 à 2006. Thielemann (2006) a également identifié l'impact négatif des politiques, mais d'une ampleur un peu plus faible.

Toutefois, bien que les politiques de contrôle à l'entrée puissent décourager les individus de se diriger vers les pays où les frontières se referment, Czaika et de Haas (2016) ont suggéré que ces restrictions ont des effets non intentionnels. En effet, les politiques strictes de contrôle des frontières pourraient retarder le retour des migrants dans leur pays d'origine, parce qu'ils auraient peur de ne pouvoir pas migrer à nouveau, ce qui pourrait être à l'origine de l'augmentation de la part des immigrants en situation irrégulière dans le pays de destination. Ce paradoxe est illustré par le cas de la migration mexicaine aux États-Unis. Dans une analyse, Massey et Pren (2012) ont décrit comment la migration irrégulière mexicaine a été provoquée par la suppression du programme de travailleurs invités « Bracero » en 1965. En effet, avant 1965, période à laquelle les politiques migratoires

étaient moins contraignantes, un système de migration circulaire de main-d'œuvre s'était formé. Les Mexicains pouvaient aller et venir en réponse à la demande saisonnière du marché de travail américain, laissant leurs conjoints et enfants dans leur pays d'origine. Avec la suppression du programme de recrutement des travailleurs temporaires, les migrants ont décidé de rester de façon définitive aux États-Unis, y compris ceux qui sont en situation irrégulière. Les migrants qui étaient restés aux États-Unis ont fait venir leurs familles, grâce à la politique de réunification familiale. On assiste ainsi, depuis 1965, à une croissance de séjours réguliers et irréguliers des Mexicains aux États-Unis.

Au même moment, les dispositifs destinés à décourager l'entrée illégale des migrants ont été renforcés, notamment l'augmentation des dépenses, du nombre de patrouilles et de polices pour renforcer le contrôle des frontières entre le Mexique et les États-Unis (De Genova, 2002; De Genova, 2004; Cornelius, 2005).

Cette relation entre les politiques migratoires et le séjour irrégulier décrite dans le contexte Mexique-États-Unis pourrait aussi expliquer la migration irrégulière des Sénégalais en France. Ainsi, à partir des années 1950, avec l'expansion de l'industrie française, surtout dans l'automobile, les textiles et l'hôtellerie, les hommes sénégalais ont été recrutés temporairement sans leur famille pour combler le déficit en main d'œuvre (Robin et Lalou, 2000). Cette migration masculine relevait de la responsabilité des aînés du village qui choisissaient ceux qui devaient partir à l'étranger. Elle était la réponse à la détérioration des conditions de vie de la population dans les zones rurales affectées par de graves sécheresses. De nombreux migrants qui retournaient dans leur pays d'origine étaient remplacés par les jeunes de leur communauté (Barou, 2001). Toutefois, au milieu des années 1970, avec la crise économique, les pays européens ont mis fin au système de

recrutement des travailleurs étrangers temporaires, ce qui a mis un terme à la migration de remplacement (Barou, 2001). Les migrants sénégalais auraient décidé de rester en France, parce qu'ils ne pouvaient plus aller et venir comme auparavant.

Dans les deux cas décrits aux paragraphes précédents, la relation entre les politiques migratoires et le séjour irrégulier est essentiellement appréhendée à travers des effets de période (Massey et Pren, 2012; Vickstrom, 2014; Lamboni et Beauchemin, 2017). Malheureusement, les effets de période ne permettent pas d'analyser l'effet net des politiques et de distinguer les politiques contrôlant l'entrée de celles encadrant la durée de séjour. Cependant, la création récente de bases de données codifiées sur les politiques ouvre la possibilité d'étudier plus spécifiquement l'effet des politiques migratoires. Toutefois, depuis le début des années 2000, quelques études empiriques réalisées sur les bases de données qui ont construit des indices de politiques sont limitées seulement soit aux politiques d'intégration et de citoyenneté (par exemple, Global Migration Barometer; International Migration Policy and Law Analysis « IMPALA »; Immigration Policies in Comparison « IMPIC »; Migration Governance Index « MDI »; Migrant Integration Policy Index « MIPEX ») ou soit sur une politique spécifique, notamment l'asile ou la migration de main-d'œuvre (par exemple, Cerna's Index; The Openness Index and Migrant Rights Index; Deterrence Index et Asylum Policy Index) (Scipioni et Urso, 2017). Ainsi, les informations sur les différents indices de politiques analysés par ces différents auteurs ne sont disponibles que sur une courte période, ce qui limite par définition la possibilité d'analyser l'évolution des politiques migratoires sur une longue période.

Par ailleurs, bien que basée sur les données DEMIG¹⁵ POLICY, qui portent sur les changements de politiques contrôlant l'entrée, le séjour et la sortie sur une longue période, l'étude de Flahaux (2016) n'a examiné que le lien entre ces politiques et la migration de retour. C'est le cas aussi des études de Ortega et Peri (2013) et de Mayda (2010), qui se sont intéressées à la relation entre les changements de politiques et les flux migratoires. Ces différentes études n'ont pas analysé directement le lien d'association entre les politiques migratoires et la transition vers l'irrégularité. L'étude sur la transition vers l'irrégularité devrait tenir compte non seulement des réglementations et des mesures de contrôles à l'entrée, mais aussi des politiques encadrant les conditions et la durée de séjour qui ciblent chaque catégorie de migrants et sur une longue période.

Les politiques contrôlant l'entrée et celles encadrant les durées de séjour des migrants comportent diverses dimensions qui ciblent de manière différente chacune des catégories de migrants, notamment les travailleurs hautement qualifiés, les travailleurs peu qualifiés, les membres de la famille, les demandeurs d'asile, les étudiants et les clandestins. En effet, les lois sur l'immigration sont favorables à certains groupes de migrants que les États considèrent comme « désirables », tandis que d'autres sont plutôt « indésirables » (Helbling, 2013). Au cours de ces dernières décennies, pour la plupart des pays occidentaux, les politiques contrôlant l'entrée et celles encadrant les durées de séjour sont favorables aux travailleurs hautement qualifiés, aux étudiants; alors que les demandeurs d'asile, les travailleurs peu qualifiés et les clandestins éprouvent de plus en plus de difficultés pour y entrer et renouveler leurs permis de séjour et de travail (Bonjour, 2011).

¹⁵ DEMIG: « Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects »

En outre, l'Europe est un territoire hétérogène en matière de politiques d'immigration : celles-ci sont définies à l'échelle nationale. Certains États ont des politiques plus restrictives entourant les critères de sélection à l'entrée, alors que d'autres se concentrent davantage sur celles entourant les conditions et la durée de séjour des migrants. Ainsi, en examinant séparément ces deux politiques, Helbling et al. (2016) observaient une certaine variation et surtout des tendances opposées. Par exemple, alors qu'ils constataient, au Danemark et en Allemagne, que les conditions et les critères d'éligibilité pour entrer sur le territoire devenaient de plus en plus stricts dans la seconde moitié des années 1990 et des années 2000, les réglementations relatives aux droits et à la sécurité des migrants étaient plus généreuses au cours de la même période. Tirant parti des données du projet DEMIG, Flahaux (2016) constatait que la France, l'Italie et l'Espagne ont de plus en plus restreint l'entrée des migrants sénégalais sur leur territoire, mais à des degrés divers selon les catégories de migrants. Dans chacun des pays d'accueil, l'auteure observait une tendance de plus en plus stricte des politiques pour empêcher l'entrée des clandestins, en particulier depuis 1990. Elle constatait aussi que les politiques à l'égard des travailleurs (qualifiés et non qualifiés) sont devenues plus strictes depuis les années 1970, tandis qu'elles devenaient moins contraignantes en Espagne au milieu des années 1990.

Des politiques contrôlant l'entrée et celles encadrant les durées de séjour de plus en plus strictes pourraient expliquer en partie le séjour irrégulier des migrants en Europe (Czaika et Hobolth, 2016). Les migrants auraient besoin de temps dans le pays de destination pour épargner une partie de leurs revenus afin de subvenir aux besoins de leur famille et de faire des investissements dans le pays d'origine par rapatriement de fonds. L'étude de Flahaux (2016) indiquait que les migrants sénégalais sont moins susceptibles de retourner dans leur

pays d'origine, lorsque les mesures de contrôle pour entrer en France, en Italie et en Espagne sont strictes, ce qui les pousse vers un séjour plus long que prévu dans le pays de destination. Czaika et Hobolth (2016) constataient aussi que lorsque les politiques contrôlant l'entrée et celles encadrant la durée de séjour des demandeurs d'asile devenaient plus strictes, les déboutés au droit d'asile restaient à destination au lieu de repartir dans leur pays d'origine. En effet, les résultats de leur étude suggèrent qu'une augmentation de 10% des demandes d'asile rejetées accroît le nombre de migrants en situation irrégulière en moyenne de 2% à 4% dans les années 2000 dans les 29 pays européens.

En plus de l'influence des politiques contrôlant l'entrée et celles encadrant la durée de séjour, la littérature sur le séjour irrégulier des migrants souligne aussi le rôle que jouent les politiques de régularisation (Düvell, 2011b; Vickstrom, 2014). Bien que les politiques de séjour par le biais des programmes de régularisation fréquents pourraient faciliter l'accès à un statut régulier, ils peuvent, néanmoins, inciter d'autres migrants temporaires déjà à destination à y rester plus longtemps que ne le permettent le visa d'entrée ou les permis de séjour et de travail, dans l'espoir d'être régularisés plus tard. Aux États-Unis, par exemple, la régularisation de près de 3 millions de migrants en situation irrégulière en 1986 a entraîné le dépassement de la durée de séjour allouée chez d'autres nouveaux migrants et plusieurs ont ainsi basculé dans l'irrégularité (Reyes, 2004). En effet, selon Reyes (2004), ils auraient profité de leur visite auprès de leurs membres de famille nouvellement légalisés aux États-Unis pour s'y installer définitivement. L'étude de North (1984) a aussi indiqué que les programmes de régularisation successifs mis en œuvre en Australie dans les années 1970 ont une conséquence indirecte sur l'augmentation du nombre de personnes qui ont dépassé la durée de leurs titres de séjour.

Par ailleurs, en dehors des contextes politiques, les contextes économiques des pays d'origine et de réception peuvent aussi influencer les risques de transition vers l'irrégularité. Ainsi, l'offre de main-d'œuvre flexible et bon marché dont les économies du pays d'accueil ont besoin est souvent satisfaite par les migrants en situation irrégulière (Maroukis et al., 2011). Les migrants en situation irrégulière trouvent facilement du travail, surtout dans une économie où le secteur informel est développé. C'est le cas des pays de l'Europe du Sud, en l'occurrence l'Espagne et l'Italie, dont l'économie souterraine représentait plus du quart du produit intérieur brut (PIB) respectif au cours de la période de 1998 à 2003 (Reyneri, 1998; Maroukis et al., 2011). Le fait d'être en situation irrégulière ne posait pas un problème aux migrants, parce qu'il est facile pour eux de gagner leur vie. L'offre du travail est plus grande pour les travailleurs manuels quand le secteur informel est important et dans ce cas, les employeurs préfèrent engager des immigrants sans papiers, qu'ils pourront payer moins cher que des immigrants au statut régularisé. Dans ce contexte, il est raisonnable de s'attendre à un effet positif entre la croissance économique du pays hôte et la transition vers l'irrégularité.

L'irrégularité des migrants est aussi facilitée par les crises économiques ou politiques qui sévissent dans les pays d'origine et qui sont caractérisées par un taux de chômage élevé, la défaillance des marchés de crédit et l'absence de sécurité sociale. Par exemple, les graves crises économiques et financières qui ont frappé le Mexique dans les années 1980, creusant les écarts salariaux entre les travailleurs de ce pays et ceux des États-Unis, ont motivé l'installation irrégulière et durable de beaucoup de Mexicains qui étaient alors en séjour temporaire aux États-Unis (Angelucci, 2012). L'étude de González-Ferrer et al. (2014) a suggéré aussi que la probabilité de retour des migrants congolais dans les destinations

européennes a considérablement diminué après 1990, ce qui coïncide avec la détérioration de la situation politique et économique dans leur pays d'origine depuis le début des années 90 et avec le durcissement des politiques d'admission des pays d'accueil. En revanche, la croissance économique dans le pays d'origine peut être favorable à l'investissement, ce qui pourrait favoriser le retour des migrants. González-Ferrer et al. (2014) a suggéré, à cet effet, que le contexte de relance, depuis les années 1990 au Ghana, a favorisé le retour des émigrants ghanéens originaires de ce pays. Il est, par conséquent, raisonnable de s'attendre à un effet négatif de la croissance économique dans le pays d'origine sur la transition vers l'irrégularité dans le pays d'accueil.

3. Données et méthodes

Données

L'analyse de l'influence des changements de politiques migratoires sur la transition vers l'irrégularité des migrants entrés légalement à destination nécessite de combiner des données individuelles et contextuelles. Tout d'abord, nous avons besoin des données sur des migrants qui sont entrés légalement et qui peuvent être suivis chaque année jusqu'à ce qu'ils basculent éventuellement dans l'irrégularité (sans permis de séjour ou de travail). En outre, un échantillon multisite est nécessaire pour prendre en compte deux types de migrants : les migrants actuels dans le pays d'accueil au moment de l'enquête et les migrants de retour dans leur pays d'origine. Ensuite, une analyse sur la transition vers l'irrégularité des migrants nécessite des informations datées qui peuvent varier dans le temps. Enfin, des données contextuelles sont nécessaires pour prendre en compte les changements de politiques migratoires qui concernent chaque catégorie de migrants, c'est-

à-dire ceux qui sont entrés par le regroupement familial, le travail, les études et les séjours courts dans chaque pays de destination. En effet, les politiques migratoires évoluent dans le temps et dans l'espace. Il est donc indispensable d'utiliser un ensemble de données qui tiennent compte de tous ces facteurs pour étudier la transition vers l'irrégularité.

Cet article s'appuie sur un ensemble de données d'enquêtes collectées dans le cadre du projet de « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » qui tient uniquement compte du flux sénégalais en France, en Italie et en Espagne et de la base de données contextuelles ImPol où les changements de politiques migratoires ont été codés. Les données d'enquêtes du projet MAFE constituent l'une de rares sources de données quantitatives permettant de faire une telle analyse. En effet, elles sont transnationales, collectées à la fois au Sénégal et en France, en Italie et en Espagne. Puis, elles sont biographiques; ce qui permet de situer précisément dans le temps les événements marquants de la vie des enquêtés, notamment les permis de séjour et de travail, les visas d'entrée, etc. Les informations sont collectées sur une base annuelle, de la date de naissance du répondant jusqu'au moment de l'enquête. Enfin, elles contiennent également des informations sur les caractéristiques sociodémographiques comme l'âge, le niveau d'instruction ou le sexe.

Les informations sont recueillies dans la région de Dakar au Sénégal sur les non-migrants et les migrants de retour. Dans la région de Dakar, un échantillon représentatif des ménages a été constitué, au sein duquel des non-migrants et des migrants de retour ont été tirés au hasard. Les échantillons des migrants sénégalais en Europe sont limités à la France, l'Italie et l'Espagne (principales destinations des migrants sénégalais), qui reflètent la diversité des migrations sénégalaises : d'un côté la destination historique; de l'autre, les deux nouvelles destinations des Sénégalais en Europe. En Espagne, l'échantillon des migrants

est aléatoire (sélection des individus dans les registres municipaux du Padron qui intègrent à la fois les migrants réguliers et irréguliers) et les migrants ont été enquêtés en 2008 et en 2010. Faute de bases de sondage disponibles intégrant les migrants irréguliers en France et en Italie, les échantillons des migrants ont été constitués en suivant la méthode des quotas, en fonction d'au moins deux critères : âge et sexe. En France, la catégorie socioprofessionnelle a également été prise en compte. En France, en Espagne et en Italie, 5% des répondants ont été sélectionnés par le biais des contacts obtenus lors de l'enquête auprès des ménages menés au Sénégal. La collecte de données en France, en Espagne et en Italie a eu lieu en 2008, et une seconde collecte en Espagne en 2010. En outre, une combinaison de différentes sources a été utilisée : les associations de migrants, les lieux publics et les techniques de boules de neige. Toute la méthodologie des enquêtes MAFE est disponible dans plusieurs publications (Schoumaker et Diagne, 2010; Schoumaker et al., 2013b; Beauchemin, 2015a) et sur le site du projet (<http://mafeproject.site.ined.fr/>).

Les informations contextuelles sur les politiques migratoires proviennent de la base de données ImPol. Cette base de données a été conçue pour compléter la collecte de données d'enquêtes individuelles réalisées dans le cadre des projets MAFE et TEMPER (*Temporary versus Permanent Migration*). Elle a été construite pour retracer les changements intervenus dans les politiques migratoires en France, en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne. Mais nous n'avons pas utilisé les données de la Grande-Bretagne, parce que le projet MAFE n'a enquêté aucun Sénégalais vivant dans ce pays. Les données contextuelles distinguent les politiques migratoires spécifiques ciblant au cours du temps quatre catégories de migrants : (1) ceux qui sont entrés pour les séjours courts pour une durée de

moins d'un an, (2) par le regroupement familial, (3) par le travail et (4) par les études dans chaque pays de destination.

Plus précisément, la base de données ImPol découle de la collecte des textes juridiques, notamment des traités internationaux, des lois, des décrets, des circulaires et des instructions qui règlementent les conditions d'entrée et encadrent la durée de séjour des étrangers dans chaque pays de destination. Elle tient également compte des accords bilatéraux entre le Sénégal, d'une part, et la France, l'Italie ou l'Espagne, d'autre part. Les indicateurs sur les politiques migratoires sont basés sur des textes juridiques primaires plutôt que sur des références secondaires, qui ont l'inconvénient de fournir souvent un aperçu sélectif des lois, comme c'est le cas de la base de données DEMIG POLICY. Des experts en matière de lois sur les politiques migratoires ont été également contactés pour interpréter les documents écrits en langue nationale et améliorer la compréhension et la codification des données. Les informations obtenues à partir des textes juridiques ont été transformées en indicateurs quantitatifs sur une échelle ordinale qui peuvent varier d'une année à une autre et qui couvrent la période de 1990 à 2015. Chaque indicateur mesure tout changement à caractère plus ou moins restrictif de chaque nouvelle mesure de politique introduite par rapport à la précédente. Ainsi, pour chaque année et pour chaque pays de destination, trois scores sont codifiés pour chaque catégorie de migrants : restrictif (-1), moins contraignant (0) et favorable (+1).

Pour illustrer les principes de codification, prenons l'exemple de la voie légale d'admission « regroupement familial ». La base ImPol l'a décomposée en Y indicateurs. L'un de ces indicateurs concerne l'admission des ascendants (père et mère) du migrant en Italie. La loi de 1986 n.° 943 stipule que, désormais, pour des raisons familiales, les parents à charge

peuvent entrer et résider dans le pays hôte. Par comparaison à la situation précédente (puisque'il n'y avait tout simplement pas de loi à cet égard avant 1986), cette loi favorise donc l'entrée des parents du migrant dans le pays hôte. Elle est codée « +1 » à partir de 1990 pour une période de 5 ans, car en 1995, le décret de loi 1995 n.489 précise en son article 11 que seuls les enfants et le conjoint sont autorisés à venir. Cette restriction, qui fait passer le codage de « +1 » à « -1 » en 1996 et 1997, est ensuite abrogée par l'article 27 de la loi n. 40 de 1998, qui permet à nouveau la réunification des parents. Donc, pour la période 1998-2002, la loi est à nouveau codée +1. En 2003, la loi de Bossi Fini, proposée l'année précédente, est entrée en vigueur. Celle-ci n'autorise la réunification que pour les parents âgés de plus de 65 ans et qui n'ont pas d'autres enfants pouvant les prendre en charge dans le pays d'origine. La loi est codée 0.

Les seuils (-1, 0 et 1) permettent non seulement de prendre en compte l'évolution du caractère restrictif ou moins contraignant des changements de politiques migratoires dans un pays donné, mais aussi de comparer les niveaux de restrictions entre pays. La base de données repose sur un examen systématique de tous les textes juridiques et distingue les politiques les unes des autres selon chaque catégorie de migrants. Toutes les informations détaillées sur la constitution de la base de données ImPol sont disponibles dans les publications de Consterdine et Hampshire (2016) et de Mezger et González-Ferrer (2013) et sur le site web du projet « *Temporary versus permanent migration* » : <http://www.temperproject.eu/>.

Enfin, la population étudiée comprend les migrants de retour enquêtés au Sénégal, les migrants enquêtés en France, en Italie et en Espagne et nés au Sénégal. Elle concerne tous les individus âgés de 25 à 75 ans au moment de l'enquête et qui avaient au moins 18 ans

au moment de leur première migration en Europe. L'analyse est limitée aux Sénégalais qui sont entrés légalement en France, Italie et Espagne entre 1990 et 2008 pour la première fois et qui y sont restés pendant au moins un an. Toute personne qui n'avait aucun document de voyage à l'entrée, alors que cela était requis, est exclue de l'échantillon d'analyse.

Mesure des variables utilisées dans l'analyse

✓ Variable dépendante : la transition vers l'irrégularité

La variable dépendante est la première transition vers l'irrégularité du migrant entré légalement en France, en Italie ou en Espagne. Elle prend la valeur « 1 » pour tout migrant passant dans un statut irrégulier (le migrant n'a ni le permis de résidence ni l'autorisation de travailler) et « 0 » sinon. Nous ne prenons en compte que la première transition vers l'irrégularité se produisant ou non lors de la première migration. La variable dépendante cumule l'absence des deux types de permis (résidence et travail) en raison du fait que les migrants qui ont au moins un des deux permis (séjour et travail) valides ont le droit de rester dans le pays de destination. Ainsi, ceux qui ont au moins un des deux permis peuvent, à l'évidence, être considérés comme des migrants réguliers. Les données de l'enquête MAFE indiquent que parmi les migrants sénégalais entrés légalement en France, en Italie et en Espagne pour la première fois, 56,5% sont passés dans une situation d'irrégularité dont 53,2% le sont la première de leur arrivée dans le pays d'accueil, malgré qu'ils sont entrés légalement avec un visa d'entrée (Tableau 1).

Tableau 1 : Statistiques descriptives sur la transition vers l'irrégularité

		Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne	
Variables	Modalités	Statut irrégulier (%)	Effectif total (individus)
Variabes contextuelles			
Périodes d'entrée	1990-2000	50,7	294
	2001-2008	62,8	274
Pays de destination	France	29,9	144
	Italie	53,5	127
	Espagne	70,7	297
Pays de destination* période d'entrée	France_1990-2000	26,4	87
	France_2001-2008	35,1	57
	Italie_1990-2000	50,7	73
	Italie_2001-2008	57,4	54
	Espagne_1990-2000	66,4	134
	Espagne_2001-2008	74,2	163
Variabes socioéconomiques			
Situation économique auto déclarée	Insuffisant	67	206
	Suffisant	48,8	334
	Non déclaré	71,4	20
Raisons de la migration	Autres	45,4	273
	Travail	66,8	286
	Non déclaré	66,7	9
Niveau d'éducation	Au plus secondaire	61,4	458
	Supérieur	35,8	109
	Non déclaré	100,0	1
Variabes sociodémographiques			
Enfant dans le pays de destination	Non	67,6	429
	Oui	22,3	139
Sexe	Homme	58,9	275
	Femme	54,3	293
Âge de la migration	18-30 ans	52,1	351
	31-75 ans	63,6	217
Visas overstayers*		53,2	568
Ensemble		56,5	568

Source : Projet MAFE, données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques peuvent varier dans le temps et nous nous intéressons à la première migration et non à la dernière migration (alors que la pondération est calculée à partir des informations obtenues au moment de l'enquête).

*Migrants « overstayers » sont ceux qui sont entrés avec un visa et sont sans permis de séjour et de travail la première année de leur arrivée dans le pays d'accueil.

✓ **Variables indépendantes d'intérêt : indices politiques**

Nous distinguons deux types d'indices : l'un tient compte des conditions et des critères d'éligibilité pour entrer sur le territoire et l'autre de ceux encadrant la durée de séjour. Le caractère restrictif des politiques migratoires est évalué pour trois catégories de migrants : les travailleurs, les étudiants et ceux qui passent par le regroupement familial. Le tableau 2 présente les indicateurs qui entrent dans la construction de chacun de ces deux indices.

Tableau 2 : Indicateurs retenus pour la construction des indices mesurant les changements des politiques d'entrée et de séjour du pays d'accueil selon les catégories de migrants

Indicateurs d'éligibilité pour entrer à destination	Indicateurs concernant les conditions de séjour
<p>N° 1) Migration familiale</p> <p>9 Admissibilité pour les parents à charge dans la lignée ascendante (parents)</p> <p>11 Ressources économiques nécessaires</p> <p>12 Exigences relatives au logement</p> <p>13 Assurance maladie</p> <p>14 Épreuves d'intégration et cours de langues pour le sponsor (facultatif ou obligatoire)</p>	<p>N° 1) Migration familiale</p> <p>16 Durée minimale du premier permis</p> <p>17 Possibilité de travailler</p> <p>18 Retrait en cas de rupture des liens familiaux</p> <p>19 Retrait en cas de décès du partenaire</p>
<p>2) Études</p> <p>23 Admission à l'université - test de langue</p> <p>23a Niveau d'exigence linguistique</p> <p>24 Besoins en ressources économiques</p> <p>25 Exigence distincte en matière d'assurance maladie</p>	<p>2) Études</p> <p>26 Possibilité de travailler pendant les études</p> <p>27 Possibilité de transit jusqu'au permis de travail</p> <p>28 Le temps passé en tant qu'étudiant compte comme résidence légale (pour obtenir un permis, la citoyenneté...)</p> <p>29 Type de permis/visa et conditions de renouvellement</p>

Tableau 2 : Indicateurs retenus pour la construction des indices mesurant les changements des politiques d'entrée et de séjour du pays d'accueil selon les catégories de migrants, suite

Indicateurs d'éligibilité pour entrer à destination	Indicateurs concernant les conditions de séjour
<p>N 3) Travailleurs</p> <p>36 Offre d'emploi ou équivalent</p> <p>37 Exigence linguistique</p> <p>39 Ressources économiques</p> <p>41 Qualification et/ou expérience</p> <p>43 Quotas</p> <p>44 Nationalités</p>	<p>3) Travailleurs</p> <p>47 Durée du séjour</p> <p>48 Changer d'employeur</p> <p>50 bis La voie vers la permanence</p> <p>50 bis a Difficile d'accéder à la permanence</p> <p>51 bis Prolongations et renouvellements dans le pays</p> <p>51 bis a Durée de la prorogation</p> <p>52 Transitions</p> <p>54 Accès répété au même itinéraire</p>

Source : ImPol

La valeur de chacun des indices est comprise entre -1 et 1. Chaque variable d'intérêt est une variable contextuelle qui permet de capter l'effet des changements de politiques migratoires. Elle mesure le degré de restriction relative occasionné par un changement dans la politique migratoire. La valeur de l'indice représente la moyenne des moyennes des valeurs des indicateurs qui concernent les changements de politiques au sein de chaque catégorie de migrants dans le pays de destination pour chaque année. Aucun autre poids n'est appliqué dans le processus. Toutefois, il existe une pondération implicite, parce que le nombre d'indicateurs diffère d'une catégorie de migrants à une autre. Nous avons apparié les données individuelles et celles contextuelles au niveau des pays, mais pas au niveau des catégories de migrants, car l'enquête MAFE n'avait pas collecté des informations sur les voies d'entrée des migrants à destination, ce qui constitue une des limites de l'étude. Ainsi, la formule générale de la détermination de la valeur de l'indice est :

$$\text{Indice} = 1/3(1/n_1 \sum_{i=1}^{n_1} X_{1i} + 1/n_2 \sum_{i=1}^{n_2} X_{2i} + 1/n_3 \sum_{i=1}^{n_3} X_{3i})$$

Où X_{1i} représente la valeur de chacun des indicateurs qui concernent les migrants qui passent par le regroupement familial ; X_{2i} est la matrice des indicateurs des politiques liés aux migrants qui passent par les études et X_{3i} est celle des indicateurs des politiques concernant les migrants économiques. n_1 , n_2 et n_3 représentent respectivement le nombre d'indicateurs concernant les conditions d'éligibilité pour chaque catégorie de migrants.

✓ **Autres variables indépendantes**

D'autres variables contextuelles sont appréhendées par la période d'entrée en interaction avec le pays de destination, les taux de croissances annuelles du PIB du Sénégal, de la France, de l'Italie et de l'Espagne, et les périodes de régularisation dans les pays d'accueil, car elles sont susceptibles d'entraîner ou de limiter la transition vers l'irrégularité.

De plus, les caractéristiques individuelles peuvent aussi influencer la transition vers l'irrégularité. Les ressources économiques sont constituées par la perception subjective de la situation économique. Elle indique, pour chaque logement occupé si la situation du ménage était au moins suffisante pour acheter les biens de première nécessité. Cette variable nous renseigne sur la situation dans l'emploi qui permet aux migrants de maintenir leur statut légal ou de renouveler leur permis de séjour. C'est une variable qui peut changer dans le temps. Les circonstances de départ sont appréhendées par les motifs pour lesquels les individus ont migré, ce qui permet de distinguer ceux qui sont allés pour l'amélioration de leurs conditions de vie ou la recherche d'un travail des autres migrants. Le capital

humain est saisi par le niveau d'instruction. Les caractéristiques sociodémographiques incluses dans l'analyse sont le sexe, l'âge à la migration et la présence d'un enfant dans le pays hôte.

Méthodes d'analyse

L'analyse est d'abord basée sur la description de l'évolution des changements de politiques migratoires et les statistiques descriptives portant sur la transition vers l'irrégularité des migrants entrés légalement dans les pays d'accueil. Pour mettre en évidence l'effet des variables explicatives, en particulier celui des variables liées aux changements de politiques migratoires sur la transition vers l'irrégularité, nous avons utilisé un modèle de risque et de durée en temps discret en lien avec la fonction logit. Ce modèle biographique apparaît comme le meilleur outil d'analyse en raison de la nature longitudinale des données (Allison, 2014). En outre, contrairement à l'analyse de régression transversale, il permet de tenir compte des caractéristiques qui varient dans le temps et du fait que l'événement d'intérêt peut ou non avoir eu lieu au moment de l'enquête. C'est un modèle dynamique qui suit les individus chaque année depuis leur entrée à destination jusqu'à ce qu'ils se retrouvent en situation irrégulière ou qu'ils soient censurés à droite, le tout prenant en compte la variation dans le temps des variables explicatives. Ainsi, tous les migrants qui n'ont pas connu l'événement sont censurés à droite soit au moment où ils ont quitté le pays d'accueil pour la première fois (suivant leur première migration), soit au moment de l'enquête, soit encore au moment où ils ont la citoyenneté. La transition vers l'irrégularité

peut avoir lieu à tout moment, y compris la première année¹⁶ de l'arrivée du migrant à destination.

La méthode biographique divise le temps en intervalles réguliers (en années dans cette étude, sauf la première année) et estime le risque d'observer l'événement pour chaque intervalle de temps, sachant qu'il ne s'est pas produit auparavant. Pour tout migrant i de la population soumise au risque de connaître l'événement, la fonction logit de la transition vers l'irrégularité au temps t est modélisée par l'équation suivante :

$$\ln\left\{\frac{p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})}{(1-p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it}))}\right\}=\alpha+\beta_0\text{Polmig_ent}_{it}+\beta_1\text{Polmig_séj}_{it}+\beta_2X_{1i(t-1)}+\beta_3X_{2i(t-5)}+\beta_4X_{3it}+\beta_5X_{4i}+\beta_6X_{5i}+\varepsilon_i$$

Où Irrégulier signifie sans permis de résidence et de travail. $p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it})/(1-p(\text{Statut}_{it}=\text{Irrégulier}_{it}))$ représente le rapport des cotes de la transition vers l'irrégularité du migrant i . Polmig_séj_{it} est la variable qui mesure les changements de politiques migratoires à l'entrée et Polmig_ent_{it} est celle portant sur les changements de politiques encadrant la durée de séjour. Ces deux indices sont des variables continues et observées annuellement. $X_{1i(t-1)}$ est la matrice des covariables qui sont observées au temps $t-1$ et changent dans le temps (la croissance annuelle du PIB du Sénégal et celles des pays d'accueil). $X_{2i(t-5)}$ est la variable qui prend en compte les périodes de régularisation dans le pays hôte observées au cours des cinq dernières années. X_{3it} est la matrice des covariables (enfant dans le pays de destination, perception individuelle de la situation économique) qui changent dans le temps

16 Pour ne pas perdre les observations la même première année, une durée de 6 mois a été ajoutée. La durée d'exposition au risque est de 0,5 pour la première moitié de la première année de l'arrivée du migrant où le migrant a le statut légal (parce qu'il est entré légalement) et de 0,5 pour la deuxième moitié de ladite année où le migrant peut ou ne pas être en situation irrégulière.

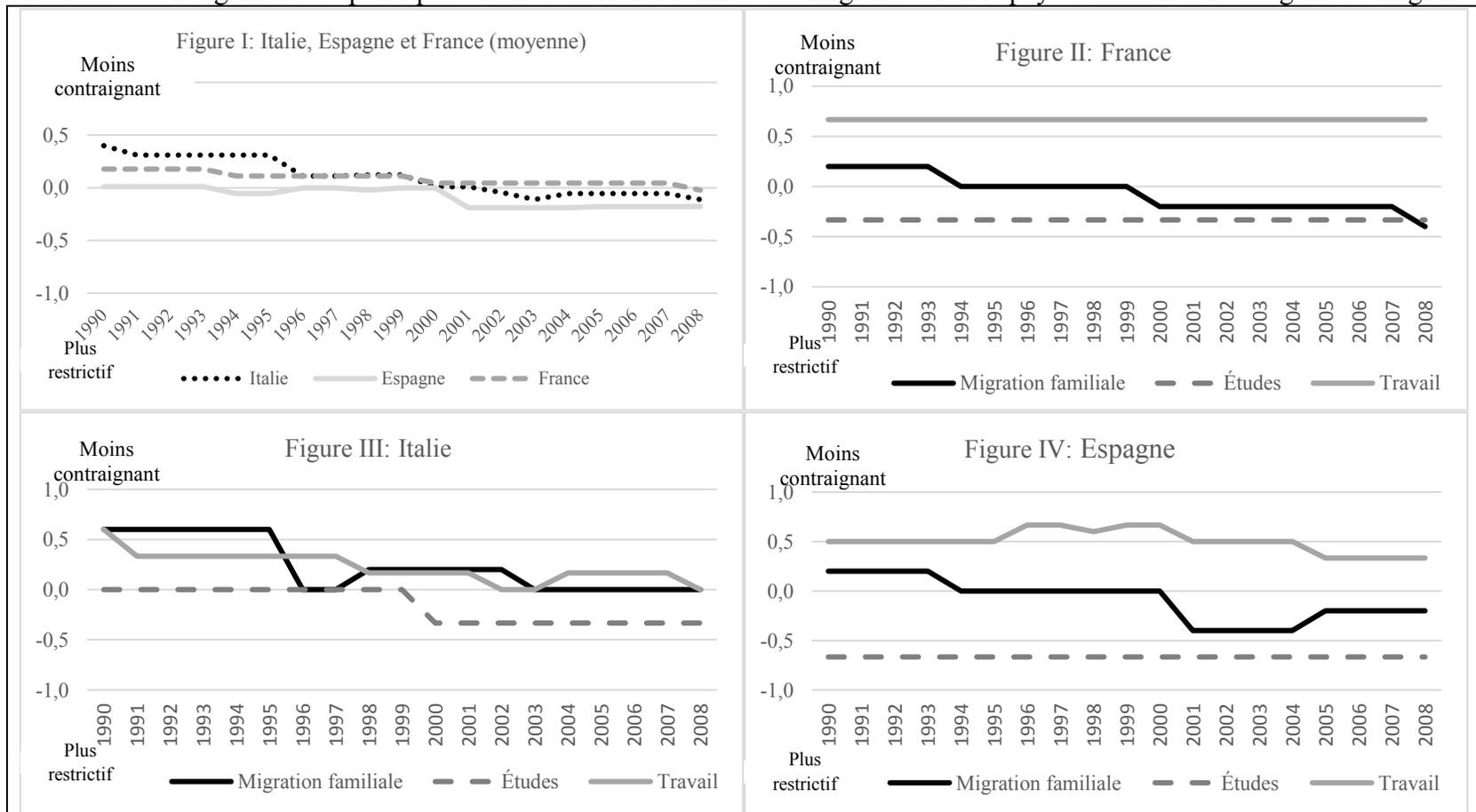
et sont mesurées annuellement. X_{4i} sont des variables qui ne changent pas dans le temps et sont observées au moment de la migration (les motifs de la migration, l'âge à la migration et la période d'entrée). X_{5i} est la matrice des variables sociodémographiques qui ne changent pas dans le temps et sont observées dans le modèle au moment de l'enquête (sexe et le niveau d'instruction).

Pour analyser les effets des différents éléments contextuels, une série de modèles sont réalisés. Ainsi, le premier modèle (M0) contient seulement chacune des variables prises séparément. Le second modèle (M1) prend en compte seulement les deux indices de changements de politiques. Le troisième modèle (M2) est constitué de caractéristiques individuelles et les variables contextuelles, à l'exception des variables pays de destination et période d'entrée. Le quatrième modèle (M3) prend en compte les variables relatives aux caractéristiques individuelles et la période d'entrée en interaction avec le pays de destination. Le cinquième modèle (M4) contient chacune des variables contextuelles prises séparément et la variable période d'entrée en interaction avec le pays de destination. Le sixième modèle (M5) prend en compte la période d'entrée en interaction avec le pays de destination et tous les autres éléments contextuels, à l'exception de l'indice encadrant la durée de séjour. Le septième modèle (M6) est constitué de la période d'entrée en interaction avec le pays de destination et tous les autres éléments contextuels, à l'exception de l'indice contrôlant l'entrée. Le modèle final (M7) renferme toutes les variables, y compris celles de contrôle, tout en prenant en compte l'interaction entre la période d'entrée et le pays de destination. D'autres modèles supplémentaires sont produits et se trouvent en annexe 3.

4. Résultats

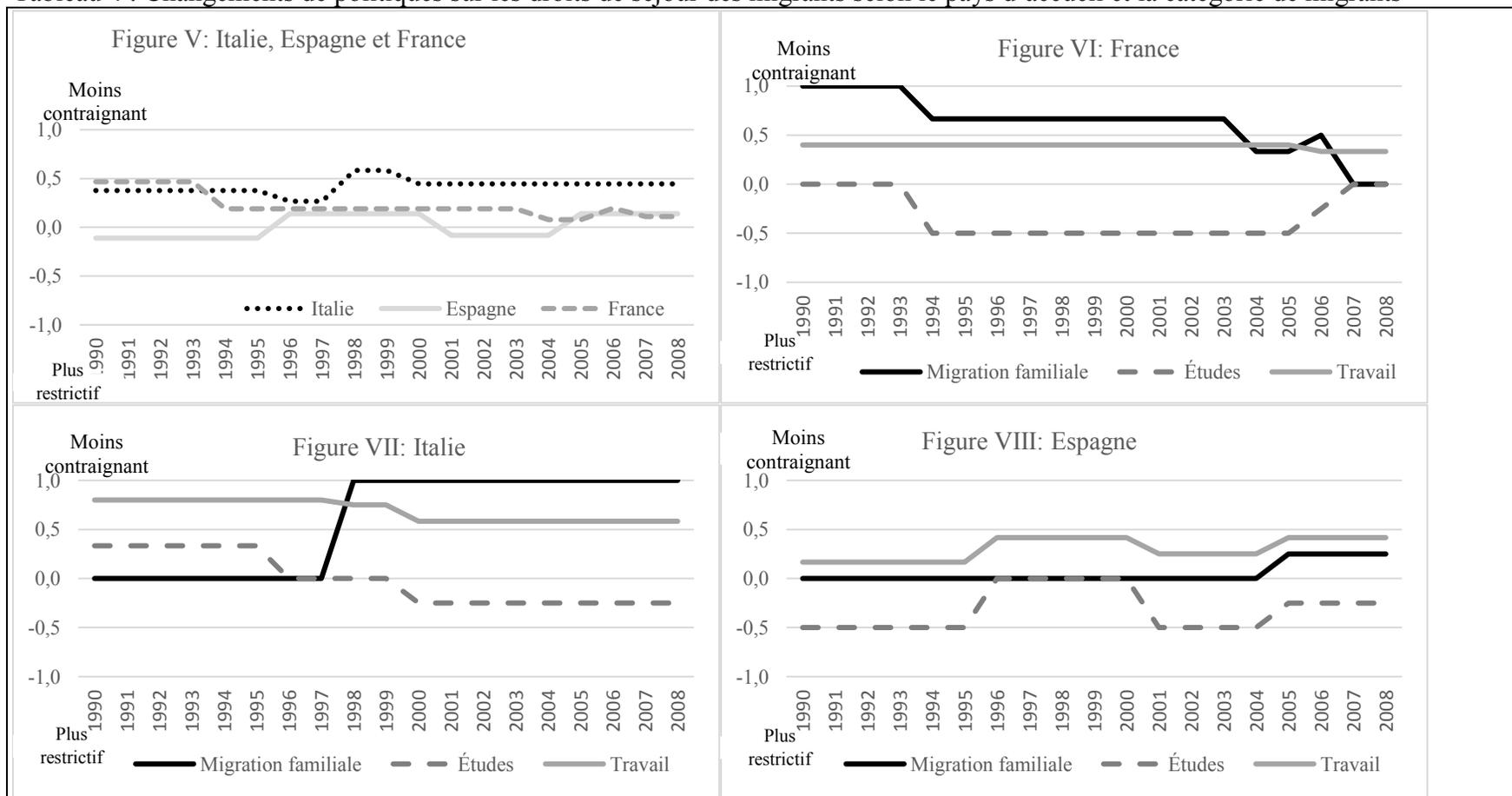
Les résultats descriptifs permettent d'observer les évolutions de la transition vers l'irrégularité des migrants et les politiques d'entrée et d'intégration dans la période 1990-2008. Ils indiquent que la propension pour un migrant de se retrouver en situation irrégulière a progressé au fil du temps (Tableau 1), au moment où les politiques à l'entrée deviennent de plus en plus strictes (Figure 1 du tableau 3). Toutefois, le degré de restriction relative n'est pas le même pour les migrants économiques, les étudiants et les migrants qui passent par le regroupement familial. Les conditions d'entrée ont été durcies pour les trois catégories de migrants en Italie et en Espagne au fil du temps (Figure III-IV), alors que la législation française semble être de plus en plus stricte à la migration familiale (Figure II). En outre, en Espagne, les politiques d'admission aux études se sont durcies, avec un contrôle strict des ressources économiques, de l'assurance maladie et d'une procédure de présélection dans les institutions d'enseignement pour l'admission (Figures II-IV). Quant aux droits de séjour des migrants (Tableau 4), la figure V indique qu'il existe une variation considérable des changements de politiques encadrant la durée de séjour entre les pays d'accueil. On observe d'une manière globale une tendance des politiques de séjour de plus en plus strictes en France (Figure V), notamment pour les étudiants de 1994 à 2005, pour les migrants familiaux depuis 1994 et les migrants économiques après 2005 (Figure VI). Le niveau de restriction relative en Italie a augmenté pour les étudiants et les migrants économiques depuis 1996, alors qu'il était moins contraignant pour les migrants familiaux depuis 1998 (Figure VI). En Espagne, la politique encadrant la durée de séjour a connu des alternances avec deux phases d'assouplissement, de 1995 à 2000 et de 2004 à 2008 (Figure VIII).

Tableau 3 : Changements de politiques visant à contrôler l'entrée des migrants selon le pays d'accueil et la catégorie de migrants



Source : Données ImPol

Tableau 4 : Changements de politiques sur les droits de séjour des migrants selon le pays d'accueil et la catégorie de migrants



Source : Données ImPol

Les caractéristiques des migrants qui sont passés dans une situation irrégulière sont présentées dans le tableau 1. Les analyses descriptives suggèrent des variations considérables de la transition vers l'irrégularité des migrants entre les pays d'accueil. La transition vers l'irrégularité est plus fréquente en Italie et en Espagne qu'en France. Ce résultat suggère que les migrants en situation irrégulière en Europe du Sud ne sont pas constitués uniquement des migrants qui sont entrés de manière illégale. Il confirme l'idée selon laquelle l'Espagne et l'Italie sont connues pour l'importance relative de la population irrégulière et leur difficulté à gérer administrativement les demandes de renouvellement de leurs permis de travail et de séjour (Lamboni et Beauchemin, 2017). En effet, 53,5 % des migrants en Italie et 70,7 % en Espagne sont passés dans l'irrégularité, tandis qu'un migrant sur trois (29,9%) en France est devenu irrégulier. Le tableau 1 indique également que les pourcentages des migrants qui ont un niveau d'instruction élevé ou ceux qui avaient un enfant à destination sont plus faibles d'être en situation irrégulière que ceux de leurs homologues qui n'ont pas atteint ce niveau d'étude ou qui n'ont pas d'enfants dans le pays d'accueil. En revanche, ceux qui avaient migré pour la recherche d'un travail ou l'amélioration de leurs conditions de vie ont un pourcentage plus élevé de basculer dans l'irrégularité que ceux qui y étaient pour d'autres motifs.

Les résultats des modèles multivariés sont présentés dans les tableaux 5 et 6. L'analyse multivariée suggère que les politiques migratoires visant à contrôler l'entrée des migrants a un effet significatif sur la transition vers l'irrégularité (modèles M0, M1 et M2 avec $p < 0,001$, tableau 5 et Modèle M7 avec $p < 0,1$, tableau 6). Les migrants sont moins susceptibles de basculer dans l'irrégularité, lorsque les politiques à l'entrée deviennent de moins en moins contraignantes. En d'autres termes, les migrants sont plus susceptibles de

basculer dans une situation d'irrégularité, lorsqu'ils se heurtent à d'importantes restrictions dans les politiques contrôlant l'entrée. En effet, le rapport de cote est pratiquement divisé par 8 (rapport de cote=0,13, M7) pour une unité additionnelle d'un changement de politique à l'entrée qui devient moins contraignante. Ce résultat semble appuyer notre hypothèse initiale selon laquelle les politiques migratoires restrictives visant à limiter l'entrée des migrants en France, en Italie et en Espagne découragent les Sénégalais de rentrer dans leur pays d'origine, ce qui les pousse à demeurer dans le pays hôte, y compris s'ils n'y sont pas autorisés. Lorsque les politiques migratoires de contrôle à l'entrée deviennent plus strictes, les migrants sont conscients qu'il leur serait difficile de migrer à nouveau s'ils décident de rentrer dans leur pays d'origine. Par conséquent, ils préfèrent prendre le risque de vivre dans une situation irrégulière dans le pays de destination.

Contrairement aux politiques de contrôle à l'entrée des migrants, les droits de séjour accordés aux migrants n'ont pas d'effet significatif sur la transition vers l'irrégularité dans tous les modèles prenant en compte d'autres variables (M1, M2, M4b, M6 et M7), contrairement à ce qui est constaté dans le bivarié (M0). Ce résultat non significatif des politiques de renouvellement serait, en partie, lié à des visas de court séjour, car les données du tableau 1 indiquent que 53,2% des migrants qui sont entrés avec un visa sont sans permis de séjour et de travail la première année de leur arrivée en France ou en Italie ou en Espagne. En effet, le visa de court séjour ne favorise pas le renouvellement des titres de séjour et de travail. Tout comme les droits de séjour, les politiques de séjour par le biais des programmes de régularisation n'ont pas, elles aussi, d'effet significatif sur la transition vers l'irrégularité dans tous les modèles (M0, M2, M4e, M5, M6 et M7). L'analyse multivariée suggère aussi que les politiques migratoires ne sont pas les seuls facteurs

contextuels qui influencent la transition vers l'irrégularité. Ainsi, sans les variables relatives aux éléments contextuels, les résultats du modèle M0 indiquent que les rapports de cote de la période d'entrée sont plus élevés dans les années 2000 qu'auparavant dans chacune des destinations des Sénégalais. La prise en compte de chacune des variables contextuelles telles que les indices de changements de politique et la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil diminue la taille de l'effet de la variable « période d'entrée* pays de destination » sur la transition vers l'irrégularité (M4a, M4b et M4c comparés M0). Ce résultat suggère que les politiques migratoires plus restrictives ou la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil favorisent la transition vers l'irrégularité. En revanche, la taille de l'effet de la variable période d'entrée augmente lorsqu'on ajoute la variable relative à la croissance annuelle du PIB du pays d'origine au modèle M0, pays de destination en interaction avec la période. En effet, le rapport de cote est passé de 1,42 à 1,46 en France, de 2,71 à 2,94 en Italie et de 4,18 à 4,48 en France dans les années 2000 lorsqu'on introduit la variable relative à la croissance annuelle du PIB du Sénégal au modèle pays de destination en interaction avec la période (M4d comparé à M0 des tableaux 5 et 6). La croissance annuelle du PIB du pays d'origine semble limiter la transition vers l'irrégularité. En outre, l'augmentation régulière des rapports de cote de la variable période d'entrée dans le temps constatée dans le modèle M0 n'est plus observée dans le modèle final (M7). Ces résultats indiquent que la période d'entrée dans le pays de destination est aussi bien influencée par les politiques d'immigration que d'autres éléments contextuels, notamment les croissances annuelles du pays d'origine et de destination. L'effet de la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil, comme attendu, a un effet positif et significatif sur la transition vers l'irrégularité (Rapport de cote=1,10, $p < 0,1$, M7). La croissance économique

annuelle du PIB du Sénégal est, en revanche, négativement associée à la transition vers l'irrégularité (Rapport de cote=0,90, et $p<0,001$, M7). Une des explications probables pourrait être liée au retour des Sénégalais dans leur pays d'origine en raison de la prospérité économique. Nous constatons à nouveau que la transition vers l'irrégularité est influencée par un facteur qui ne relève pas des conditions de vie dans les pays de réception.

Comme dans les résultats descriptifs, on observe que les migrants qui avaient un enfant à destination (qu'il soit né ou pas dans le pays d'accueil) et les migrants hautement qualifiés (les plus instruits) sont moins susceptibles de basculer dans l'irrégularité que leurs homologues qui n'ont pas un enfant et ceux qui sont peu ou pas qualifiés (les moins instruits). En effet, les migrants qui avaient un enfant à destination ont un rapport de cote divisé par 2/3 (Rapport de cote=0,65, et $p<0,05$, M7) de basculer dans l'irrégularité. Ainsi, le fait d'avoir un enfant à destination semble jouer un rôle protecteur pour préserver son statut légal. De même, le rapport de cote de basculer dans l'irrégularité est diminué chez les migrants qui avaient un niveau d'instruction universitaire. En effet, les migrants qui avaient un niveau d'instruction universitaire ont un rapport de cote divisé par 2/3 de passer dans une situation d'irrégularité (Rapport de cote=0,66, et $p<0,05$, M7). En revanche, les migrants qui sont allés en Europe dans le but de l'amélioration de leurs conditions de vie et/ou de la recherche d'un travail sont plus susceptibles de basculer dans l'irrégularité. Leur rapport de cote est augmenté de 1,37 ($t p<0,05$, M7).

Tableau 5: Rapports de cote des politiques sur la transition vers l'irrégularité

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne		
		M0	M1	M2
Variabes contextuelles				
Pays de destination*periode d'entrée	Réf. France_1990-2000	1,00		
	France_2001-2008	1,42		
	Italie_1990-2000	2,27*		
	Italie_2001-2008	2,71**		
	Espagne_1990-2000	3,38**		
	Espagne_2001-2008	4,18**		
Indice de changement des politiques d'entrée		0,06**	0,09**	0,09**
Indice de changement des politiques de séjour		0,28**	0,68	1,17
Croissance annuelle du PIB du pays d'accueil		1,15**		1,10*
Croissance annuelle du PIB du Sénégal		0,94**		0,89**
Régularisation au cours des 5 dernières années		1,38**		1,11
Variabes socioéconomiques				
Situation économique auto déclarée	Réf. Suffisant	1,00		1,00
	Insuffisant	1,40*		1,13
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00		1,00
	Travail	1,73**		1,49*
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00		1,00
	Supérieur	0,48**		0,60*
Variabes sociodémographiques				
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00		1,00
	Oui	0,60*		0,66*
Sexe	Réf. Homme	1,00		1,00
	Féminin	0,89		1,01
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00		1,00
	Plus de 30 ans	1,34*		1,1
<i>Log vraisemblance likelihood</i>			-737,9	-714,98
<i>Pseudo R2</i>			0,2813	0,3036
<i>Effectif (Individus/personnes-année)</i>		568/3054	568/3054	568/3054

Source : données MAFE et ImPol. Données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des migrants sont susceptibles de varier dans le temps et nous nous intéressons à la première migration et non à la dernière migration (alors que la pondération est calculée à partir des informations obtenues au moment de l'enquête correspondant à la dernière migration).

Note: &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

La politique devient moins contraignante lorsque la valeur de l'indice augmente. Les résultats du modèle sont contrôlés par la durée d'exposition au risque

Tableau 6: Rapports de cotes des variables explicatives sur la transition vers l'irrégularité en tenant compte de l'interaction entre le pays de destination et la période d'entrée

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne								
		M3	M4a	M4b	M4c	M4d	M4e	M5	M6	M7
Variabiles contextuelles										
Pays de destination*periode d'entrée	Réf. France_1990-2000	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	France_2001-2008	1,41	1,32	1,35	1,42	1,46	1,36	1,23	1,42	1,24
	Italie_1990-2000	1,86*	2,39*	2,47*	2,28*	2,26*	2,41*	2,74**	2,44*	2,27*
	Italie_2001-2008	2,25*	2,32*	2,97**	2,72**	2,94**	2,86**	2,37*	3,25**	1,94&
	Espagne_1990-2000	2,63**	2,99**	3,01**	3,34**	3,32**	3,49**	2,39*	3,07**	1,77&
	Espagne_2001-2008	3,45**	3,14*	3,74**	4,12**	4,48**	4,55**	2,37*	4,21**	1,81
Indice de changement des politiques d'entrée		0,39						0,14&		0,13&
Indice de changement des politiques de séjour		0,61						0,92		0,9
Croissance annuelle du PIB du pays d'accueil		1,01				1,10&		1,08	1,10&	
Croissance annuelle du PIB du Sénégal		0,92**				0,89**		0,91**	0,90**	
Régularisation au cours des 5 dernières années		0,9				0,93		0,94	0,97	
Variabiles socioéconomiques										
Situation économique auto déclarée	Réf. Suffisant	1,00								1,00
	Insuffisant	1,17								1,15
Raisons de la migration	Réf. Autres	1,00								1,00
	Travail	1,37*								1,37*
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire	1,00								1,00
	Supérieur	0,67*								0,66*

Tableau 6: Rapports de cotes des variables explicatives sur la transition vers l'irrégularité en tenant compte de l'interaction entre le pays de destination et la période d'entrée, suite

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne									
		M3	M4a	M4b	M4c	M4d	M4e	M5	M6	M7	
Variabes sociodémographiques											
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non	1,00									1,00
	Oui	0,65*									0,65*
Sexe	Réf. Homme	1,00									1,00
	Féminin	0,95									0,99
Âge de la migration	Réf. au plus 30 ans	1,00									1,00
	Plus de 30 ans	1,10									1,10
<i>Log vraisemblance likelihood</i>		-732,85	-727,4	-727,3	-727,6	723,8	-727,3	-721,8	-723,0	-727,5	
<i>Pseudo R2</i>		0,2862	0,2915	0,2915	0,2913	0,295	0,2915	0,2969	0,2958	0,2913	
<i>Effectif (Individus/personnes-année)</i>		568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	568/3054	

Source : données MAFE et ImPol. Données non pondérées en raison du fait que certaines caractéristiques des migrants sont susceptibles de varier dans le temps et nous nous intéressons à la première migration et non à la dernière migration (alors que la pondération est calculée à partir des informations obtenues au moment de l'enquête correspondant à la dernière migration).

Note: &p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

La politique devient moins contraignante lorsque la valeur de l'indice augmente. Les résultats du modèle sont contrôlés par la durée d'exposition au risque

5. Conclusion et discussion

L'objectif de notre étude était de tester la relation entre l'évolution des politiques migratoires et la transition vers l'irrégularité des migrants entrés légalement, en distinguant deux volets des politiques. D'une part, les politiques qui se rapportent aux contrôles à l'entrée et, d'autre part, celles qui concernent l'encadrement des durées de séjour des migrants.

L'analyse descriptive indique qu'une variation des politiques migratoires entre la France, l'Italie et l'Espagne qui dépend de la catégorie de migrants et du type de pays de destination. Les résultats du modèle multivarié semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle lorsque les politiques migratoires de contrôle à l'entrée deviennent de plus en plus strictes, les migrants sont plus susceptibles de basculer dans l'irrégularité, bien que le paramètre associé à cette variable de politiques migratoires soit à peine significatif (c'est-à-dire au seuil de 10%). Cet effet non intentionnel des politiques migratoires contrôlant l'entrée des migrants sur l'irrégularité des migrants à destination a été suggéré aussi dans d'autres contextes, notamment dans le cas de la migration mexicaine aux États-Unis (De Genova, 2004; Massey et Pren, 2012). En revanche, l'effet des politiques encadrant la durée de séjour des migrants est non significatif sur la transition vers l'irrégularité. Ces résultats confirment ceux de l'étude de Flahaux (2016) qui avaient indiqué que seules les politiques à l'entrée avaient un effet négatif et significatif sur le retour des migrants dans leur pays d'origine. L'effet non significatif des politiques de séjour sur la transition vers l'irrégularité pourrait, en partie, être lié aux visas de court séjour qui ne favorise pas le renouvellement des permis de séjour et de travail. Il pourrait aussi être lié à un biais de sélection dans l'échantillon. En effet, les politiques strictes encadrant la durée de séjour

pourraient inciter certains migrants devenus irréguliers à quitter le pays hôte pour d'autres destinations sans rentrer dans leur pays d'origine. Or ces re-migrants sont absents dans notre échantillon.

Le caractère restrictif des politiques n'est pas le seul élément du contexte qui joue dans la transition vers l'irrégularité. La croissance annuelle du PIB de la France, l'Italie et l'Espagne est associée positivement à la transition vers l'irrégularité, ce qui semble indiquer que la prospérité économique en Europe a de plus en plus attiré les Sénégalais, compte tenu des opportunités d'emploi que le pays d'accueil pouvait offrir aux migrants, surtout dans le secteur informel (González-Enríquez, 2009). En revanche, on observe une association négative entre la croissance économique annuelle du PIB du pays d'origine et la transition vers l'irrégularité. Ainsi, l'expansion économique du Sénégal est susceptible de créer de l'emploi et de favoriser des investissements et le climat des affaires, ce qui pourrait, par conséquent, favoriser le retour des migrants dans leur pays d'origine, comme l'avait suggéré l'étude de Czaika et de Haas (2014).

La transition vers l'irrégularité est liée également au profil des migrants sénégalais et les circonstances de leur départ pour l'Europe. Les migrants qui ont un enfant à destination sont protégés pour préserver leur statut légal à destination. En effet, le fait d'avoir un enfant dans le pays d'accueil a amoindri le risque de basculer dans l'irrégularité. Il en est de même pour les personnes jugées désirables sur le plan économique, c'est-à-dire les plus instruits qui ont un risque atténué de devenir irréguliers, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce type de migrants pourrait facilement mettre à jour le statut légal auprès de l'administration du pays d'accueil. En revanche, les migrants qui sont allés en Europe à la recherche d'un travail ou pour l'amélioration de leurs conditions de vie ont un risque plus élevé de basculer

dans l'irrégularité. Ce résultat semble indiquer que les migrants économiques auraient besoin plus de temps pour pouvoir épargner une partie de leurs économies afin de subvenir aux besoins de leurs familles et de faire des investissements dans leur pays d'origine.

En somme, nos résultats semblent confirmer l'effet paradoxal non intentionnel des politiques de contrôle qui empêchent la circulation des migrants entre les pays d'origine et d'accueil et favorisent par là même la transition vers l'irrégularité. L'accentuation des dispositifs destinés à limiter les entrées conduit à précariser les migrants déjà entrés. Toutefois, cette variable qui capte l'effet de changements de politiques migratoires ne mesure pas l'ampleur de restriction ou d'ouverture des politiques, ce qui pourrait expliquer en partie l'effet non significatif au seuil de 5% pour l'indice de changement des politiques d'entrée (mais significatif au seuil de 10%) et au seuil de 10% pour l'indice de changement des droits de séjour. En l'occurrence, nous utilisons un codage (- 1, 0, + 1) pour mesurer le rôle des politiques qui est peut-être parfois mal mesuré, parce que les scores -1, 0, +1 ne prennent pas bien en compte de l'ampleur des variations. Par exemple, deux changements de politique peuvent bien être codés « -1 », mais l'ampleur de chacun des deux changements pourrait être très différents, même s'ils vont dans le même sens. En outre, un « -1 » en France ne veut pas dire la même chose qu'un « -1 » en Espagne ou en Italie. Les indices de changements de politiques ne permettent donc pas une comparaison parfaite du niveau de restriction des politiques migratoires pour chaque catégorie de migrants au fil du temps et entre les pays. Des recherches ultérieures doivent utiliser les bases données qui fournissent le niveau absolu de restriction d'une politique spécifique d'un pays et au fil du temps pour mieux évaluer systématiquement l'ampleur des politiques migratoires.

Annexe 3

Tableau 7 : Rapports de cotes des variables explicatives sur la transition vers l'irrégularité sans interaction entre pays de destination et période d'entrée.

Variables	Modalités	Migrants sénégalais en France, Italie et Espagne			
		M8	M9	M10	M11
Variables contextuelles					
Pays de destination	France	1,00	1,00	1,00	1,00
	Italie	2,10**	2,34**	2,24**	1,98*
	Espagne	3,17**	2,60**	2,96**	1,71*
Période d'entrée	1990-2000	1,00	1,00	1,00	1,00
	2001-2008	1,25*	1,13	1,35*	1,08
Indice de changement de politiques d'entrée			0,55		0,20 ^{&}
Indice de changement de politiques de séjour			0,60		0,81
Croissance annuelle du PIB du pays d'accueil				1,08	1,10 ^{&}
Croissance annuelle du PIB du Sénégal				0,90**	0,90**
Régularisation au cours des 5 dernières années					0,97
Variables socioéconomiques					
Situation économique auto déclarée	Réf. Suffisant				1,00
	Insuffisant				1,15
Raisons de la migration	Réf. Autres				1,00
	Travail				1,38*
Niveau d'éducation	Réf. Au plus secondaire				1,00
	Supérieur				0,67*
Variables sociodémographiques					
Enfant dans le pays de destination	Réf. Non				1,00
	Oui				0,66*
Sexe	Réf. Homme				1,00
	Féminin				0,99
Âge de la migration	18- 30 ans				1,00
	31-75 ans				1,10
<i>Log vraisemblance likelihood</i>		-727,73	-727,23	-723,11	-711,23
<i>Pseudo R2</i>		0,2912	0,2916	0,2957	0,31
<i>Effectif (Individus/personnes-année)</i>		568/3054	568/3054	568/3054	568/3054

Source : données MAFE et ImPol.

Note: [&]p<0,1, *p<0,05, **p<0,001

M8=Pays de destination + Période d'entrée; M9=M8+indice de politiques à l'entrée + indice de politique de séjour; M10=M8+croissance annuelle du pays d'origine + croissance annuelle du pays d'accueil, M11=Toutes variables, y compris celles de contrôle, sans interaction entre la période d'entrée et le pays de destination.

Références bibliographiques

- Allison, P. 2014. *Event History and Survival Analysis. Second Edition*: Sage Publications.
- Angelucci, M. 2012. US border enforcement and the net flow of Mexican illegal migration. *Economic Development and Cultural Change*, 60(2): 311-357.
- Barou, J. 2001. La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne. *Hommes et migrations (1232)*: 16-25.
- Beauchemin, C. 2015. Migration between Africa and Europe (MAFE): Advantages and limitations of a multi-site survey design. *Population*, 70(1): 13-37.
- Bonjour, S. 2011. The Power and Morals of Policy Makers: Reassessing the Control Gap Debate. *International Migration Review*, 45(1): 89-122.
- Bruzzone, T., Fall, P. D., Tall, M., et Gueye, C. 2006. Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants. *CeSPI*: 99.
- Carling, J. 2002. Migration in the age of involuntary immobility: theoretical reflections and Cape Verdean experiences. *Journal of ethnic and migration studies*, 28(1): 5-42.
- Consterdine, E., et Hampshire, J. 2016. Coding legal regimes of immigration entry to the EU with a focus on labour migration. *Temporary versus Permanent Migration*, Working paper(8).
- Cornelius, W. A. 2005. Controlling 'unwanted' immigration: Lessons from the United States, 1993–2004. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(4): 775-794.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2014. The Effect of Visa Policies on International Migration Dynamics. *IMI Working Papers Series(89)*: 26.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2016. The effect of visas on migration processes. *International Migration Review* 51(4): 893-926.
- Czaika, M., et Hobolth, M. 2016. Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe? *European Union Politics*, 17(3): 345-365.
- De Genova, N. 2002. Migrant "illegality" and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31: 419-447.
- De Genova, N. 2004. The legal production of Mexican/migrant "illegality". *Latino Studies*, 2(2): 160–185.

- de Haas, H., et Czaika, M. 2013. Measuring Migration Policies: Some Conceptual and Methodological Reflections. *Migration and Citizenship*, 1(2): 40-47.
- Düvell, F. 2011. Paths into Irregularity: Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration. *European Journal of Migration and Law*, 13(3): 275-295.
- Fall, P. D. 2003. Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal. *Série UNESCO: Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants*: 49.
- Fall, P. D. 2010. Sénégal Migration, marché du travail et développement. *Projet de recherche Faire des migrations un facteur de développement: une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. OIT (Institut international d'études sociales), Document de travail*: 54.
- Flahaux, M. L. 2016. The role of migration policy changes in Europe for return migration to Senegal. *International Migration Review*: 1-25.
- González-Enríquez, C. 2009. Spain, the cheap model. Irregularity and regularisation as immigration management policies. *European Journal of Migration and Law*, 11(2): 139-157.
- González-Ferrer, A., Baizán, P., Beauchemin, C., et Schoumaker, B. 2014. Distance, transnational arrangements, and return decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese migrants. *International Migration Review*, 48(4): 939-971.
- Hatton, T. J. 2011. *Seeking asylum. Trends and Policies in the OECD*: Centre for Economic Policy Research (CEPR).
- Helbling, M. 2013. Validating integration and citizenship policy indices. *Comparative European Politics*, 11(5): 555-576.
- Helbling, M., Bjerre, L., Römer, F., et Zobel, M. 2016. Measuring immigration policies: The IMPIC database. *European Political Science*: 1-37.
- Lamboni, M., et Beauchemin, C. 2017. Explaining the transition toward irregularity. A comparative longitudinal analysis of three sub-Saharan flows in Europe. Population Association of America annual meeting, Chicago-USA: 19.

- Lessault, D., et Flahaux, M.-L. 2013. Regards statistiques sur l’histoire de l’émigration internationale au Sénégal. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(4): 31.
- Maroukis, T., Iglicka, K., et Gmaj, K. 2011. Irregular Migration and Informal Economy in Southern and Central- Eastern Europe: Breaking the Vicious Cycle? *International Migration*, 49(5): 129-156.
- Massey, D. S., et Pren, K. A. 2012. Unintended consequences of US immigration policy: Explaining the post- 1965 surge from Latin America. *Population and development review*, 38(1): 29.
- Mayda, A. M. 2010. International migration: a panel data analysis of the determinants of bilateral flows. *Journal of Population Economics*, 23(4): 1249–1274.
- Mezger, C., et González-Ferrer, A. 2013. The ImPol database: A new tool to measure immigration policies in France, Italy and Spain since the 1960s. *MAFE Working Paper 34*.
- North, D. S. 1984. Down under Amnesties: Background, Programs and Comparative Insights. *International Migration Review*, 18(3): 524-540.
- Ortega, F., et Peri, G. 2013. The effect of income and immigration policies on international migration. *Migration Studies*, 1(1): 47-74.
- Reyes, B. I. 2004. Changes in trip duration for Mexican immigrants to the United States. *Population Research and Policy Review*, 23(3): 235-257.
- Reyneri, E. 1998. The role of the underground economy in irregular migration to Italy: cause or effect? *Journal of ethnic and migration studies*, 24(2): 313-331.
- Robin, N., et Lalou, R. 2000. Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux: rapport national Sénégal: 148.
- Schoumaker, B., et Diagne, A. 2010. Migrations between Africa and Europe: Data Collection Report. *MAFE Methodological Note 2*: 28.
- Schoumaker, B., Mezger, c., Razafindratsime, n., et Bringe, a. 2013. Sampling and Computation Weights in the MAFE Surveys. (MAFE Methodological Note 6): 64.
- Scipioni, M., et Urso, G. 2017. MIGRATION POLICY INDEXES: 60: Joint Research Centre (JRC), European Commission.

- Spencer, S. 2016. Managing Irregular Migrants within The EU. In S. Carrera (Ed.), *Irregular Migration, Trafficking And Smuggling Of Human Beings: Policy Dilemmas in The EU*: 41-46.
- Strikwerda, C. 1999. Tides of migration, currents of history: The state, economy, and the transatlantic movement of labor in the nineteenth and twentieth centuries. *International Review of Social History*, 44(3): 367-394.
- Thielemann, E. R. 2006. *The effectiveness of governments' attempts to control unwanted migration*. Paper presented at the in CA Parsons and TM Smeeding (eds) *Immigration and the Transformation of Europe*.
- Vickstrom, E. 2014. Pathways into irregular status among Senegalese migrants in Europe. *International Migration Review*, 48(4): 1062-1099.

Discussion générale et conclusion

L'intérêt de cette recherche doctorale est d'abord qu'elle comble un hiatus important dans l'étude quantitative des différentes formes de mobilité internationale, surtout dans le contexte des migrations subsahariennes vers l'Europe; bien que ce flux migratoire en provenance d'Afrique soit au centre des débats publics et des politiques migratoires européennes. Questionnant l'idée selon laquelle la migration internationale serait essentiellement un mouvement unique et unidirectionnel d'un pays de départ vers un pays de destination, nous nous sommes intéressés à l'articulation entre, d'une part, les déplacements ponctuels et les migrations supposées limitées dans le temps d'un point de vue légal et, d'autre part, les migrations plus durables et irrégulières. Les recherches antérieures sur les liens d'association entre ces différentes formes de mobilité transnationale concernent le plus souvent la migration mexicaine vers les États-Unis; notre apport a d'abord consisté à élargir la problématique à des migrations en provenance de plusieurs pays africains vers plusieurs pays européens, offrant ainsi de nouvelles possibilités de croiser des contextes de départ et d'arrivée pour mieux comprendre comment des migrations de courtes durées ou encadrées par des visas de court séjour se transforment en migrations plus durables.

L'objectif principal de la présente thèse visait donc à contribuer à la littérature sur les études quantitatives des déterminants des migrations internationales subsahariennes et à apporter quelques éléments de réponse pour éclairer en partie les débats politiques sur l'articulation entre la migration temporaire et la migration plus durable. Il tient compte à la fois de l'hétérogénéité des contextes d'origine et de destination, des schémas migratoires complexes qui vont au-delà des mouvements unidirectionnels d'un pays d'origine vers une

destination, de l'hétérogénéité du profil individuel, de la trajectoire légale des migrants. Cet objectif général a été décliné en deux objectifs spécifiques qu'il convient de rappeler ici : i) le premier visait à étudier dans quelle mesure et pour quelles raisons des séjours ponctuels deviennent précurseurs d'une installation durable ; ii) le second étudiait comment et pourquoi des séjours conçus comme temporaires d'un point de vue légal se transforment en séjours irréguliers durables.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons utilisé les données biographiques du projet « *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* » (Articles 1, 2 et 3) et les données contextuelles sur les politiques « *Determinants of International Migration : A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects – POLICY* » (Article 2) et « *Immigration Policy* » (Article 3). Les méthodes d'analyses utilisées dans cette thèse sont les statistiques descriptives, notamment les courbes de Kaplan-Meier (Article 1), des méthodes d'analyses bivariées (Articles 1, 2 et 3), et des modèles explicatifs, en particulier des modèles de risque et de durée en temps discret (Article 1 et article 3) et un modèle logit (Article 2).

La suite de la discussion générale consiste à passer brièvement en revue les résultats des chapitres empiriques précédents, les articuler entre eux et les comparer à ceux d'autres études de la littérature antérieure. L'interprétation des résultats de notre étude doit, cependant, se faire avec prudence à cause des problèmes liés aux choix méthodologiques. Les différentes définitions adoptées pour la durée de court séjour (moins d'un an) ou celle de long séjour (plus d'un an) peut conduire à des résultats différents si le court séjour est de moins de deux ans ou 3 ans. Toutes les définitions de la migration que l'on adoptera quant à la durée de séjour sont toujours en partie arbitraires, ce qui peut entraîner de biais

(liés à nos choix opérationnels) dans les résultats. Le test de sensibilité des résultats aux différentes définitions adoptées devrait nous permettre de mesurer la robustesse des résultats liés aux changements de définition, mais le projet MAFE n'a retenu que la définition de moins d'un an pour saisir le court séjour. Toutefois, si la migration de longue durée avait été définie comme une migration d'au moins deux ans, on pourrait s'attendre à surestimer l'effet de court séjour sur la migration de longue durée. De ce fait, nos estimations (dont la durée du long séjour est au moins un an) seraient conservatrices et la taille des effets que nous avons obtenue dans le cadre de l'étude serait à toutes fins utiles sous-estimée. Nous pouvons donc considérer nos résultats probablement « conservateurs », mais solides.

Les résultats de notre recherche montrent que la variation contextuelle des pays d'origine modifie la relation entre les déplacements ponctuels ou la migration supposée limitée dans le temps d'un point de vue légal et la migration durable. Ils indiquent que, d'une part, le risque associé au séjour court sur la migration de longue durée est plus élevé chez les Congolais que chez les Ghanéens et chez les Sénégalais (Article 1) et, d'autre part, le risque d'être en situation irrégulière est plus important chez les migrants ghanéens et les migrants sénégalais que chez les migrants congolais (Article 2). Ce résultat peut s'expliquer par l'approche structurelle qui met l'accent sur les conditions économiques, politiques et sociales dans le pays d'origine. Ainsi, les situations politiques et économiques dans le pays d'origine peuvent influencer la relation entre des migrations de courtes durées ou encadrées par des visas de court séjour et des migrations de longues durées. En effet, les migrants qui sont issus de pays en crise politique et en conflits armés tels que la République Démocratique du Congo dans les années 1980 et aggravés dans les années 1990 ont sans

doute davantage de chance de conserver leur statut légal à destination (Article 2). Cette situation d'instabilité politique du pays d'origine permettrait aussi aux Congolais qui avaient l'habitude d'effectuer les déplacements temporaires de bénéficier de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié dans le pays d'accueil, ce qui occasionnerait une migration de longue durée (Article 1). Au contraire, les migrants originaires des pays jugés « sûrs » (par les administrations des pays d'accueil), notamment le Sénégal qui a connu une relative stabilité politique depuis 1960 et le Ghana qui, lui aussi, a amorcé une relance économique et connu une relative stabilité politique depuis 1990, ont davantage un risque accru d'être en situation irrégulière (Article 2). Néanmoins, les Sénégalais et les Ghanéens sont moins susceptibles de considérer les séjours de courtes durées comme précurseurs d'une nouvelle migration d'installation (Article 1). Ainsi, l'effet amoindri du risque associé entre le séjour de courte durée et la migration de longue durée pour le flux migratoire sénégalais est conforme aux résultats de l'étude ethnographique de Riccio (2008) qui semble lié au contexte patriarcal favorisant le transnationalisme et sa relative stabilité politique. Le contexte politique relativement stable du Ghana à partir de 1990 et la relance économique qui en est suivie pourraient avoir conduit à tempérer l'influence des courts séjours à destination sur la migration durable.

En dehors de l'influence de la variation contextuelle des pays d'origine, celle des pays d'accueil, surtout en matière des politiques migratoires européennes peut aussi modifier la relation entre les migrations encadrées par des visas de court séjour et des migrations de longue durée irrégulières (Article 2 et article 3). Nos résultats montrent que le risque d'être en situation irrégulière est accru dans les périodes où les politiques migratoires devenaient plus restrictives (Article 2). Ainsi, même si les politiques migratoires au sein de l'Union

européenne sont à l'échelle nationale, la tendance générale consiste en leur durcissement, en particulier depuis les années 1970. En matière de droit d'entrée et de séjour, les années 1980 et 1990 ont marqué un tournant : les migrants africains ont alors perdu des privilèges migratoires d'autrefois hérités de la colonisation (de Haas, 2008). En effet, jusqu'en 1986, les Sénégalais n'étaient pas tenus d'obtenir un visa d'entrée en France et les Ghanéens pas plus qu'avant 1990 pour entrer au Royaume-Uni (Mezger et González-Ferrer, 2013). Dans les années 2000, les politiques migratoires européennes sont devenues plus strictes, avec la mise place de l'agence FRONTEX en 2005, par exemple, pour lutter contre l'entrée clandestine. Les politiques de contrôle à l'entrée (instauration de visas, par exemple) empêcheraient la circulation des migrants entre les pays d'origine et d'accueil, ce qui favorise l'installation irrégulière durable des migrants africains en Europe. Cet effet inattendu des politiques à l'entrée sur le séjour irrégulier des migrants a été suggéré dans le contexte de la migration mexicaine aux États-Unis (De Genova, 2004; Angelucci, 2012; Massey et Pren, 2012). Les pays d'Europe ne connaissent, cependant, pas la même histoire migratoire. Les pays de l'Europe occidentale tels que le Royaume -Uni, la France et la Belgique, par exemple, sont des pays traditionnels d'immigration, tandis que ceux de l'Europe du Sud (Espagne et Italie) ne sont devenus des destinations prisées que très récemment. Nos résultats montrent que les migrants qui séjournent en Espagne et Italie ont un risque plus élevé de basculer dans l'irrégularité que ceux qui sont dans les destinations traditionnelles d'immigration (Article 2 et article 3). Ils indiquent que dans les pays méditerranéens, les migrants en situation irrégulière ne sont pas seulement entrés clandestinement par voie maritime, comme l'avaient suggéré les études de Fasani (2010) et González-Enríquez (2010).

Toutefois, si l'influence de période observée conforte l'idée que les politiques de plus en plus strictes ont conduit à une augmentation des migrants en situation d'irrégularité, la période d'entrée est un indicateur sans doute un peu grossier de l'effet des politiques migratoires. La période d'entrée est, en effet en partie, liée à d'autres éléments de contexte, aussi bien à l'origine qu'à la destination. Notre étude confirme que l'effet de la période observé sur la transition vers l'irrégularité est influencé aussi bien par les politiques migratoires que par d'autres éléments contextuels, notamment les croissances économiques des pays d'origine et d'accueil (Article 3). Elle indique que seules les politiques à l'entrée avaient un effet sur la transition vers l'irrégularité, bien que le paramètre associé à cette variable soit à peine significatif (au seuil de 10%). Lorsque les conditions et les critères d'éligibilité à l'entrée devenaient de plus en plus stricts, les migrants qui étaient déjà à destination étaient plus susceptibles de basculer dans l'irrégularité, car ils auraient peur de ne pas pouvoir aller à nouveau à destination s'ils décidaient de retourner dans leur pays d'origine. Notre étude montre également une association positive entre la croissance annuelle du PIB du pays d'accueil et la transition vers l'irrégularité, mais négative entre la croissance annuelle du PIB du Sénégal et la perte du statut légal (Article 3). Ce résultat vient en appui à la théorie néoclassique qui stipule que les individus se déplacent d'un endroit à un autre sur la base de l'analyse de coûts et bénéfices afin d'utiliser rationnellement leur capital humain (Sjaastad, 1962). Ainsi, étant donné la différence de salaires liés aux croissances économiques entre les pays d'origine et de destination, l'individu viserait à maximiser son profit net attendu dans le pays où le rendement est plus élevé. L'expansion économique en Europe aurait donc attiré les Sénégalais en raison des opportunités d'emploi que le pays d'accueil pourrait leur offrir, surtout dans le secteur

informel (González-Enríquez, 2009), ce qui est favorable à l'irrégularité. En revanche, l'expansion économique du Sénégal pourrait favoriser le retour des migrants. Ce résultat vient appuyer l'étude de Czaika et de Haas (2014) qui avait suggéré une association positive entre la croissance économique dans le pays d'origine et la migration de retour.

La relation entre les migrations de courtes durées ou encadrées par des visas de courtes durées et les migrations de longues durées peut être favorisée par la présence d'un individu de l'entourage familial ou social à destination comme le stipule la théorie des réseaux. Nos résultats suggèrent que le réseau social dans le pays d'accueil favorise le lien d'association entre les séjours court et long, et cela d'autant plus que les liens sont forts (liens familiaux plutôt qu'amicaux) (Article 1). Ils viennent en appui aux résultats des études qui avaient examiné le lien d'association entre l'expérience migratoire antérieure et une nouvelle migration dans le contexte des flux migratoires mexicains vers les États-Unis (Massey, 1987b; Massey et Espinosa, 1997; Massey et Zenteno, 1999; Deléchat, 2001). En l'occurrence, un séjour court à destination pourrait contribuer à la diversification des sources d'informations, l'extension du réseau et à son renforcement, ce qui pourrait réduire les coûts et les risques associés à une migration ultérieure durable ou définitive. Les réseaux sociaux qui donnent accès aux bonnes informations administratives pourraient permettre aux migrants de préserver leur statut légal, ce qui réduirait le risque de basculer dans l'irrégularité. En effet, on note un risque élevé des migrants d'être en situation irrégulière en Italie et en Espagne où les réseaux de migrants sénégalais sont moins développés qu'en France (Article 2 et article 3). Bien que les résultats de notre étude sur le rôle des réseaux sociaux dans la relation entre les migrations de courte durée et les migrations de longue durée répondent à nos attentes, mais ils doivent être interprétés avec prudence. L'enquête

a collecté uniquement des informations sur les sources d'informations et les bénéficiaires, et non pas sur les ressources (informations ou assistances à la migration). La présence de quiconque dans le pays hôte ne suffit pas pour migrer ou éviter de basculer dans l'irrégularité, mais plutôt de la qualité d'informations que les individus reçoivent de sa part pour enclencher le processus migratoire ou procéder au renouvellement de leurs titres de séjour.

La relation entre les migrations de courte durée ou encadrées par de visas de courte durée et les migrations de longue durée ne dépendent pas seulement des contextes des pays d'origine et de destination, et des réseaux sociaux, mais aussi des caractéristiques individuelles. Les résultats de la recherche indiquent que non seulement les individus les plus instruits ont une forte probabilité d'effectuer une migration durable que ceux les moins instruits (Article 1), mais aussi ils basculent moins dans l'irrégularité que ces derniers (Article 2 et article 3). Les compétences et les connaissances acquises avec l'éducation formelle contribuent certainement à satisfaire les exigences du système juridique et bureaucratique du pays d'accueil pour obtenir le visa, les permis de séjour et de travail. Plusieurs pays européens sont favorables à la migration des travailleurs qualifiés à partir des années 1990, depuis l'interruption brutale des politiques d'immigration de main-d'œuvre en Europe dans les années 1970. Toutefois, si l'éducation permet de contourner les procédures bureaucratiques, les ressources économiques permettent aussi de réaliser le projet migratoire. Nos résultats indiquent que les individus qui menaient une activité économique dans le pays d'origine étaient susceptibles d'aller et venir, mais ils prenaient moins de risque d'effectuer la migration de longue durée (Article 1). En revanche, les étudiants et les chômeurs avaient un risque élevé de transformer leur séjour court en

migration durable, ce qui indique que les diplômés et sans emploi optent pour la migration permanente. Par ailleurs, nos résultats suggèrent que les migrants qui sont entrés en Europe à la recherche d'un travail ou l'amélioration de leurs conditions de vie ont des chances élevées d'être en situation irrégulière (Article 2 et article 3). Ce résultat semble indiquer que ceux-ci auraient besoin de plus de temps pour épargner à des fins d'investissement, tout en subvenant aux besoins de leur famille par rapatriement de fonds dans leur pays d'origine; ce qui peut être considéré comme une stratégie d'adaptation et de diversification des risques du ménage, comme le suggère la théorie de la nouvelle économie de la migration du travail. Ainsi, du point de vue de cette nouvelle théorie de la migration du travail, des motifs tels que les défaillances des marchés de crédit, l'absence de sécurité sociale, des liens altruistes ou culturels entre les membres de la famille et la privation relative du ménage par autres ménages dans le pays d'origine sont d'une importance capitale dans la prise de décision du migrant de basculer dans l'irrégularité à destination.

Au regard de l'ensemble des résultats de la présente thèse et leurs confrontations avec la littérature existante, cette recherche doctorale apporte de nouvelles connaissances sur les migrations en provenance de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe pour lesquelles il existe très peu d'études quantitatives, en particulier à propos de l'articulation entre la migration temporaire et la migration plus durable. Bien que certaines études antérieures aient suggéré que les courts séjours à destination étaient précurseurs d'une nouvelle migration d'une part, et le séjour irrégulier durable est le produit d'application des politiques migratoires d'autre part, aucune étude, à notre connaissance, n'a pu tester empiriquement ces différentes hypothèses. Même les études qui s'y sont essayées ne se sont pas parvenues à des résultats concluants, parce que les données qu'elles utilisaient

étaient transversales et se limitaient à l'intention de migration et non à la migration comme telle. Elles se limitaient qu'à un seul pays d'origine et/ou à un seul pays de destination (voir par exemple l'étude de Balaz et al. (2004)).

Notre étude est novatrice, car elle va au-delà de l'idée selon laquelle la migration internationale serait un mouvement unique et unidirectionnel d'un pays de départ vers un pays d'accueil et s'est intéressée à l'articulation entre, d'une part, les migrations de courte durée ou encadrées par de visas de courtes durées et, d'autre part, les migrations de longue durée, en tenant compte de plusieurs pays d'origine et de destination. Elle a utilisé des modèles explicatifs, en particulier des modèles de risque et de durée en temps discret (qui tiennent compte de la variation dans le temps des caractéristiques des individus), et de nouvelles bases de données individuelles MAFE et contextuelles DEMIG POLICY et ImPol. Ces différentes données sont de nature longitudinale et tiennent compte non seulement de l'hétérogénéité des contextes d'origine et de destination des migrants, mais aussi de leur trajectoire légale et de l'hétérogénéité de leurs caractéristiques individuelles, dont certaines sont susceptibles de varier dans le temps.

Cette recherche contribue à la littérature sur les déterminants de la migration internationale, bien que les différentes formes de mobilité internationale et leur articulation n'aient pas fait l'objet de développement théorique, que ce soit chez les tenants de la théorie néoclassique ou dans les développements plus récents de la théorie des migrations familiales et des réseaux. Indépendamment des facteurs susceptibles d'entraîner la migration internationale, les nouvelles conditions qui se présentent au cours des déplacements temporaires peuvent rendre probables la migration d'installation. L'effet significatif et positif du court séjour sur la migration durable indique que l'expérience

antérieure est un facteur prédictif d'une nouvelle migration. Toutefois, l'effet du risque associé au court séjour sur la migration de longue durée varie selon le contexte d'origine. Ainsi, si les crises politiques et économiques du contexte d'origine ont un effet positif sur le lien d'association entre les séjours court et long, la stabilité politique, le contexte patriarcal et l'expansion économique ont un effet contraire.

Notre étude permet également d'apporter quelques éléments de réponses sur le séjour irrégulier des migrants entrés légalement en Europe. Premièrement, en distinguant l'effet des politiques à l'entrée de celui des politiques des droits de séjour, elle indique que seules les politiques migratoires contrôlant l'entrée des migrants affectent le séjour irrégulier. Cela appuie les thèses précédemment développées au sujet de l'effet paradoxal non intentionnel des politiques de contrôle à l'entrée sur le séjour irrégulier des migrants (Czaika et de Haas, 2011; Massey et Pren, 2012). Les politiques de contrôle à l'entrée de plus en plus strictes briseraient ainsi les cycles de migration circulaires entre les migrants et leur pays d'origine, ce qui entraînerait le séjour irrégulier durable ou définitif. Deuxièmement, les résultats de notre étude qui opposent les pays traditionnels d'immigration (France) aux nouvelles destinations des migrants sénégalais (Espagne et Italie) suggèrent qu'il est essentiel que les pays de l'Europe du Sud doivent se doter d'administrations solides pour mieux traiter les demandes de renouvellement de titres de séjour des migrants afin de ne pas les mettre dans une situation de vulnérabilité; alors qu'ils remplissent certaines conditions (par exemple, l'obtention d'un contrat de travail) de renouvellement de leurs permis. Troisièmement les États doivent également créer les conditions favorables à l'expansion économique dans le pays d'origine, ce qui encouragerait le retour des migrants, comme le stipule la théorie néoclassique qui suggère

que l'individu maximiserait son profit net attendu dans le pays où le rendement est plus élevé. Quatrièmement, les droits universels protègent inégalement les migrants dans les pays européens : la présence d'un enfant à destination, qu'il y soit venu par le regroupement familial ou y soit né, semble plus protectrice que le droit d'asile ; peut-être, parce que le premier s'applique de façon systématique, tandis que le second fait généralement l'objet d'appréciation au cas par cas. Cinquièmement, notre étude montre également que le séjour irrégulier des migrants semble être un processus sélectif qui ne dépend pas seulement des contextes historiques et nationaux, mais aussi des caractéristiques individuelles.

En dépit de nombreuses contributions et forces susmentionnées, la présente thèse comporte plusieurs limites dont certaines sont déjà dans la discussion des résultats que nous ne présentons plus ici. D'abord, la nature rétrospective des enquêtes biographiques implique deux biais majeurs. D'une part, un biais de sélection se produit, parce que l'enquête porte sur les individus présents au moment de la collecte. Les individus qui avaient quitté le pays hôte pour d'autres destinations sans rentrer dans leur pays d'origine n'étaient pas pris en compte par l'enquête, ce qui pourrait sous-estimer le nombre des migrants en situation irrégulière. La non-prise en compte de ce type de migrants explique en partie l'effet non significatif des politiques encadrant la durée de séjour sur la transition vers l'irrégularité. Le changement de politiques de séjour plus strictes peut en lui-même créer un mouvement migratoire vers la sortie des migrants pour d'autres destinations qu'une enquête sur place ne pourra pas capter. Ceci est observé depuis l'élection du président américain, Donald Trump, et de ses nouvelles politiques migratoires restrictives à l'endroit des migrants qui créent un mouvement migratoire important vers le Canada; et si on avait voulu étudier l'irrégularité des migrants aux États-Unis, on n'aurait pas interrogé tous les migrants qui

sont partis au Canada entre temps, ce qui justement peut sous-estimer l'influence de politiques de séjour aux États-Unis sur le séjour irrégulier des migrants. D'autre part, le biais de mémoire donne lieu à des réponses parfois qui ne sont pas parfaitement exactes dues à la longue vie observée. En effet, bien que les questionnaires aient été conçus pour favoriser les souvenirs des migrants en recourant aux calendriers d'histoires de vie, des erreurs pourraient survenir lorsque les personnes enquêtées oublient de déclarer certains événements, notamment les permis de séjour et de travail, ce qui pourrait supposer que ces migrants étaient dans une situation d'irrégularité et ils ne veulent pas se faire expulser. L'étude sous-estimerait donc les migrants en situation irrégulière.

Ensuite, notre étude s'est confrontée au problème de la taille de l'échantillon qui est relativement limitée. L'effectif des migrants enquêtés étant faible, surtout pour les individus qui avaient fait de courts séjours, nous n'avons pas pu approfondir nos analyses dans l'article 1, notamment les interactions entre la variable court séjour et les variables relatives aux ressources économiques et sociales (par exemple si les réseaux sociaux favorisent la migration de courte durée, et vice-versa, ce qui peut entraîner une migration de longue durée). En outre, il faut noter aussi que les échantillons ont été restreints à des ensembles régionaux. Ils n'ont donc pas une couverture nationale. Dans les pays africains, les échantillons sont représentatifs exclusivement des régions de Dakar, de Kinshasa, d'Accra et Kumasi. Quant aux échantillons européens de MAFE, ils ne couvrent pas la totalité de l'étendue nationale des pays de destination. Il peut arriver aussi que certains migrants interrogés dans les pays de destination puissent ne pas avoir vécu dans ces régions des pays d'origine. De plus, les échantillons européens ne sont pas représentatifs de tous les profils des migrants et sont liés aux biais de sélection (excepté l'Espagne) en raison de

la méthode des quotas basée sur la technique de la boule de neige et le recrutement des migrants dans les lieux publics et associations. La méthode de la boule de neige surestime les migrants qui sont en liens étroits avec leurs communautés d'origine, surtout ceux qui sont en situation régulière. Elle sous-estime donc les migrants en situation irrégulière, parce que ces derniers sont vulnérables. Les bases de sondages des migrants, y compris les migrants qui sont en situation irrégulière, n'étant pas disponibles à l'exception de l'Espagne, il serait difficile d'atteindre un grand nombre des migrants en situation irrégulière, pour la simple raison que ceux-ci auraient peur de se faire expulser par les services d'immigration du pays d'accueil. Pour cela, la taille des effets que nous avons obtenue dans les articles 2 et 3 (expliquer l'irrégularité des migrants et rôle des changements des politiques migratoires dans la transition vers l'irrégularité) serait à toutes fins utiles sous-estimée. Nous pouvons donc considérer que les résultats de nos estimations seraient probablement conservateurs, mais solides.

Enfin, les indices sur les politiques (Article 3) que nous avons obtenus à partir des changements de politiques sont grossiers, car nous ne disposons pas des informations sur la voie par laquelle chaque individu interrogé dans l'enquête MAFE était entré dans le pays d'accueil. Les politiques concernant chaque catégorie de migrants (ceux qui passent par le regroupement familial, les étudiants, les travailleurs qualifiés et peu qualifiés, les migrants qui entrent pour un séjour de courtes durées et les demandeurs d'asile) diffèrent d'une de l'autre. Les données individuelles (MAFE) et contextuelles sur les politiques (ImPol) sont en effet appariées au niveau pays. En outre, les indicateurs issus des bases de données DEMIG-POLICY et ImPol ne permettent pas une évaluation de l'ampleur de restriction ou d'ouverture d'une politique spécifique dans le temps et dans l'espace. Ils ne permettent

donc pas de faire une comparaison parfaite du niveau de restriction des politiques migratoires pour chaque catégorie de migrants au fil du temps et entre les pays. Toutefois, l'effet de l'estimation des politiques est probablement fort conservateur, parce que l'ampleur des changements et surtout le contexte de ces changements par pays est sans doute capté par l'interaction « pays de destination*période d'entrée ». C'est pour cette raison que l'ajout de la variable « pays de destination*période d'entrée » fait tomber l'effet de la politique d'entrée.

Au regard de nos limites, pour les recherches ultérieures, les échantillons des pays d'origine et de destination doivent être représentatifs au niveau national pour mieux analyser l'effet des séjours courts sur la migration de longue durée et les interactions avec les variables relatives aux ressources économique et sociale. En outre, pour limiter les biais de sélection liés à la méthode de quotas basée sur la technique de la boule de neige, un dénombrement exhaustif de tous les migrants, y compris les migrants en situation irrégulière, devrait être mené pour avoir une base de sondage des migrants dans chaque pays d'accueil afin de constituer des échantillons aléatoires et représentatifs. Les recherches futures doivent également s'étendre à l'ensemble de l'Europe pour mieux évaluer l'effet des politiques de séjour sur la migration irrégulière durable, parce que les migrants africains ont en réalité des destinations très variées, ce qui réduirait le biais de sélection. Par ailleurs, elles doivent recourir aussi à des bases de données qui permettent une comparaison parfaite de l'ampleur de restriction ou d'ouverture des politiques pour mieux évaluer ou apprécier l'efficacité des politiques migratoires.

Bibliographie

- Allison, P. 2014. *Event History and Survival Analysis. Second Edition*: Sage Publications.
- Anaman, K. A. 2006. Determinants of Economic Growth in Ghana. *The Institute Of Economic Affairs (IEA)*, Monograph(14): 45.
- Anarfi, J., Kwankye, S., Ababio, O.-M., et Tiemoko, R. 2003. Migration from and to Ghana: A background paper. *University of Sussex : DRC on Migration, Globalisation and Poverty*, Working paper(C4): 38.
- Andrews, N. 2010. Foreign official development assistance (ODA) and Ghana's development: the case for "bringing culture back in" to the analysis. *International Journal of Sociology and Anthropology*, 2(5): 95-104.
- Angelucci, M. 2012. US border enforcement and the net flow of Mexican illegal migration. *Economic Development and Cultural Change*, 60(2): 311-357.
- Baizán, P., et González-Ferrer, A. 2016. What drives Senegalese migration to Europe? The role of economic restructuring, labor demand, and the multiplier effect of networks. *Demographic Research*, 35: 339-380.
- Balaz, V., Williams, A. M., et Kollar, D. 2004. Temporary versus permanent youth brain drain: economic implications. *International Migration*, 42(4): 3-34.
- Barou, J. 2001. La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrants d'Afrique sahélienne. *Hommes et migrations*(1232): 16-25.
- Bauer, T., et Sinning, M. 2009. The purpose of remittances: evidence from Germany. *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 229(6): 730-742.
- Bauer, T., et Sinning, M. 2011. The savings behavior of temporary and permanent migrants in Germany. *Journal of Population Economics*, 24(2): 421-449.
- Beauchemin, C. 2012. Migrations between Africa and Europe: Rationale for a Survey Design, MAFE Methodological Note 5.
- Beauchemin, C. 2015a. Migration between Africa and Europe (MAFE): Advantages and limitations of a multi-site survey design. *Population*, 70(1): 13-37.
- Beauchemin, C. 2015b. Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE): Réflexions sur la conception et les limites d'une enquête multisituée. *Population*, 70(1): 13-39.

- Beauchemin, C. 2015c. Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE): Comprendre les migrations au-delà de l'immigration. *Population*, 70(1): 7-12.
- Beauchemin, C., Ametepe, F., Bringe, A., Caporali, A., Lejbowicz, T., Morisset, A., Thevenin, M., et Schoumaker, B. 2014. MAFE Methodological Note 7: Introduction to the MAFE datasets. : 88.
- Beauchemin, C., Flahaux, M. L., et Schoumaker, B. 2016. Sub-Saharan Migration to Europe in Times of Restriction: An Empirical Test of Substitution Effects, *Séminar of the Unit Migrations internationales et minorités*. INED, Paris, France.
- Beauchemin, C., et González-Ferrer, A. 2011. Sampling international migrants with origin-based snowballing method: New evidence on biases and limitations. *Demographic Research*, 25: 103-134.
- Beauchemin, C., Kabbanji, L., Lessault, D., et Schoumaker, B. 2010. Migrations between Africa and Europe: Survey Guidelines. *MAFE Methodological Note 1*: 40.
- Beauchemin, C., Nappa, J., Schoumaker, B., Baizan, P., Gonzalez-Ferrer, A., Caarls, K., et Mazzucato, V. 2015. Reunifying versus living apart together across borders: A comparative analysis of sub-Saharan migration to Europe. *International Migration Review*, 49(1): 173-199.
- Bélangier, D., et Wang, H.-z. 2013. Becoming a Migrant: Vietnamese Emigration to East Asia. *Pacific Affairs*, 86(1): 31-50.
- Bell, M., et Ward, G. 2000. Comparing temporary mobility with permanent migration. *Tourism Geographies*, 2(1): 87-107.
- Berninghaus, S., et Seifert-Vogt, H. G. 1989. Temporary vs. permanent migration A decision theoretical approach. *Journal of Population Economics*, 1(3): 195-211.
- Bhagwati, J. 2003. Borders beyond control. *Foreign Affairs-New York*, 82(1): 98-104.
- Bilsborrow, R. E. 2016. Concepts, Definitions and Data Collection Approaches. In M. White (Ed.), *Handbook of Migration and Population Distribution*: 57: Springer.
- Bonjour, S. 2011. The Power and Morals of Policy Makers: Reassessing the Control Gap Debate. *International Migration Review*, 45(1): 89-122.
- Borjas, G. J. 1987. Self-selection and the earnings of immigrants: 1-51: National Bureau of Economic Research Cambridge, Mass., USA.

- Borjas, G. J. 2003. The labor demand curve is downward sloping: Reexamining the impact of immigration on the labor market. *The quarterly journal of economics*, 118(4): 1335-1374.
- Brown, R. P. C. 1997. Estimating remittance functions for Pacific Island Migrants. *World development*, 25(4): 613-626.
- Brownell, P. B. 2010. Wages Differences Between Temporary and Permanent Immigrants1. *International Migration Review*, 44(3): 593-614.
- Bruzzo, T., Fall, P. D., Tall, M., et Gueye, C. 2006. Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants. *CeSPI*: 99.
- Budnik, K. B. 2011. Temporary migration in theories of international mobility of labour. *Bank i Kredyt*, 42(6): 7-48.
- Carling, J. 2002. Migration in the age of involuntary immobility: theoretical reflections and Cape Verdean experiences. *Journal of ethnic and migration studies*, 28(1): 5-42.
- Carling, J. 2007. Migration control and migrant fatalities at the Spanish- African borders. *International Migration Review*, 41(2): 316-343.
- Cassarino, J.-P. 2004. Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited. *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)*, 6(2): 253-279.
- Castles, S. 2004. Why migration policies fail. *Ethnic and Racial Studies*, 27(2): 205-227.
- Castles, S., et Miller, M. J. 2013. *The age of migration: International population movements in the modern world*. London, Palgrave Macmillan, 392 p.
- Cerrutti, M., et Massey, D. S. 2001. On the auspices of female migration from Mexico to the United States. *Demography*, 38(2): 187-200.
- Cohen, J. 2015. Une conséquence imprévue de la loi sur l'immigration de 1965 : la mise en illégalité des migrants mexicains et la montée de la « menace latino ». *IdeAs [En ligne]*, 6 | Automne/Hiver 2015, mis en ligne le 17 décembre 2015, consulté le 23 juin 2016. URL : <http://ideas.revues.org/1292>: 5.
- Consterdine, E., et Hampshire, J. 2016. Coding legal regimes of immigration entry to the EU with a focus on labour migration. *Temporary versus Permanent Migration*, Working paper(8).

- Cornelius, W. A. 2005. Controlling ‘unwanted’ immigration: Lessons from the United States, 1993–2004. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(4): 775-794.
- Coulibaly, A. L. 2006. Une démocratie prise en otage par ses élites: essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal. *Harmattan*: 278.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2011. The effectiveness of immigration policies: A conceptual review of empirical evidence. *IMI, Working Papers Series*(33): 26.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2014. The Effect of Visa Policies on International Migration Dynamics. *IMI Working Papers Series*(89): 26.
- Czaika, M., et de Haas, H. 2016. The effect of visas on migration processes. *International Migration Review*, 51(4): 893-926.
- Czaika, M., et Hobolth, M. 2016. Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe? *European Union Politics*, 17(3): 345-365.
- De Genova, N. 2002. Migrant “illegality” and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31: 419-447.
- De Genova, N. 2004. The legal production of Mexican/migrant “illegality”. *Latino Studies*, 2(2): 160–185.
- de Haas, H. 2007. The myth of invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. *IMI Research Report*, : 83.
- de Haas, H. 2008. Migration irrégulière d’Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : Une vue d’ensemble des tendances générales. *Organisation internationale pour les migrations*(32): 68.
- de Haas, H., et Czaika, M. 2013. Measuring Migration Policies: Some Conceptual and Methodological Reflections. *Migration and Citizenship*, 1(2): 40-47.
- de Haas, H., Czaika, M., Flahaux, M. L., Mahendra, E., Natter, K., Vezzoli, S., et Villares-Varela, M. 2018. International Migration Trends, determinants and policy Effects. *IMIn*, Working Paper(142): 59.
- de Haas, H., Fokkema, T., et Fihri, M. F. 2014. Return Migration as Failure or Success? The Determinants of Return Migration Intentions Among Moroccan Migrants in Europe. *International Migration Institute (IMI)*: 15.
- de Haas, H., Natter, K., et Vezzoli, S. 2015. Conceptualizing and measuring migration policy change. *Comparative Migration Studies*, 3(1): 15.

- de la Brière, B., de Janvry, A., Lambert, S., et Sadoulet, E. 1997. Why do migrants remit? An Analysis for the Dominican Sierra, FCND Discussion Papers, 37, International Food Policy Research Institute., FCND DISCUSSION PAPER(37): 1-48.
- Dehoorne, O. 2002. Tourisme, travail, migration : interrelations et logiques mobilitaires. *Revue européenne des migrations internationales*, 18(1): 7-36.
- Deléchat, C. 2001. International migration dynamics: The role of experience and social networks. *Labour*, 15(3): 457-486.
- Diagne, A., et Lessault, D. 2007. Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar. *Les Collectitions du CEPED*: 41.
- Dustmann, C. 1992. Do we stay or not?: return intentions of temporary migrants.
- Dustmann, C. 1997. Differences in the labor market behavior between temporary and permanent migrant women. *Labour Economics*, 4(1): 29-46.
- Dustmann, C., et Mestres, J. 2010. Remittances and temporary migration. *Journal of Development Economics*, 92(1): 62-70.
- Düvell, F. (Ed.). 2005. *Illegal immigration in Europe. Beyond control?* Palgrave Macmillan.
- Düvell, F. 2006. Irregular Migration: a Global, Historical and Economic Perspective. In F. Düvell (Ed.), *Illegal Immigration in Europe. Beyond Control?*: 14-39: Palgrave Macmillan.
- Düvell, F. 2011a. Irregular immigration, economics and politics. *CESifo DICE*, Report 3: 8.
- Düvell, F. 2011b. Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration. *European Journal of Migration and Law*, 13(3): 275-295.
- Fall, P. D. 2003. Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal. *Série UNESCO: Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants*: 49.
- Fall, P. D. 2010. Sénégal Migration, marché du travail et développement. *Projet de recherche Faire des migrations un facteur de développement: une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. OIT (Institut international d'études sociales), Document de travail*: 54.

- Fasani, F. 2010. The quest for la dolce vita? Undocumented migration in Italy. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*: 167-195.
- Fawcett, J. T., et Arnold, F. 1987. The Role of Surveys in the Study of International Migration: An Appraisal. *The International Migration Review*, 21(4): 1523-1540.
- Flahaux, M.-L., Gonzalez-Ferrer, A., Obucina, O., et Schoumaker, B. 2014. The determinants of migration between Africa and Europe: the DR Congo. *MAFE Working Paper 23*: 21.
- Flahaux, M. L. 2016. The role of migration policy changes in Europe for return migration to Senegal. *International Migration Review*: 1-25.
- Friedberg, R. M., et Hunt, J. 1995. The impact of immigrants on host country wages, employment and growth. *The Journal of Economic Perspectives*, 9(2): 23-44.
- Galor, O., et Stark, O. 1990. Migrants' savings, the probability of return migration and migrants' performance. *International economic review*: 463-467.
- Garip, F. 2008. Social capital and migration: How do similar resources lead to divergent outcomes? *Demography*, 45(3): 591-617.
- González-Enríquez, C. 2009. Spain, the cheap model. Irregularity and regularisation as immigration management policies. *European Journal of Migration and Law*, 11(2): 139-157.
- González-Enríquez, C. 2010. Spain: irregularity as a rule. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe. Myths and Realities*: 247-266. Aldershot: Ashgate, in press.
- González-Ferrer, A., Baizán, P., Beauchemin, C., et Schoumaker, B. 2014. Distance, transnational arrangements, and return decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese migrants. *International Migration Review*, 48(4): 939-971.
- González-Ferrer, A., Kraus, E., Baizán, P., Beauchemin, C., Black, R., et Schoumaker, B. 2013. Factors of Migration between Africa and Europe: Assessing the Role of Resources, Networks and Context. A Comparative Approach. *MAFE Working Paper 22*: 38.
- Groenewold, G., et Bilsborrow, R. 2008. Design of samples for international migration surveys: Methodological considerations and lessons learned from a multi-country

- study in Africa and Europe. In C. Bonifazi, M. Okólski, J. Schoorl, et P. Simon (Eds.), *International migration in Europe; new trends and new methods of analysis*: 293-312. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Guilmoto, C. Z. 1998. Institutions and migrations. Short-term versus long-term moves in rural West Africa. *Population Studies*, 52(1): 85-103.
- Guilmoto, C. Z., et Sandron, F. 2000. La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement. *Population*(1): 105-135.
- Harris, N. 2002. *Thinking the Unthinkable: The Immigration Myth Exposed*. New York: IB Tauris and Co.
- Hatton, T. J. 2011. *Seeking asylum. Trends and Policies in the OECD*: Centre for Economic Policy Research (CEPR).
- Hatton, T. J., et Williamson, J. G. 2003. Demographic and economic pressure on emigration out of Africa. *The Scandinavian Journal of Economics*, 105(3): 465-486.
- Helbling, M. 2013. Validating integration and citizenship policy indices. *Comparative European Politics*, 11(5): 555-576.
- Helbling, M., Bjerre, L., Römer, F., et Zobel, M. 2016. Measuring immigration policies: The IMPIC database. *European Political Science*: 1-37.
- Hesselbein, G. 2007. The Rise and Decline of the Congolese State: an analytical narrative on state-making. *Crisis States Research Centre*, Working paper No. 21.
- Hugo, G., Khoo, S. E., McDonald, P., et Voigt-Graf, C. 2003. Temporary skilled migration to Australia: the 457 Visa Sub-Class [This paper is part of a larger research project on temporary overseas migration to Australia, funded by a Linkage Project grant from the Australian Research Council, with the Department of Immigration, Multicultural and Indigenous Affairs as the industry partner.]. *People and place*, 11(4): 27.
- Jedwab, R., et Osei, R. D. 2012. Structural Change in Ghana 1960-2010. *IIEP Working Paper*. Washington, DC: Institute for International Economic Policy, George Washington University.: 45.
- Joarder, M. A. M., et Hasanuzzaman, S. 2008. Migration decision from Bangladesh: permanent versus temporary. *Asia Europe Journal*, 3(3-4): 531-545.

- Jung, P. 2015. Migration, Remittances and Development: A case study of Senegalese labour migrants on the island Boa Vista, Cape Verde. *Cadernos de Estudos Africanos*, 29: 77-101.
- Khoo, S.-E., Hugo, G., et McDonald, P. 2008. Which skilled temporary migrants become permanent residents and why? *The International Migration Review*, 42(1): 193-226.
- Koser, K. 2003. New African diasporas: an introduction. In K. Koser (Ed.), *New African Diasporas*: 1-16. London: Routledge.
- Kraler, A., et Reichel, D. 2011. Measuring irregular migration and population flows—what available data can tell. *International Migration*, 49(5): 97-128.
- Krissman, F. 2005. Sin coyote ni patron: why the “migrant network” fails to explain international migration. *International Migration Review*, 39(1): 4-44.
- Lamboni, M., et Beauchemin, C. 2017. Explaining the transition toward irregularity. A comparative longitudinal analysis of three sub-Saharan flows in Europe. Population Association of America annual meeting, Chicago-USA: 19.
- Lessault, D., et Flahaux, M.-L. 2013. Regards statistiques sur l’histoire de l’émigration internationale au Sénégal. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(4): 31.
- Liu, M.-M. 2013. Migrant Networks and International Migration: Testing Weak Ties. *Demography*, 50: 1243-1277.
- Maroukis, T., Igllicka, K., et Gmaj, K. 2011. Irregular Migration and Informal Economy in Southern and Central- Eastern Europe: Breaking the Vicious Cycle? *International Migration*, 49(5): 129-156.
- Massey, D. S. 1987a. The Ethnosurvey in theory and practice. *International Migration Review*, 21(4): 1498-1522.
- Massey, D. S. 1987b. Understanding Mexican Migration to the United States. *American Journal of Sociology*: 1372-1403.
- Massey, D. S. 1990. Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration. *Population Index*, 56(1): 3-26.
- Massey, D. S. 2004. Social and economic aspects of immigration. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1038(1): 206-212.

- Massey, D. S. 2011. Epilogue: The past and future of Mexico–U.S. migration. In M. Overmyer-Velázquez, *Beyond la Frontera: The History of Mexico–US Migration* (Ed.): 241-265.
- Massey, D. S., Alarcón, R., Durand, J., et Gonzalez, H. 1990. *Return to Aztlan: The social process of international migration from Western Mexico (Vol. I)*: Univ of California Press.
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., et Taylor, J. E. 1993. Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19(3): 431-466.
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., et Taylor, J. E. 1994a. An evaluation of international migration theory: The North American case. *Population and Development Review*, 20(4): 699-751.
- Massey, D. S., Durand, J., et Malone, N. J. 2002. *Beyond smoke and mirrors: Mexican immigration in an era of economic integration*: Russell Sage Foundation.
- Massey, D. S., et Espinosa, K. E. 1997. What's driving Mexico-US migration? A theoretical, empirical, and policy analysis. *American Journal of Sociology*, 102(4): 939-999.
- Massey, D. S., Goldring, L., et Durand, J. 1994b. Continuities in transnational migration: An analysis of nineteen Mexican communities. *American journal of Sociology*: 1492-1533.
- Massey, D. S., et Pren, K. A. 2012. Unintended consequences of US immigration policy: Explaining the post- 1965 surge from Latin America. *Population and development review*, 38(1): 29.
- Massey, D. S., et Zenteno, R. M. 1999. The dynamics of mass migration. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 96(9): 5328-5335.
- Mayda, A. M. 2010. International migration: a panel data analysis of the determinants of bilateral flows. *Journal of Population Economics*, 23(4): 1249–1274.
- Mazzucato, V. 2009. Informal insurance arrangements in Ghanaian migrants' transnational networks: The role of reverse remittances and geographic proximity. *World Development*, 37(6): 1105–1115.
- Meng, J. 2004. Ghana's development: Miracle or Mirage? *History*, 107(6): 20.

- Mezger, C., et González-Ferrer, A. 2013. The ImPol database: A new tool to measure immigration policies in France, Italy and Spain since the 1960s. *MAFE Working Paper 34*.
- Mezger, C. L. 2012. *Essays on migration between Senegal and Europe: migration attempts, investment at origin and returnees' occupational status* University of Sussex.
- Morokvasic-Muller, M. 1999. La mobilité transnationale comme ressource: le cas des migrants de l'Europe de l'Est. *Cultures & conflits*(33-34).
- Mouhoud, E. M. 2017. *L'immigration en France: mythes et réalité*.
- Mutamba Lukusa, G. 1999. Congo/Zaïre, la faillite d'un pays. Déséquilibre macroéconomique et ajustements (1988-1999). *Cahiers africains, n°37-38, CEDAF/L'Harmattan, Tervuren/Paris*: 190.
- North, D. S. 1984. Down under Amnesties: Background, Programs and Comparative Insights. *International Migration Review*, 18(3): 524-540.
- Nzisabira, J. 1997. Gaspillage technologique, récession économique, expansion de la pauvreté et dégradation de l'environnement au Zaïre. *Institute for New Technologies, United Nations University, Maastricht*(175).
- Ortega, F., et Peri, G. 2013. The effect of income and immigration policies on international migration. *Migration Studies*, 1(1): 47-74.
- Parrado, E. A., McQuiston, C., et Flippen, C. A. 2005. Participatory survey research: Integrating community collaboration and quantitative methods for the study of gender and HIV risks among Hispanic migrants. *Sociological Methods & Research*, 34(2): 204-239.
- Peemans, J.-P. 1997. Le Congo-Zaïre au gré du 20ème siècle. Etat, économie, société 1880 1990. *collection Zaïre-Histoire et Société, L'Harmattan, Paris et Montréal*: 279.
- Pinger, P. R. 2007. Come back or stay? -Spend here or there?: Temporary versus permanent migration and remittance patterns in the Republic of Moldova. *Kiel advanced studies working papers*(438): 24.
- Piore, M. 1979. *Birds of passage: migrant labor in industrial societies*. Cambridge University Press, New York.

- Piper, N. 2005. *Gender and migration*. policy analysis and research programme of the Global Commission on International Migration.
- PNUD. 2014. Rapport national sur le développement humain 2014: Cohésion nationale pour l'émergence de la République démocratique du Congo. : 354.
- Reyes, B. I. 2004. Changes in trip duration for Mexican immigrants to the United States. *Population Research and Policy Review*, 23(3): 235-257.
- Reyneri, E. 1998. The role of the underground economy in irregular migration to Italy: cause or effect? *Journal of ethnic and migration studies*, 24(2): 313-331.
- Rezaei, S., et Goli, M. 2011. Should I stay, or should I go?—The emigrating immigrants. *International Journal of Business and Globalisation*, 6(3-4): 229-250.
- Riccio, B. 2008. West African transnationalisms compared: ghanaians and senegalese in Italy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34(2): 217-234.
- Robin, N., et Lalou, R. 2000. Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux: rapport national Sénégal: 148.
- Ruhs, M. 2006. Potentiel des programmes de migration temporaire dans l'organisation des migrations internationales. *Revue internationale du Travail*, 145(1-2): 36.
- Sahoo, A. K., Sangha, D., et Kelly, M. 2010. From 'temporary migrants' to 'permanent residents': Indian H-1B visa holders in the United States. *Asian Ethnicity*, 11(3): 293-309.
- Sayad, A. 1977. Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15(1): 59-79.
- Schoonvaere, Q. 2010. Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique. Analyse des principales données démographiques. *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles*: 87.
- Schoumaker, B., et Diagne, A. 2010. Migrations between Africa and Europe: Data Collection Report. *MAFE Methodological Note 2*: 28.
- Schoumaker, B., Flahaux, M.-L., Schans, D., Beauchemin, C., Mazzucato, V., et Sakho, P. 2013a. Changing patterns of African migration: a comparative analysis. *MAFE Working Paper 18*: 32.
- Schoumaker, B., Mezger, c., Razafindratsime, n., et Bringe, a. 2013b. Sampling and Computation Weights in the MAFE Surveys. (MAFE Methodological Note 6): 64.

- Schoumaker, B., Vause, S., et Mangalu, J. 2010. Political Turmoil, Economic Crisis, and International Migration in DR Congo: Evidence from Event-History Data (1975-2007). In S. Kurosu, T. Bengtsson, et C. Campbell (Eds.), *Demographic Responses to Economic and Environmental Crises*, Kashiwa: 150-171.
- Sciortino, G. 2009. Fortunes and miseries of Italian labour migration policy. *Country Paper COMPARATIVE MIGRATION STUDIES*: 16.
- Scipioni, M., et Urso, G. 2017. MIGRATION POLICY INDEXES: 60: Joint Research Centre (JRC), European Commission.
- Sjaastad, L. A. 1962. Coûts et bénéfices des migrations humaines. In V. Piché (Ed.), *Les théories de la migration*: 85-102. INED.
- Spencer, S. 2016. Managing Irregular Migrants within The EU. In S. Carrera (Ed.), *Irregular Migration, Trafficking And Smuggling Of Human Beings: Policy Dilemmas in The EU*: 41-46.
- Stark, O. 1991. The New Economics of Labor Migration. *The migration of labor*: 23-31.
- Stark, O., et Bloom, D. E. 1985. The New Economics of Labor Migration. *The American Economic Review, Papers and Proceedings of the Ninety-Seventh Annual Meeting of the American Economic Association*, 75(2): 173-178.
- Stark, O., et Taylor, J. E. 1989. Relative deprivation and international migration. *Demography*, 26(1): 14.
- Steiner, V., et Velling, J. 1994. Re-migration behavior and expected duration of stay of guest workers in Germany. *ZEW - Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung / Center for European Economic Research, Discussion Papers*(No. 92-14): 1-17.
- Strikwerda, C. 1999. Tides of migration, currents of history: The state, economy, and the transatlantic movement of labor in the nineteenth and twentieth centuries. *International Review of Social History*, 44(3): 367-394.
- Takenaka, A. 2007. Secondary migration: Who re-migrates and why these migrants matter. *Migration Information Source*: 26.
- Tapinos, G. 1999. Clandestine immigration: economic and political issues. Part III in SOPEMI, Trends in International Migration–1999 Annual Report, OECD, 229-251.

- Thielemann, E. R. 2006. *The effectiveness of governments' attempts to control unwanted migration*. Paper presented at the in CA Parsons and TM Smeeding (eds) *Immigration and the Transformation of Europe*.
- Toma, S. 2012. *Ties that bind? Networks and gender in International migration: the case of Senegal*. Nuffield College, University of Oxford.
- Toma, S., et Castagnone, E. 2015. Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe? Les migrations sénégalaises entre la France, l'Italie et l'Espagne. *Population*, 70(1): 69-102.
- Toma, S., et Vause, S. 2014. Gender differences in the role of migrant networks: Comparing Congolese and Senegalese migration flows. *International Migration Review*, 48(4): 972-997.
- Triandafyllidou, A. 2010. Irregular Migration in Europe: Myths and Realities. In A. Triandafyllidou (Ed.), *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*: 292-299. Surrey: Ashgate Publishing, Ltd.
- Triandafyllifou, A., et Vogel, D. 2010. Irregular migration in the European Union: Evidence, Facts and Myths. In A. Triandafyllifou (Ed.), *Irregular Migration: Myths and Realities*: 291-299.
- Vandeburie, J. 2007. Le rôle de l'État dans la genèse des conflits liés aux ressources naturelles: le cas du Congo-Zaïre. *Écologie & politique*, 34(1): 57-68.
- Vause, S. 2011. *Différences de genre et rôles des réseaux migratoires dans la mobilité internationale des congolais (RDC): Étude des tendances, des déterminants et des conséquences de la migration*. Université Catholique de Louvain, Centre de recherche en démographie et sociétés.
- Vause, S., et Toma, S. 2015. Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo? *Population*, 70(1): 41-67.
- Vickstrom, E. 2014. Pathways into irregular status among Senegalese migrants in Europe. *International Migration Review*, 48(4): 1062-1099.
- Waldorf, B. 1995. Determinants of international return migration intentions. *The Professional Geographer*, 47(2): 125-136.